LES ACTES DU COLLOQUE

Les majeurs vulnérables : L'exemple aveyronnais

savoir repérer et signaler pour adapter l'aide

Colloque du mardi 6 décembre 2016

Les actes de ce colloque transcrits par Rolande FILHOL, membre du Conseil d'Administration de l'Association Départementale d'Aide aux Victimes Et de Médiation sont publiés afin de garder une trace écrite de la journée du 6 décembre 2016. Le texte intégral de chaque intervenant y est présenté. Le choix a été fait d'en garder l'authenticité d'où le langage parlé de certains passages et notamment des exemples.

SOMMAIRE

6 OUVERTURE DU COLLOQUE
Jean-Claude LUCHE,
Sénateur de l'Aveyron, Président du Conseil Départemental

12 INTRODUCTION
Magali BRUN,
Responsable de territoire, Pôle des Solidarités Départementales

16 PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE
Claire ALAZARD,
Chargée de mission, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

18 ADULTE ET VULNÉRABLE : LE PARADOXE ABSOLU
Valérie SABRAN,
Médecin psychiatre, Centre Hospitalier Spécialisé Sainte Marie de Rodez

44 LES PRÉVENTIONS ET MALENTENDUS DU DROIT DES MAJEURS VULNÉRABLES : CHANGEONS NOS HABITUDES !
Hervé OLIVIER,
juge des tutelles, Tribunal d'Instance de Rodez
Jacques COMBRET,
notaire honoraire

66 EN AVEYRON : UN DISPOSITIF MULTI-PARTENARIAL INNOVANT POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE MAJEURS LES PLUS VULNÉRABLES
Martine DUPLAN,
Responsable de l'Unité Protection des Majeurs, Pôle des Solidarités Départementales

80 LE PARI AVEYRONNAIS POUR TRAVAILLER AUTREMENT AVEC LES PUBLICS VULNÉRABLES
Annie CAZARD,
Vice-présidente du Conseil Départemental

82 AIDER LES NON DEMANDEURS D'AIDE : LA RELATION D'AIDE SOUS CONTRAINTE ET LA COMPÉTENCE DES BÉNÉFICIAIRES
Guy HARDY,
Assistant de service social, thérapeute, formateur en approche systémique

142 CLÔTURE DU COLLOQUE
Annie CAZARD
vice-présidente du Conseil Départemental

OUVERTURE DU COLLOQUE

Jean-Claude LUCHE,
Sénateur de l'Aveyron,
Président du Conseil
Départemental (2016)

Nous allons commencer cette belle journée, belle journée au vrai sens du terme, à l'extérieur par le beau temps aveyronnais, à l'intérieur par votre présence très nombreuse.

Je voudrais bien évidemment en premier lieu saluer Monsieur le Préfet.

Merci, Monsieur le Préfet d'être présent parmi nous ce matin, je sais que votre emploi du temps va vous contraindre à nous quitter dans quelques minutes, et, au-delà des remerciements que je vous adresse Monsieur le Préfet, je les adresse également à tous les services de l'Etat qui sont présents et avec qui nous travaillons régulièrement pour le bienfait des Aveyronnaises et des Aveyronnais bien sûr, mais également pour le sujet qui nous concerne aujourd'hui.
Monsieur le Président du Tribunal, merci également d'être présent ce matin, c'est un signe très fort par votre présence et puis l'occasion pour moi de saluer aussi le travail que nous menons, que mes services mènent avec vous tout le long de l'année, y compris dans les semaines et mois qui viennent pour la mise en place de l'Observatoire qui concerne ce sujet.

Merci de votre présence, je sais aussi votre emploi du temps très chargé et je sais que vous allez nous quitter dans quelques minutes, mais en tout cas j'apprécie votre présence ce matin.

Je voudrais saluer Monsieur le Substitut du Procureur, en excu-

sant Monsieur le Procureur qui a été contraint par ses obligations nombreuses et variées de s'absenter.Je voudrais vous saluer de manière particulière, toutes et tous, quelles que soient vos responsabilités, vos fonctions, quels que soient les organismes que vous représentez et vous êtes très nombreux à représenter des organismes avec qui nous avons l'habitude de travailler.

Je voudrais saluer d'une manière particulière ma collègue Annie CAZARD, Vice-Présidente du Conseil Départemental, qui prendra ma place dans quelques minutes et qui participera toute la journée à vos travaux étant donné que j'ai moi-même de mon côté un certain nombre de contraintes.
Merci à vous toutes et à vous tous.
Un merci particulier, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services du Département, à l'ensemble de vos services, à toute l'équipe du Conseil Départemental qui a préparé, et je regarde où est Madame DUPLAN, qui a préparé depuis des semaines, des mois, ce colloque aujourd'hui, je voudrais saluer d'une manière particulière l'investissement qui est le vôtre pour apporter la meilleure réponse possible aux problématiques qui sont présentes dans ce département de l'Aveyron.

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue pour ceux qui venez de l'extérieur du département, bienvenue dans ce beau département de l'Aveyron.
Les Aveyronnais le savent : ici, et je le dis régulièrement, c'est pas comme ailleurs, et c'est parce que c'est pas comme ailleurs que c'est mieux qu'ailleurs.
C'est le préalable y compris sur le sujet qui nous concerne et qui va nous concerner toute la journée.
Bienvenue à celles et ceux qui sont venus, parfois de loin, pour ce rendez-vous que nous avons imaginé comme une rencontre autour d'une initiative parmi d'autres certes mais que je crois, sans chauvinisme outrancier, assez exemplaire.

Je dis « nous » car il s'agit bien de se retrouver aujourd'hui pour témoigner, pour échanger, pour conforter nos expériences sur un sujet difficile, celui des majeurs vulnérables, qui exige, nous le savons toutes et tous, une vaste mobilisation.

C'est sur cette base du partenariat que nous avons, ici, construit la démarche qui sera, tout au long de cette journée, le fil rouge de nos réflexions.

Je tiens donc, une nouvelle fois d'entrée de jeu, à remercier tous ceux qui ont accepté de relever ce défi qui consiste à fixer les priorités, celles de la prévention et d'une action adaptée, pour répondre au défi de la protection des majeurs vulnérables.

Nous sommes donc 25.

25 à se retrouver régulièrement.
25, avec nos diversités, nos métiers, nos responsabilités mais surtout une volonté commune de fixer des objectifs, en pariant sur notre capacité à coordonner nos engagements pour gagner en efficacité.
Tous ici, dans nos fonctions respectives, nous connaissons les grandes difficultés des plus exposés de nos concitoyens.

Acteurs de terrain, nous sommes confrontés au quotidien à des situations qui nous interpellent, de celles qui bien souvent nous remuent «les tripes », nous donnent des frissons.

On ne s'habitue pas aux drames de la solitude, de la précarité, de la fuite en avant, des comportements de ceux qui vont souvent droit dans le mur.

Ce sont des femmes et des hommes dans la détresse qui sont devant nous et nous demandent : mais que faites-vous ? Où êtes-vous ? Quand viendrez-vous ?
On ne s'habitue pas à certains regards, qui expriment la désespérance, que l'on ait 18 ans ou 86 ans, que l'on vive dans un quartier de nos villes ou dans un hameau éloigné de nos campagnes.

Président d'un Conseil départemental, collectivité centrale de l'action sociale et médico-sociale, mais aussi maire pendant de très nombreuses années, je suis placé au juste poste pour savoir ce qu'est la souffrance, parfois si proche, pourtant si muette et si pudique.

Mais notre devoir est de dépasser la charge émotionnelle de la confrontation avec le réel.

Qui a ses chiffres, comme pour nous dire que les faits sont têtus : près de 4 300 majeurs juridiquement protégés, près de 2 000 en charge par l'Unité Protection des Majeurs du Conseil Départemental, pour une population que de 280 000 habitants en Aveyron.
Si la prise de conscience est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Nous avons l'ardente obligation de l'efficacité, dans une société qui nous impose sa loi du résultat.

En Aveyron, parce que la géographie et l'histoire ont érigé des contraintes sévères, nous avons appris de longue date qu'ensemble on est toujours plus fort.

C'est ce principe qui nous a guidés dans le processus de réponse aux problèmes aigus que l'on rencontre, ici comme ailleurs, dans toutes les populations confrontées au chômage, aux huis clos familiaux, aux marginalisations, aux dérives de tous ordres, aux ruptures, aux addictions, etc.

Nous avons tous en tête des cas précis, qui attendent de la société des réponses à leur désarroi, parce qu'il s'agit bien de désarroi.

Plus ces réponses sont collectives, plus elles ont de chance d'être adaptées aux besoins.
Merci vraiment à toutes celles et ceux qui ont jeté les bases d'un édifice de solidarité qui continue de se construire dans une phase de toujours plus grande proximité, avec les acteurs de terrain que vous êtes pour bon nombre d'entre vous, avec ceux qui sont au contact direct des publics concernés.

Il fallait traduire dans un document cette démarche, cette envie de fédérer pour dépasser l'impuissance qu'il y a à agir seul face à des situations aussi complexes.

Ce fut le schéma prévention et protection des majeurs vulnérables adopté il y a trois ans, jour pour jour, le 6 décembre 2013.

Je sais que l'Aveyron n'a pas été l'unique département à se préoccuper de cette question. Mais il s'est engagé très tôt dans cet exercice.

Dès 2009, au moment de la mise en place de la réforme de la protection des majeurs, le Conseil général d'alors s'est doté d'une unité de protection spécifique. Cette réponse « classique » a relevé ses limites.

D'où la structuration de notre partenariat avec un mode de fonctionnement qui permet de compléter les modalités de prises en charge habituelles à chacun.

C'est cette expérience que l'Aveyron propose aujourd'hui à votre réflexion, sans vouloir être donneur de leçons, avec comme unique ambition de mettre en lumière l'approche qui a été celle du département, d'en partager très largement les premiers enseignements pour toujours, toujours l'enrichir.
En effet, nous ne partons pas de rien. Mais il reste tant à faire pour que ce dispositif, encore jeune, soit toujours plus performant, capable de s'adapter rapidement aux évolutions de notre société.

Nous avons appris à nous connaître, nous avons appris à nous comprendre, nous avons appris à travailler ensemble, nous avons appris à construire notre avenir, et enfin nous avons appris à construire l'avenir de l'Aveyron.

Nous nous sommes mis en ordre de marche en ajustant, quand nécessaire, nos méthodes et nos outils.

Nous avons admis qu'il était possible de travailler autrement, en quelque sorte. Et ce n'est qu'un début.

Tout ce qui peut aider à progresser, ici comme ailleurs, est le bienvenu.

C'est le but de ce colloque, dont la réussite de participation est d'ores et déjà acquise avec votre présence, nombreuse, et un programme d'interventions de qualité. Merci encore à vous tous,

- au maire de Rodez, partie prenante de cette démarche, à ses collègues qui représentent la municipalité aujourd'hui, et qui met à notre disposition cette belle salle de l'Amphithéâtre,

- aux financeurs de ce colloque, parce qu'il en faut là aussi,

- aux services de notre collectivité le Conseil Départemental,

- aux intervenants qui ont offert leurs prestations,

- aux organisateurs de cette journée, toujours au côté du Conseil Départemental.

L'esprit qui préside à la tenue de cette journée est l'exacte réplique de celui qui donne sa force à ce que nous avons entrepris pour les plus fragiles d'entre nous.

Dans ce département, je ne cesse de le répéter, nous essayons et nous le faisons, nous jouons collectif.

Nous serons plus intelligents ensemble que tout seuls, nous avons plus de chances de réussir tous ensemble que tout seuls et nous serons plus efficaces. Surtout dans un pays où les solidarités sont, plus que jamais, garantes de la cohésion sociale, c'est un gage, sinon de réussite, tout au moins de progrès dans la prise en charge d'un dossier marquant de la société dans laquelle nous vivons, tellement marquée par le risque de l'exclusion.

Ce risque de l'exclusion, nous l'avons tous les jours devant nous, nous l'avons tous les jours près de nous, nous l'avons tous les jours autour de nous.
Merci une nouvelle fois de votre présence.
Bon colloque à vous toutes et à vous tous. Bonne journée à vous.

Soyez les bienvenus dans ce beau département, soyez les bienvenus dans le département de l'Aveyron.

ANIMATION

Magali BRUN,
Responsable de territoire,
Pôle des Solidarités
Départementales

Merci Monsieur le Président,
Vous l'avez dit, nous jouons collectif.

Divers partenaires ont organisé ensemble ce colloque et en introduction il nous est apparu important en quelques mots de vous dire comment en Aveyron nous en sommes arrivés à travailler sur la problématique des majeurs vulnérables.

Nous avons fait le constat entre partenaires que nous avions de plus en plus de situations signalées de majeurs vulnérables et/ou maltraités.

Nous découvrons bien souvent ces situations tardivement, elles sont très dégradées, enkystées.

Nous sommes face à des personnes qui sont dans le déni de leur situation, qui refusent ou mettent à mal toute forme d'aide. Leur mode de vie questionne, dérange.

Et la plupart du temps nous n'avons pas de solution ou nous apportons des réponses peu efficientes. Ceci engendre une certaine frustration, voire de la culpabilité, parfois même un sentiment d'échec.

Chacun d'entre nous très certainement est un jour rentré chez lui inquiet, avec l'impression de n'avoir rien pu faire pour
une personne dont la situation, le mode de vie, le comportement font souci et interrogent.

Je vais tous vous mettre à l'aise.
On a TOUS, chacun de nous ici dans la salle, les mêmes angoisses. Au-delà de la peur de ce qui peut arriver à la personne, on a parfois peur aussi des médias à la

recherche de sensations, des associations qui viendraient à nous attaquer, des voisins qui n'en peuvent plus ou de l'incompréhension des familles...

Beaucoup de personnes autour de nous se demandent qui peut bien être responsable dans un département de ces personnes vulnérables ?

Vous allez être d'accord avec moi...

Beaucoup pensent que c'est l'assistante sociale, le maire, le préfet parfois...et même et surtout le Procureur de la République !!
Bien sûr nous sommes souvent nombreux à intervenir, à connaitre ou à être saisis de ces situations tous azimuts. Chacun de nous se pense, se sent souvent en devoir d'en porter la responsabilité SEUL, tout SEUL.

Et nous avons aussi parfois envie d'ouvrir le parapluie, passer la situation à l'Autre pour qu'il s'en débrouille... et le laisser seul responsable de la situation, trouver enfin celui qui va pouvoir tout gérer... un tuteur, le procureur, le psychiatre, l'assistante sociale.

Mais attention, aucun d'entre nous n'avons de baguette magique, même si à certains moments on est tenté de penser que l'Autre en aura certainement une.

Nous avons tous nos limites et c'est important aussi de dire que nous avons tous le droit de ne pas savoir que faire.

Dans ces situations si on peut tous avoir un rôle à jouer, un seul ne peut pas jouer tous les rôles.

Dans cette salle,

- quel que soit votre métier ou fonction, travailleurs sociaux, médico-sociaux, médecins, élus, magistrats, gendarmes, policiers, tuteurs, aides à domicile, infirmières, psychologues, secrétaires, bénévoles, directeurs, cadres ou responsables de service, présidents d'associations …
- quel que soit votre domaine d'intervention, social, judiciaire, de la santé, du logement, du handicap, de la psychiatrie...
- que vous interveniez auprès de jeunes majeurs ou de personnes plus âgées, à domicile ou en établissement,

vous avez tous été confrontés, à un moment ou un autre, aux problématiques de ces publics.

Et nous en conviendrons tous ensemble il faut beaucoup de

professionnalisme, de rigueur et quelque fois même d'audace pour pouvoir affronter certaines de ces situations.

C'est pour cela, face à ces constats et à leurs limites, que les 25 partenaires aveyronnais se sont mobilisés et ont élaboré ensemble le schéma prévention et protection des majeurs vulnérables dont Monsieur le Président nous a parlé.

Ainsi nous avons construit des modalités de collaboration, de coordination pour le traitement de ces situations.

Nous y reviendrons tout à l'heure.

Comme vous l'a précisé Monsieur le Président, cette journée de colloque est pour nous un temps fort du schéma et un moyen de sensibiliser les partenaires et de partager notre réflexion.

Nous avons fait le choix d'ouvrir ce colloque au niveau national pour avoir l'occasion de communiquer sur nos préoccupations avec d'autres départements.

Nous avons souhaité que des acteurs d'horizons différents puissent poser des regards croisés et complémentaires sur la question des majeurs vulnérables.

Majeurs Vulnérables

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

Claire ALAZARD,
Chargée de mission, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Comment va se dérouler la journée ?

Nous avons fait appel ce matin pour nourrir cette réflexion à :

- Valérie SABRAN, médecin psychiatre, elle va nous aider à mieux comprendre qui sont ces personnes majeures et qui pourtant multiplient des indicateurs de vulnérabilité.

- Ensuite le juge Hervé OLIVIER et Maître Jacques COMBRET, notaire honoraire, vont ensemble répondre aux questions que chacun d'entre nous se pose au regard de la loi et de ses limites face aux situations des majeurs vulnérables.

- Martine DUPLAN, responsable de l'Unité Protection des Majeurs au Conseil Départemental, nous présentera ensuite le dispositif innovant mis en place dans l'Aveyron dans le cadre de ce schéma, en réponse aux difficultés rencontrées pour le traitement de ces situations.

Et ensuite

- Annie CAZARD, vice-présidente du Conseil Départemental de l'Aveyron, Commission des Solidarités aux personnes, clôturera la matinée en apportant son regard sur l'exemple aveyronnais.

Enfin cet après-midi,

- Guy HARDY, assistant social, formateur et thérapeute familial, va nous aider à appréhender la question des non-demandeurs d'aide et le paradoxe dans lequel se trouvent les intervenants.

En fin de journée, avant de nous quitter

- Annie CAZARD, interviendra à nouveau pour reprendre quelques messages forts de la journée.

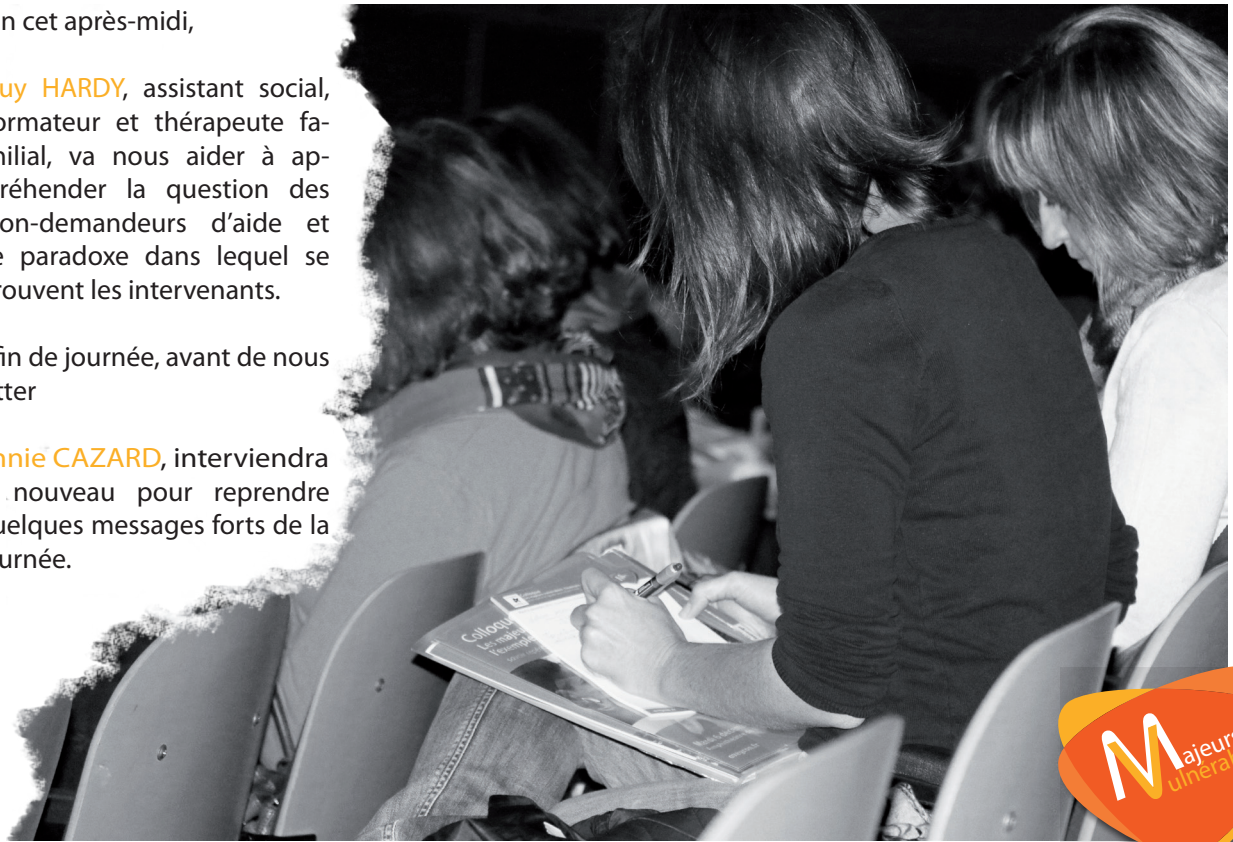

ADULTE ET VULNÉRABLE : LE PARADOXE ABSOLU

Valérie SABRAN,
Médecin psychiatre,
Centre Hospitalier Spécialisé
Sainte Marie de Rodez

Claire Alazard accueille Madame Valérie SABRAN médecin psychiatre.

Madame SABRAN, vous êtes praticien hospitalier depuis une vingtaine d'années.

Vous avez, je crois, toujours travaillé en psychiatrie adulte, actuellement vous dépendez du Centre Hospitalier Spécialisé de Sainte-Marie à Rodez, vous êtes le médecin référent des Centres Médico-Psychologiques de Decazeville et de Capdenac et des deux hôpitaux de jour de psychiatrie adulte.

Vous privilégiez les soins ambulatoires et le travail de réseau et vous êtes attentive aux familles et aux associations de familles.
Vous animez à Rodez une réunion ouverte aux familles dont un des parents souffre de maladie mentale.

A travers votre intervention **« Adulte et vulnérable, le paradoxe absolu »**

vous allez nous aider à mieux comprendre qui sont ces personnes majeures et qui pourtant multiplient les indicateurs de vulnérabilité.

Je vous laisse la parole.

Bonjour à tous et à toutes.

Monsieur LUCHE, vous nous disiez tout à l'heure **« Ensemble on est toujours plus fort »**, et c'est vrai qu'à plusieurs on apporte des regards différents pour y voir plus clair.

Et comme il faut bien que quelqu'un commence : je vais me lancer.

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs et Madame DUPLAN de leur invitation à participer à ce colloque ; c'est avec plaisir que je vais tenter de vous apporter mon éclairage ; il s'agit de celui d'un médecin psychiatre de terrain, acteur et défenseur du service public hospitalier, j'exerce mon activité auprès des personnes qui présentent des souffrances ou des maladies mentales sans distinction.

Ce colloque a été conçu comme un moment de partage, de réflexions, ainsi, je ne vais pas vous faire un cours théorique sur la vulnérabilité ni vous assener des références bibliographiques ; au fond, j'ai surtout envie de vous faire partager mes réflexions en m'appuyant sur ma pratique et en vous livrant quelques histoires de patients que j'ai croisés, suivis...

Je vous précise que le secret médical se doit ici d'être partagé et clairement énoncé, si vous reconnaissiez certaines des personnes dont je vais vous parler, je vous demande de garder une totale confidentialité dès la fin de ce colloque.

Alors pour entrer dans le «vif du sujet»,
de quoi vais-je vous parler ?
Pourquoi est-ce qu'on me demande de parler de ces personnes en particulier, à vous, à chacun d'entre vous, professionnels ?

Si vous êtes dans cette assemblée, je peux légitimement penser que vous avez, dans votre métier, eu affaire à des majeurs vulnérables.
On a tous en mémoire des personnes en grandes difficultés à qui l'on a proposé notre aide, des solutions, des pistes d'amélioration et sur lesquelles nous nous sommes cassés le nez, des personnes qui sont en grande souffrance, mais qui ne demandent rien, qui n'acceptent pas nos propositions, alors même que celles-ci nous paraissent adaptées, voire qui les mettent en échec.

Et en les mettant en échec, c'est un peu nous, en tant que professionnels, qui sommes mis devant l'échec, le refus d'obstacle, un constat d'impuissance, qui peut conduire au sentiment que l'on n'est pas suffisamment compétent dans notre champ professionnel, ou que l'on n'est pas compétent tout court, ou bien que la société, les gouvernements, les lois, les institutions ne sont pas suffisamment compétents…

Autre chose, quand on travaille dans des métiers relationnels nous utilisons nos connaissances et nous nous appuyons sur des valeurs partagées dans notre environnement professionnel.

Nous nous situons aussi dans notre cadre de références personnel, on ne peut pas faire abstraction de nos valeurs propres, influencées par notre éducation, et notre environnement social.

Or ces majeurs vulnérables ont des modes de vie très différents, originaux ou marginaux.

Ils vivent dans des conditions qui nous paraissent insupportables, parfois dans une déchéance ou un dénuement profond, dans un univers tellement dégradé, parfois depuis si longtemps, et qui pourtant, pourtant, ne demandent rien, ne tendent pas la main, ne poussent pas la porte, et ça, on ne le comprend pas, et l'incompréhension, on n'aime pas ça, ça n'aide pas à travailler.

Enfin, quand on travaille avec des personnes humaines, d'une manière ou d'une autre
on s'identifie, on se positionne par rapport à l'autre.

Et là, en l'occurrence, on ne sait pas, l'autre est tellement mystérieux, surprenant, difficile à comprendre et à appréhender, ou se met en situation de susciter du rejet, qu'on ne sait pas comment se situer, ni quelle stratégie adopter. Bref, ces personnes nous dérangent et nous amènent à nous remettre en question.

Que pouvez-vous nous dire de ces personnes « majeurs vulnérables » ?

Tout d'abord je voudrais dire qu'on ne devient pas vulnérable en un jour...

La vie se construit depuis les débuts de l'univers, depuis le développement de nos premières cellules, marquées par l'hérédité des ascendants, le long d'un chemin parsemé de rencontres, de perturbations, voire de chaos, d'évènements à surmonter qui nous font grandir, avancer.

Nous nous construisons avec ce que nous sommes, qui nous sommes et dans notre environnement, à travers tous les échanges bons ou mauvais et dans une société précise qui elle-même porte ses codes et ses valeurs.

Une personne qui vit dans un village près de la forêt amazonienne ne va pas développer les mêmes capacités qu'une autre qui vit dans une tour de Manhattan.
La plupart des gens vont grandir, avancer dans la vie, pas trop mal, construire des choses. Mais certaines personnes ne vont pas se développer de façon harmonieuse, solide ni suffisamment robuste pour pouvoir affronter les aléas de la vie.

A l'extrême, quelques-unes vont être si abîmées, cassées, bancales, que leur vie en sera catastrophique.

Alors vulnérabilité, fragilité : comment peut-on les définir ?

Le mot « *vulnérabilité* » vient du verbe latin, *vulnerare* qui signifie blesser : cela renvoie à l'état de celui qui est vulnérable : exposé à recevoir des coups, être blessé, atteint d'une maladie.

C'est un concept qui apparait relativement récemment en médecine et dans d'autres disciplines. En médecine, les facteurs de vulnérabilité exposent à un risque accru d'une maladie donnée.

Par exemple, il y a les âges de la vie qui impliquent de la vulnérabilité. On comprend aisément qu'un nourrisson soit vulnérable. L'âge avancé également : l'état physiologique du sujet très âgé est considéré comme un facteur de vulnérabilité.

Cette notion est proche de celle de « *fragilité* ».

« Fragile »
C'est : « *ce qui peut être détruit ou brisé facilement, est susceptible de s'affaiblir ou de mourir prématurément ; on parle de la fragilité d'un objet, d'un os, de la condition humaine...* »

« Fragile »
Se dit de celui qui manque de robustesse, de force, d'endurance, dépourvu de moyens de défense, contre les agressions…
« Fragile »
Se dit aussi de ce qui est instable, précaire.

Fragilité, Vulnérabilité

Ces deux notions peuvent être considérées comme un état (c'est à dire quelque chose de momentané) et comme un processus (par exemple le processus de vieillissement) c'est à dire quelque chose qui évolue dans le temps.

Ce qui nous intéresse ici, c'est que cet état de vulnérabilité rend les capacités à faire face, à affronter les aléas de la vie, particulièrement peu efficaces, les capacités de résistance à un stress, à une attaque, à une maladie, à un événement de vie sont amoindries, altérées voire totalement anéanties.
En condition de vulnérabilité, l'intégrité d'un être est susceptible d'être diminuée, elle se trouve menacée et c'est cette notion précisément qui suscite en nous le devoir d'agir...
En réfléchissant à ce sujet j'ai repensé à Nadia :

Nadia est une dame âgée de 80 ans, que nous avons suivie, pendant les dernières années de sa vie, au CMP.

Sa vulnérabilité à elle s'est installée pendant des années, voire des dizaines d'années. A la fin de sa vie, c'est une vieille dame fatiguée, persécutée par le monde extérieur, par les autres en général, qui vit de façon totalement isolée dans une maison devenue totalement vétuste, sans chauffage.

C'est cela qui donne l'alerte après qu'elle ait été hospitalisée pour un malaise en plein hiver.

L'infirmière lors de sa visite au domicile va constater qu'elle n'a pas de chauffage, que sa maison est vétuste.

Nadia ne s'autorise depuis bien longtemps aucun confort. Elle est diabétique, s'alimente mal, ne peut pas se doucher ; quand elle arrive à l'hôpital, c'est toute une chaine d'intervenants qui va se mettre en place mais Nadia ne va pas accepter tout ça, il lui faudra près de 2 ans de visites, d'apprivoisement progressif et de soins pour qu'elle accepte d'être aidée vraiment.

Mais finalement, la vulnérabilité, c'est un état ou un processus ?...
J'aimerais revenir au paradoxe du titre : majeur et vulnérable …

en effet, ce paradoxe m'est apparu car une personne adulte est censée être majeure, capable, responsable, apte à faire des choix de vie pour son bien-être, apte à construire sa vie, sa famille, ses relations, sa vie professionnelle...
Mais, certaines personnes, bien qu'arrivées à l'âge adulte, sont vulnérables, fragiles. Leur l'intégrité est menacée, elles ne sont pas solides, peuvent se briser.

Je vous disais tout à l'heure, on ne devient pas vulnérable en un jour...

A vrai dire, je pense qu'il ne s'agit pas d'un état temporaire, soudain et momentané, mais bien d'un processus qui conduit à la condition de vulnérabilité, d'un point de vue humain.

Un processus, c'est à dire un mouvement qui s'est mis en place durant des années, parfois dès la toute petite enfance et parfois plusieurs générations avant même la personne qui en est victime.
Et ce sont les défaillances successives, multiples, et à des moments clés de l'histoire de la personne, qui par leur nombre, par leur intensité ont un impact majeur et profond dans le développement.

Car ces défaillances ont occasionné des failles dans les fondations même de l'individu.

Je vous ai parlé de Nadia et si le temps le permet, j'aborderai les histoires de Mathieu, Jean-Pierre, Vanessa... Ils sont tous différents mais chacun d'eux est vulnérable, et profondément fragile.

On comprend bien que c'est un processus. Mais quels sont les facteurs de la vulnérabilité, les chemins qui mènent à la vulnérabilité ?

Alors il existe probablement de très nombreux facteurs de vulnérabilité.
Il est un peu difficile d'être schématique puisque pour moi quand on a affaire à une personne on a vraiment affaire à un cas unique, à une personne avec son histoire, et qui elle est.

Néanmoins, j'ai essayé de vous dégager quelques facteurs importants de vulnérabilité.

Tout d'abord, on peut distinguer les facteurs propres à l'individu lui-même

- sa génétique : le genre homme ou femme n'expose pas aux mêmes fragilités,
- sa personnalité : comment il s'est construit dans son rapport au monde,
- l'estime de soi, la confiance en soi : primordiale, indispensable pour avancer dans la vie,
- la notion de son identité, de qui on est, de ce que l'on veut, est-ce qu'on se donne les moyens d'y parvenir,
- son état de santé physique aussi et psychologique : on sait qu'un bon état de santé protège ; et l'impact d'une maladie est différent selon les individus ; une personne peut tout à fait exploiter une maladie pour en faire quelque chose d'important pour elle,
- le développement d'une pathologie psychiatrique enfin est un facteur majeur de vulnérabilité (je l'aborderai un peu plus loin).

Ces facteurs ne sont pas des causes de vulnérabilité une fois pour toute ni de façon inévitable.

Il existe heureusement aussi des facteurs de résistance et vous avez probablement tous entendu parler de la résilience.

Ces facteurs de vulnérabilité peuvent exister mais être bien compensés pendant un certain temps, puis, à l'occasion d'un changement de vie, totalement déstabiliser la personne.
Nous sommes souvent surpris d'avoir à faire à des personnes qui ont évolué à peu près normalement et qui a un moment donné de leur vie vont dégringoler.

Là je voudrais qu'on s'arrête sur l'histoire de Jean-Pierre.

Jean-Pierre est un homme de 48 ans ; apparemment sans histoire, mais qui aurait pu très mal tourner et se laisser totalement dépérir.

Il a travaillé longtemps, plus de 20 ans chez un artisan, il conduit sa voiture, il entraine les enfants au sport le samedi et le dimanche. Il vit dans un appartement donc un homme apparemment sans histoire.

Sauf qu'il a tenté par deux fois de se suicider cette année, il a été hospitalisé. J'ai fait sa connaissance à sa sortie de l'hôpital lorsqu'il a engagé un suivi en consultation, j'ai été frappée par sa fragilité et justement cette notion de décompensation à un moment donné de sa vie, car aujourd'hui il ne peut plus travailler ni vivre seul dans son appartement.

Alors qu'est-ce qu'on peut retrouver de son histoire :

On apprend qu'il est célibataire, sa scolarité s'est arrêtée tôt (5ème), il a fait un apprentissage. Son père qui était un homme autoritaire, le patriarche de la famille, s'est occupé de lui trouver un maître d'apprentissage, un patron chez qui il travaille toujours.

Il a toujours vécu chez ses parents, n'a jamais eu de copine. Il conduisait sa voiture mais quand il allait voir les copains le week-end, il buvait beaucoup, donc beaucoup d'alcoolémie positive.

Donc on voit qu'il a des troubles des apprentissages, probablement un niveau intellectuel un peu limite mais bien compensé par l'aide de ses parents dans un environnement tout à fait protégé.

Arrivent les facteurs déstabilisants c'est à dire « de décompensation ».
D'abord la mort de son père, mais sa mère était là pour veiller sur lui, pallier ses difficultés à vivre de façon autonome; puis sa mère est morte, elle aussi, il y a 3 ans.

Après… ?
Après, ça a été une lente dégringolade.

Il ne s'est pas occupé de l'appartement qui s'est dégradé, ni des papiers qui se sont accumulés.

Avant c'est sa mère qui faisait tout, depuis qu'elle est morte, il a tout laissé en plan.

Il buvait de plus en plus souvent avec les copains, son permis lui a été retiré.
Il n'arrivait plus à travailler, à faire ce métier qu'il n'avait pas choisi.
Et sa sœur n'a rien vu, il disait toujours que ça allait, qu'il n'avait besoin de rien.
Elle ne s'est pas rendu compte à quel point il se laissait dégringoler.

Il n'a pas su demander de l'aide jusqu'au moment où il fait ses tentatives de suicide.
S'il n'avait pas donné l'alerte en tentant de se tuer il se serait probablement dégradé pendant des années et on aurait pu le retrouver des années plus tard clochardisé.

Aujourd'hui il est dans un parcours de soins et en train d'envisager un mode de vie qui lui convienne.

Ensuite après les facteurs internes propres à l'individu on peut retrouver les facteurs externes, liés à l'environnement

Premier facteur de vulnérabilité

1. L'environnement familial

Je souhaite placer la famille au premier rang. La famille permet la construction des liens, l'apprentissage des normes sociales, des codes, la « gestion » des émotions, l'expression des conflits...

Lorsqu'elle est déviante, dysfonctionnelle, défaillante, l'enfant ne dispose pas d'un cadre de référence ni de la sécurité suffisante et nécessaire. Il va grandir, certes, mais avec des failles, comme des fissures dans ses fondations.

La période de la petite enfance et de l'enfance est particulièrement déterminante pour la solidité future.

Les parents vont permettre d'acquérir un sentiment de sécurité ou non.

Quand l'insécurité est présente dès la petite enfance au moment où se construisent les fondations de la personnalité et la capacité à créer et entretenir des liens solides, cette insécurité va se répercuter à l'âge adulte.
Ainsi, les traumatismes infantiles, les violences, les négligences, les carences affectives, le rejet qui peut prendre bien des formes, tous ces évènements font des dégâts majeurs mais invisibles : ce sont des missiles longue portée, qui bien des années plus tard continuent leur travail de sape, leur destruction de l'individu en supprimant le sentiment de confiance et de sécurité, en supprimant la capacité de créer des liens.
Ces personnes-là ne vont pas plus tard pouvoir demander de l'aide et faire confiance aux professionnels.

Et ce sont dans bien des cas, ces facteurs-là, qui nous empêchent, nous professionnels, quelle que soit notre place, d'aider ces personnes.

Quand ils ont subi des traumatismes répétés, quand aucun adulte de la famille ni des institutions, ni de la société n'a pris leur défense, ils ont développé une réaction de désespoir, de repli sur soi. Ils ont arrêté de se battre, ils se protègent comme ils peuvent de la déception, de l'échec.

Alors, soit ils ne tentent plus rien, ne font plus confiance à personne ou bien ils attaquent,

commettent des actes de délinquance, attaquent les cadres, les personnes, provoquent … (ado en Centre Educatif Fermé).

Ils ont appris le chaos à l'extérieur, autour d'eux et aussi à l'intérieur et c'est leur mode de réaction qui s'en trouve perturbé.
Soit, ils sont en état de sidération, d'anesthésie pour ne plus ressentir la douleur, soit ils sont en mode hyperactif, avec une sensibilité exacerbée à un mot, une intonation, un regard, une attitude de la part de l'autre, qui peut réactiver un traumatisme à tout moment, même bien des années plus tard.

Et nous, ce jour-là, nous en tant que professionnels, on peut être complètement désarçonnés d'avoir déclenché une telle réaction sans en comprendre l'origine.

Je voulais vous parler d'un contre-exemple, exemple de traumatisme chez un jeune qui n'est pas vulnérable : Frédéric.
Frédéric, c'est un jeune homme de 20 ans qui va bien et qui vit avec sa copine. Elle est victime d'un viol. Il la soutient durant ses démarches pour porter plainte et entamer des soins appropriés.

Puis, il revit des cauchemars où la couleur rouge revient de façon envahissante. Il va réaliser que lui-même avait été victime d'un pédophile, ami de la famille, qui lui faisait des cadeaux, dont une console de jeux, rouge.

Il avait une famille solide et a pu entamer des démarches pour dénoncer les actes dont il avait été victime étant jeune.

Le problème pour les majeurs vulnérables c'est qu'ils accumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité. Contrairement à Frédéric, qui avait subi un acte traumatisant mais qui avait un entourage solide et de bonnes défenses intérieures.

Ce n'est pas le cas de Vanessa.

Vanessa c'est une jeune femme de 26 ans bien cassée par la vie, elle n'a pas de travail, vit du RSA. Elle a des problèmes socio-économiques auxquels s'ajoutent des problèmes de santé. À 20 ans elle a eu une embolie pulmonaire, elle est très amaigrie, son état général est très dégradé. Jusqu'à peu de temps, elle n'avait pas de stabilité affective.

Quand elle vient consulter au CMP, elle dit qu'elle est complètement dépassée, qu'elle n'y arrive plus. Un petit espoir dans son horizon qui l'a poussée à entrer au CMP et à demander des soins : depuis peu, elle a un compagnon, lui-même fragile, ancien consommateur de toxiques et dont la compagne est décédée brutalement. Il élève seul sa petite fille qui est en bas âge. Et c'est grâce à cette relation qu'elle s'autorise à consulter car elle dit qu'elle ne veut pas nuire à cette petite fille.

Durant les entretiens, Vanessa est anxieuse, agitée, hypersensible, parfois en pleurs, totalement éparpillée. Elle s'appuie sur un tas de notes qu'elle apporte avec elle.

Voilà ce qu'elle peut raconter de sa vie où on peut retrouver certains facteurs de vulnérabilité. Elle retrace ces événements de sa vie sans aucune chronologie, tout est mélangé.

Elle dit qu'elle est une enfant non désirée, son père est violent, il les a quittées elle et sa mère et les a laissées sans amour et sans soutien. Elle décrit une enfance bourrée de carences, de négligences, tant affectives qu'éducatives. Elle a des difficultés scolaires probablement des dyslexies mais personne ne va l'amener consulter pour l'aider. Elle rentre en apprentissage.

A 16 ans, elle est virée de chez sa mère. Et là elle fait n'importe quoi : elle se drogue (tranquillisants, alcool...), elle travaille avec excès. Elle retrouve son père qui meurt peu après, trop tôt, sans qu'elle ait pu lui parler vraiment.

Et c'est ça qui va la faire totalement décompenser, et de façon paradoxale, elle dit : « j'aurais dû me réjouir de la mort de ce père qui m'avait fait du mal, qui a battu ma mère. Mais en fait je n'ai pas eu le temps de lui dire ce que j'avais à lui dire ». Le jour des obsèques, elle se met à l'héroïne, elle dit « il me fallait quelque chose pour tenir le coup ».

Et tout de suite, elle s'est sentie devenir dépendante. Elle va beaucoup plus mal moralement. Elle est très fragile psychologiquement avec une grande anxiété, beaucoup de mal à s'apaiser, de la tristesse, des séquelles de traumatismes et des liens relationnels très difficiles à établir solidement. Son état de santé est fragile et socialement c'est la précarité.

Donc elle a besoin de soins multiples, spécifiques. Et ce qui l'aide actuellement c'est cette sorte de point d'ancrage auprès de son ami et de cette petite fille qui n'a plus de maman et qui devient sa principale motivation.

Et on observe cela parfois : une personne majeure vulnérable peut mobiliser des ressources pour avancer, pour qu'on prenne soin d'elle, non pas pour elle mais pour quelqu'un d'autre, un enfant, un conjoint. *Là le moteur c'est cette petite fille, l'enfant d'une autre, à qui Vanessa ne veut pas faire de mal.*

Autre facteur de vulnérabilité

2. La précarité et ses effets toxiques

La précarité sociale aussi est un facteur de vulnérabilité ; comme une pieuvre avec ses tentacules, lorsqu'elle s'installe, elle distille son poison dans l'individu tout entier, car elle engendre une triple perte de confiance :

- la perte de confiance en soi même,
- la perte de confiance envers les autres,
- et aussi la perte des capacités à établir et entretenir des liens avec les autres.

La précarité sociale engendre de la souffrance psychique.
Elle peut dans un premier temps stimuler, pousser à agir ; mais lorsqu'elle s'installe profondément, elle empêche de vivre.

Elle peut conduire à une forme de mélancolie sociale, d'anesthésie où la personne ne demande plus rien. Ou bien elle provoque un sentiment de persécution avec des réactions agressives.

Les consommations de drogues, d'alcool, de tabac ou de tranquillisants viennent encore aggraver la situation.
Au pire, la personne adopte un mode de survie, pour ne plus souffrir, ne plus rien ressentir.

Elle est dans le déni d'elle-même.

On assiste alors à un cercle vicieux puisque tous ces facteurs, en particulier la perte de confiance empêchent de demander et d'accepter l'aide d'un professionnel.

Dernier facteur de vulnérabilité

3. Les pathologies mentales

Enfin, les pathologies mentales sont un facteur important de vulnérabilité.

La pathologie mentale lorsqu'elle est envahissante, sévère et chronique bouscule les repères, impose une adaptation sociale différente, surprenante, incompréhensible de notre point de vue cartésien.
Les troubles psychopathologiques peuvent être divers :

Chez l'enfant :

- les troubles envahissants du développement, les troubles des conduites qui vont évoluer de façons diverses à l'âge adulte.

Plus tard, à l'âge adulte :

- les personnalités pathologiques anti sociales, états limites, abandonniques …
on pourrait toutes les citer. Elles se manifestent par des comportements inadaptés, un manque de capacité d'adaptation aux aléas, une fragilité excessive aux évènements de vie.
- les maladies mentales graves, les psychoses dont la schizophrénie (maladie fréquente, touchant au moins 1% de la population mondiale).
Il peut y avoir plusieurs niveaux de sévérité, dans les formes les plus graves, elles peuvent désorganiser profondément l'organisation psychique.

Je vais citer le cas de Mathieu.

Mathieu est un jeune homme qui avait été déclaré à l'Unité Protection des Majeurs il y a 3 ou 4 ans.

Il était à l'époque en 1ère année de BTS et il avait été signalé par l'infirmière scolaire pour son absentéisme. Ses frères également avaient donné l'alerte car ils le trouvaient très replié sur lui-même avec des propos un peu bizarres. Mais jusqu'à présent, il n'avait jamais fait parler de lui.

En fait, quand on va pouvoir intervenir, Mathieu va être rapidement hospitalisé, on va évaluer qu'il a un trouble psychiatrique, on va pouvoir mettre en évidence toute une série de symptômes du registre de la schizophrénie, des symptômes qui se sont installés progressivement sur les deux ou trois dernières années et qui l'on conduit par son mode d'organisation délirant à se laisser totalement démunir.

Quand l'assistante sociale va aller visiter avec lui son appartement, elle va constater qu'il vivait dans un dénuement absolu, avec une chaise, une table, un matelas par terre, pas de lampe, pas d'éclairage, le seul éclairage : son ordinateur puisqu'il passait son temps à jouer sur son ordinateur. C'est un cas assez simple d'une certaine façon puisque là on a pu repérer une pathologie mentale et Mathieu est en soin et on essaie progressivement de pouvoir apaiser ses symptômes, bien qu'il ait une forme grave de maladie, pour qu'il puisse trouver un mode de vie qui lui convienne.

Enfin, les maladies mentales exposent à des consommations de toxiques plus fréquentes et plus sévères qui viennent encore aggraver les choses.

Ainsi, un majeur vulnérable, va accumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité, internes et externes.

Il peut être fragile, cassé par son enfance, dans son développement, mais cela ne l'empêchera pas de porter en lui un idéal de vie, souvent, celui de fonder une famille à son tour, parfois d'avoir lui-même des enfants (comme peuvent l'exprimer les adolescents accueillis en centre éducatif fermé).

Alors on peut assister à une sorte d'engrenage infernal.
Nous venons de voir plusieurs facteurs de vulnérabilité pris isolément.

Mais, chez les majeurs vulnérables, un facteur est rarement seul et on retrouve
une myriade de facteurs qui se sont accumulés et emmêlés à plusieurs moments de la vie.

Cet enfant fragilisé pour avoir grandi dans une famille dysfonctionnelle, avec peut être des troubles des apprentissages, devenu jeune adulte, il va peut-être rencontrer un autre adulte fiable.

Mais, il va plus certainement être attiré par un autre adulte lui-même fragile, cassé pour des raisons différentes, mais avec ceci de commun, cette difficulté à établir des liens stables, solides, rassurants.

Et c'est l'histoire qui continue et s'envenime, puisqu'une grossesse peut très vite arriver et l'enfant de ces deux adultes si fragiles va arriver trop tôt, dans un couple dans l'incapacité de l'accompagner solidement.

Pour y faire face, les ressources sont bien maigres, et c'est tout un engrenage qui plus ou moins insidieusement, s'est mis en place.

Un mode de vie vraiment bizarre... Pourquoi vivre comme cela ?

Ça peut être également le choix d'un mode de vie vraiment bizarre et on se demande mais comment se fait-il que quelqu'un puisse accepter de vivre dans ces conditions-là ? Pour toutes ces raisons vues plus haut, vous pouvez comprendre qu'un majeur vulnérable fait ce qu'il peut pour « sauver sa peau ». Et, pour cela, il peut se retrouver dans un mode de vie vraiment pas confortable ou qui nous parait étrange.
C'est le cas de Nelson.

Nelson vit dans la rue, ne se lave pas, sillonne les mêmes rues de long en large, pour lui c'est là qu'est sa place. Il a pourtant une famille, il a pourtant été accueilli dans un foyer d'urgence, mais il n'a jamais voulu rester.

Il a été à l'hôpital, il y a des années. Il était délirant mais cela était mis sur le compte de ses consommations de toxiques ; quand il arrêtait les produits, son contact devenait tout à fait normal. Il semblait avoir une sacrée personnalité, « hors la loi » qui ne le concerne pas, incapable de tolérer et surmonter une frustration.

Il n'est jamais resté longtemps en soin, sa mère demandait qu'il quitte l'hôpital (de peur que cela le fasse mourir comme son ainé, dans le déni total d'une pathologie pour son fils).

Il arrêtait d'aller au CMP dès qu'il retrouvait sa rue.

Il va longtemps revendiquer son choix de vie, « laissez-moi dans la rue, laissez-moi délirer, je ne souffre pas, laissez-moi tranquille »

On peut entendre cela mais jusqu'où peut-on tolérer son choix de vie si cela perturbe l'environnement, s'il se met en danger, si son état de santé physique se dégrade?

Ce cas illustre de nombreuses questions que l'on peut se poser : rôle des services sociaux, des forces de police, et aussi le rôle de la psychiatrie.

Vous allez me dire mais alors qu'est-ce qu'on peut faire pour ces personnes vulnérables ?

Sans développer cette question qui sera abordée cet après-midi, je voudrais juste vous livrer quelques réflexions :
Intervenir auprès de ces personnes signifie entrer dans leur intimité, dans leur vie privée :

- à partir de quand, et jusqu'à quel point a-t-on le droit d'intervenir auprès d'une personne qui ne demande rien ?
- à partir de quand, et de quel élément a-t-on le devoir d'intervenir, l'abstention renvoyant au principe de non-assistance à personne en danger ?

Et on peut se demander : et la psychiatrie dans tout ça, quelle est sa place, quel est son rôle ?

Alors justement vous allez peut-être nous aider ...

Quel rôle peut jouer la psychiatrie ?
Pourquoi est-ce qu'elle n'intervient plus?
Pourquoi ces gens ne sont pas hospitalisés ?

C'est vrai que c'est assez tentant, l'hospitalisation, la psychiatrie règlerait tous les problèmes…
Je pense que beaucoup d'entre vous ont été assez tenté de pen-

ser : mais après tout ces personnes qu'on croise elles seraient tellement mieux hospitalisées, elles n'auraient plus de problème, comme si la psychiatrie allait pouvoir régler tous les problèmes.
Rappelons que la psychiatrie est une discipline médicale. Les moyens alloués à la psychiatrie doivent permettre d'assurer des missions de prévention, de repérage et de traitement des personnes atteintes de maladie mentales.

Les missions sont étendues inévitablement à toute personne qui souffre moralement, en état de détresse psychologique, même sans pathologie mentale avérée.

Ce serait utopique de croire qu'on va tout régler en hospitalisant ces personnes,
qu'on va pouvoir les guérir, et effacer des années de souffrances et de difficultés à vivre, comme si on pouvait leur apprendre en quelques semaines à créer des liens solides, à avoir confiance en eux, à abandonner leurs addictions.

J'espère vous avoir montré pourquoi une telle croyance n'est ni réaliste, ni réalisable.

Quelques mots brefs sur la psychiatrie qui a beaucoup évolué ces dernières années.

On assiste à un mouvement ces dernières années qui tente à raccourcir les durées d'hospitalisations.

Les hospitalisations longues sont de plus en plus rares.

Dans les cas des majeurs vulnérables on voit bien que l'hospitalisation ne peut pas être la réponse, en tout cas la seule réponse.

L'hospitalisation peut avoir un intérêt pour mettre à l'abri, pendant un temps, pour se protéger contre soi-même, pour permettre à la personne de souffler un peu, de commencer des soins appropriés, et de commencer à se retaper : ça a été le cas pour Jean-Pierre.

Dans le cas des pathologies mentales les plus sévères, on a également assisté à un formidable mouvement depuis les années 1960

- avec une évolution radicale des soins qui visent à limiter le recours à l'hospitalisation pour favoriser la qualité de vie des personnes malades, les considérer comme des citoyens, avec leur place dans la cité, dans leur environnement familial et social,

- avec donc dans le même temps une diminution de la place des secteurs hospitaliers, les centres médico psychologiques étant au centre du dispositif de soins en psychiatrie.

Quelques mots sur le rôle du C.M.P. Centre Médico Psychologique

Dans la mesure où le soin ne peut se faire exclusivement à l'hôpital, et même de moins en moins, le rôle des soins proposés en C.M.P. est prépondérant.

Le CMP en deux mots c'est une maison …
A Decazeville c'est une maison avec plusieurs étages et plein de professionnels qui travaillent dedans.
Il y a des médecins psychiatres qui évaluent et posent les indications, puis prescrivent les soins nécessaires, travaillent en étroite collaboration avec une équipe d'infirmières et son cadre de santé, il y a l'assistante sociale, les psychologues, un cadre et aussi les secrétaires (rôle majeur dans l'accueil).

Dans le cas des majeurs vulnérables, nous avons affaire à des personnes dans des situations dramatiques, mais où l'urgence est de ne pas intervenir trop vite, de se mettre à disposition, en exprimant la volonté d'aider ces personnes mais en leur laissant leur rythme, leur choix.

Il est habituel que ces personnes vont justement mettre à mal notre bonne volonté, en arrivant en retard, en oubliant les rendez-vous, on se doit de faire avec, en tout cas de faire autrement.
Enfin, nous ne travaillons pas seuls mais en réseau, en lien avec d'autres institutions, intervenants sociaux, mandataires, enseignants, médecins du travail, MDPH...

Donc, en ce qui concerne les majeurs vulnérables, nous sommes l'un des maillons d'une chaine d'intervenants ; nous pouvons évaluer si la personne souffre d'une pathologie mentale, ses consommations de toxiques, son état de souffrance psychologique pour envisager comment l'aider,

avec quel type de soin et de prise en charge.

En conclusion, qu'est-ce qu'on peut retenir ?

Les majeurs vulnérables sont des cas extrêmes, difficiles à aider si l'on ne s'autorise pas à sortir des repères habituels, de nos champs d'intervention.
Ils nous poussent à inventer de nouveaux cadres, positionnements, à faire un pas de côté par rapport à nos systèmes de valeurs professionnels habituels.

Les majeurs vulnérables multiplient les facteurs de vulnérabilité. Ils se mettent en danger, ne demandent rien mais dérangent, interpellent les consciences et les bonnes volontés professionnelles, font des choix de vie différents des nôtres, mettent en échec l'entourage, parfois ils font peur...

Les réponses habituelles ne fonctionnent pas.

Intervenir auprès de ces personnes signifie entrer dans leur intimité, dans leur vie privée, à un moment donné, de leur vie, de leur histoire.
Mais nous, que l'on soit soignant, ou autre professionnel, nous les voyons à un temps « T » de leur parcours, alors que leur vulnérabilité elle, s'est installée depuis des années et des années.

Ces personnes sont repérées tardivement quand un engrenage est déjà profondément engagé.

Pourtant, quand l'alerte est lancée, tout à coup il y a une forme d'urgence à agir.

En fait il n'y a pas d'urgence.

Il y a une situation dramatique instaurée progressivement depuis un long temps.

Face à la diversité des questions soulevées par les personnes vulnérables, les réponses ne sont pas univoques car plusieurs logiques s'affrontent :

- D'un côté, le respect de la vie privée et du droit fondamental d'une personne à disposer d'elle-même, à faire des choix de vie qui lui sont propres,

- de l'autre, la volonté d'agir et d'intervenir auprès de quelqu'un de fragile.

Quel que soit le professionnel qui alerte, il est important de se défaire de cette notion d'urgence ; pour cela prendre le temps nécessaire d'évaluer et de se questionner ; s'il y a urgence on la traite bien sûr.

Sinon, il faut considérer que la personne va avoir besoin de temps pour pouvoir accepter de l'aide et encore plus pour accepter de changer quelque chose à sa vie.

Cela nécessite de se départir de son pragmatisme habituel et d'avoir une vision à plus long terme.

Il est important de comprendre cela car l'enjeu est de taille ; si l'on brusque la personne ou qu'on impose trop rapidement une décision même la plus justifiée soit elle, le risque est tout simplement de la perdre de vue. Car cela lui fait violence, c'est aussi violent que de vouloir réchauffer trop vite quelqu'un qui est en hypothermie.

La situation de vulnérabilité s'est installée après bien des aléas.

Non seulement, la personne n'a plus confiance, mais elle a des réactions inhabituelles. Vu de l'extérieur, on ne comprend pas ; on se dit « mais pourquoi ne se protège-t-elle pas ? Pourquoi ne demande-t-elle pas de l'aide, ou alors elle la demande à la mauvaise personne, pourquoi n'accepte-t-elle pas que je fasse telle ou telle démarche pour elle ? »

Eh bien, peut-être parce qu'elle vit dans un monde de chaos intérieur, où les repères solides et de sécurité n'existent pas, les liens de confiance qui permettent de s'appuyer sur un « autre » ne sont pas là.
Il y a du chaos, de la sidération, de la violence intérieure, des émotions qui submergent ou qui aveuglent, comme autant d'entraves à la vie.

Cela conduit à des choix de vie que nous trouvons bizarres, qui nous interpellent, mais que l'on se doit de respecter. Car ces modes de vie si particuliers et qui nous heurtent sont parfois les plus « économiques », les « moins pires ».

Ils forment comme un équilibre instable, certes précaire mais qui remplit une fonction. Comme un mikado, il va falloir se montrer extrêmement prudent pour bouger une pièce puis l'autre au risque de voir l'édifice s'écrouler.

Et pour finir...

Pour finir je dirais que pour aider, il faut d'abord respecter les choix et modes de vie, sans chercher à les comprendre.

Si la personne ne se sent ni jugée, ni menacée dans son équilibre, tout précaire qu'il soit, elle pourra alors accepter d'être abordée.

Il s'agit de se donner du temps, en restant actif, en éveil et d'accepter de sortir des cadres habituels.

Si j'ai un message à vous faire passer, c'est celui de ne pas perdre de vue qu'au-delà de la personne qui est en face de nous il y a son histoire, dans toute sa complexité, parfois depuis bien des générations. Il y a aussi sa personnalité, ses souffrances, ses modes réactionnels. Il y a avant tout une affaire de rencontre, de disponibilité intérieure qui permet d'accueillir et aussi de créer, d'inventer une réponse appropriée, la moins intrusive possible.
Accueillir, accompagner, pour qu'un processus de changement soit possible, envisageable, accepter que le temps de la personne n'est pas le nôtre...

Je vous remercie.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Mesdames et Messieurs, bonjour Docteur.
Je voudrais juste apporter un témoignage. J'ai compris le message que vous voulez faire passer. J'ai 74 ans, il y a 70 ans, j'ai été placé dans une ferme pendant 11 ans, ce qui veut dire des souffrances, du froid, pas trop de faim... je me suis construit peu à peu. J'ai rangé les souffrances dans un coin de ma tête, j'ai bâti mon existence peu à peu. Je pense que j'ai réussi. J'ai un parcours honnête, sans souci, sans avoir fait d'excès comme vous avez pu le décrire. Voyez, il y a des existences positives malgré un départ difficile, on peut se rebâtir aussi. J'ai réussi à acquérir une volonté sans faille, je suis maire d'une commune, j'entraîne une équipe de rugby de cadets, je suis là aussi pour les aider, il y a tellement de divorces, avec mon expérience je peux les consoler, les remettre dans le droit chemin.
Voilà ce que je tenais à vous dire.

Merci beaucoup, Monsieur, pour votre témoignage, car en effet c'est un bel exemple de résistance et de la résistance heureusement il y a des gens qui en ont. Vous en êtes la preuve. Donc merci de votre témoignage.

La multiplicité des intervenants ne risque-t-elle pas de déstabiliser les personnes ?
Est-ce que il y a un accompagnement plus proche qui doit être fait pour le majeur vulnérable ? Est-ce que d'avoir une personne référente c'est mieux ?

Merci de votre question, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Il nous faut distinguer ce dont il est question aujourd'hui c'est-à-dire une organisation qui permet à beaucoup d'intervenants diffé-

rents dans des champs professionnels différents de se réunir pour essayer d'aider au mieux ces majeurs vulnérables.
Mais bien entendu, dans le cas d'une personne à un moment donné, elle ne peut rencontrer tout le monde en même temps.

Et je pense que ce n'est pas nous, mais elle, qui va choisir son référent. Et très souvent on est étonné de voir qu'elle ne choisit pas forcément ce que nous on appelle « la bonne personne ». Elle va adresser des demandes et parler de son histoire, de sa souffrance psychologique à une assistante sociale qui l'amène dans sa voiture faire une démarche ou elle va adresser une question sociale à l'infirmier de psychiatrie qui l'écoute.

Et, au fond, à un moment donné, ce qui va être important c'est que la rencontre puisse se faire effectivement, que la personne puisse repérer une sorte de référent, comme vous dites, ce qui est très important parce que c'est là-dessus qu'on va pouvoir établir un étayage et ce sont ces liens qui progressivement avec le temps vont permettre d'aller mieux et ça c'est pas nous qui le décidons, c'est une affaire de rencontre mais elle est primordiale.

J'ai une question pas du tout à titre professionnel. Je suis interpellée par le nombre de personnes, adultes jeunes, aujourd'hui, qui se suicident. Nous savons que c'est la 2ème cause de mortalité en France. Ces personnes, à un moment donné doivent être vulnérables. Comment pouvons-nous passer à côté de ces difficultés qui justifient un tel acte ?

C'est une question qui mériterait un colloque à elle toute seule.
Qu'est-ce qu'on peut dire là-dessus ?
Sur le suicide d'un jeune ?
Probablement que ça vient de loin, qu'il y a pas mal de choses qui se sont accumulées,
une difficulté à pouvoir en parler ou pour l'entourage à repérer quelque chose, ce qui est très culpabilisant pour l'entourage.
C'est vraiment une énorme question, je ne vois pas comment vous répondre en quelques mots.

En effet, c'est pas rare qu'on ait affaire à des majeurs vulnérables après une tentative de suicide et c'est là, où tout à coup, on entre dans la vie de personnes qui vont arriver à 40, 45, 50 ans avec un parcours énorme de difficultés derrière elles, qui n'ont jamais pu demander d'aide.

Et finalement, cette tentative de suicide est heureusement, quand elle se termine bien et qu'on peut les ramener à la vie, une seconde chance pour eux. Parce qu'à ce moment-là, on peut commencer à mettre en place des choses. Mais il n'est pas rare qu'on entre dans des situations de vie totalement catastrophiques où il y ait tout à reconstruire, souvent à l'occasion de décompensation, de perte des parents, de personnes qui se retrouvent profondément seules, qui n'ont pas les capacités du tout de faire face, de résister. Et on se demande bien comment ça se fait que ça n'ait pas été repéré avant.
Les personnes peuvent rester 10, 20, 30, 40 ans, comme Nadia qui s'est laissée complètement dépérir pendant probablement les 30, 40 dernières années de sa vie. Elle aurait pu mourir seule dans son appartement, congelée, personne ne s'en serait rendu compte.

Brigitte COMPAS, Conseil Départemental de l'Hérault.
J'ai beaucoup apprécié votre intervention sur le niveau de complexité rencontré par les majeurs, quel que soit leur âge, que l'on estime vulnérables. Ce qui pose question dans les services sociaux et médico-sociaux départementaux, c'est comment amener ces personnes vers vous, c'est-à-dire en amont de l'exposé. Vous nous parlez du CMP, on l'a bien en ligne de mire. Pour autant, dans ce long processus, quand on arrive et qu'on ne sait pas à quel niveau on est de ce processus, pour la personne individuellement concernée, notre grande difficulté c'est d'arriver à l'amener vers vous.

Avez-vous des pistes de réflexion et comment vous avez pu en partenariat travailler ces aspects ?

Il y a deux choses à dire.
D'abord, quelque chose qui m'a souvent interpellée. C'est que en effet des assistantes sociales nous adressent des personnes ou sont découragées car elles n'arrivent pas à nous les adresser et souvent nous aussi on a des mouvements d'humeur en disant que ce n'est pas possible, que ça fait trois fois qu'on donne un rendez-vous et qu'elles ne viennent pas !

Et au fond j'ai tourné autour du pot, je crois, mais je vous l'ai dit plusieurs fois et ce n'est pas pour rien : quand on voit la personne, on la voit à un moment donné et c'est important de pouvoir élargir son regard et se dire qu'on la voit pas seulement à cet instant « T » mais qu'il y a tout un background derrière et que c'est quelque chose d'important d'avoir ça présent à l'esprit parce que le moment où on la croise pour une raison ou pour une autre, c'est pas forcément le meilleur moment pour elle pour demander de l'aide.

Ce que l'on se doit de faire, c'est de proposer et ça, c'est la 2ème chose que je voudrais vous dire.

Moi il y a quelques années j'appelais ça dans ma tête la technique du Petit Poucet, c'est une technique que j'utilise souvent, c'est-à-dire qu'il me semble que dans nos métiers on sème des cailloux comme le Petit Poucet et que ça c'est très important.

Et j'ai en tête l'histoire d'une dame dont je ne vous ai pas parlé mais qu'une assistante sociale avait essayé d'adresser au CMP, avait essayé de l'aider, une dame qui a pu totalement se laisser dépérir au point de vivre dans un appartement sans eau, sans électricité pendant 2 ans.

Elle acceptait rien, elle voulait rien, elle demandait rien.

La 1ère fois qu'elle est venue au CMP, nous on est arrivés avec nos gros sabots, elle s'est empressée de ne pas revenir mais en fait on lui a laissé la porte ouverte, on lui a dit « vous viendrez quand vous pourrez, quand vous voudrez, on sera là », c'est ça qu'on a essayé de lui dire que ce soit moi ou l'infirmière qui l'a reçue « quand vous serez prête, vous viendrez mais c'est vous qui choisirez, c'est pas untel ou untel ».

Et il se trouve qu'on n'en a plus entendu parler de cette dame pendant 2, 3 ans. Et puis un jour, elle est revenue, elle avait vu son médecin traitant qu'elle voyait jamais parce qu'elle s'était aussi complètement laissé dépérir sur le plan physique et qui lui avait dit que ce serait peut-être pas mal d'être aidée au CMP…

Et elle est venue, elle est venue aussi, je pense, parce qu'elle nous avait rencontrées 2 ou 3 ans avant. Et à partir de là, elle a pu commencer un cheminement, et à partir de là, elle a pu accepter un certain nombre d'aides sociales, mais ça a pris un temps fou si on y pense, il ne fallait pas être pressés.

Il ne faut pas être pressés. Or c'est très dur quand on est professionnel, on a envie d'être pragmatique, efficace, d'agir mais malheureusement on a à faire à des personnes pour lesquelles le rythme n'est pas le même et les résistances ne sont pas les mêmes.

Mais il faut garder espoir, toujours penser qu'il y a du mieux qui peut arriver, qu'il y a de bonnes choses qui peuvent se passer et que quand on laisse la porte ouverte, ça permet à des personnes de revenir, peut-être 1, 2 ou 3 ans plus tard mais c'est toujours ça.

Et en fait cette dame-là, quand elle est venue, ce qui l'a motivée, ce que j'ai compris de sa motivation, c'est qu'elle avait un fils, son fils avait été placé en bas âge et elle avait commencé de plus en plus à investir son fils lors des points-rencontre et petit à petit en voyant son fils grandir, elle s'est rendu compte de la place qu'elle pouvait avoir auprès de lui, que peut-être elle n'était pas si toxique que ça auprès de lui et ça, ça été sa motivation..

Merci Docteur SABRAN pour ces apports qui nous permettent d'appréhender ces publics.

La vulnéraire
Plante aux propriétés cicatrisantes

LES PRÉVENTIONS ET MALENTENDUS DU DROIT DES MAJEURS VULNÉRABLES : CHANGEONS NOS HABITUDES !

Hervé OLIVIER,
juge des tutelles, Tribunal d'Instance de Rodez

Jacques COMBRET,
notaire honoraire

Magali Brun accueille les intervenants : Venons-en maintenant à des aspects plus juridiques ou réglementaires.

Face à ces situations, les acteurs de terrain attendent souvent beaucoup des autorités judiciaires et des réponses que la loi peut apporter.

Nous accueillons Maître COMBRET, notaire honoraire, et Monsieur le juge OLIVIER, juge des tutelles, qui vont essayer ensemble de répondre aux questions que chacun d'entre nous se pose.

Vous avez choisi d'intituler votre intervention « Les préventions et malentendus du droit des majeurs vulnérables : changeons nos habitudes.

3 mots dans ce titre interpellent : Préventions – Malentendus

Changeons nos habitudes
Maître Combret, pourquoi ce titre ?

Je crois sincèrement que nos concitoyens font preuve généralement de préventions à l'égard de toutes les mesures de protection juridique ou judiciaires en cas de perte de capacité d'un proche.

Il me semble que le malentendu provient de deux raisons principales :

- D'une part, l'influence encore forte de notre ancien droit, dont va nous parler dans quelques instants Hervé OLIVIER, alors que le droit des majeurs protégés a été totalement réformé il y a presque dix ans, avec la loi du 5 mars 2007.

Autrefois, notre régime juridique était très traumatisant, la privation des droits pour la personne soumise à un régime de protection étant la règle.

On avait donc tendance à éviter chaque fois qu'on le pouvait de s'engager dans la voie d'une mise en place d'une mesure de protection.

- D'autre part, le bouleversement considérable qui s'est produit avec la réforme de 2007 qui est encore très mal connue.
  On ne se l'est donc pas appropriée que ce soit au niveau de nos concitoyens mais malheureusement aussi de beaucoup de professionnels.

Alors, au cours de cet exposé, si nous parvenons à lever une partie de ces préventions et malentendus, espérons que chacun de nous, particuliers et professionnels, nous parviendrons à changer nos habitudes puisque c'est le souhait exprimé.

Monsieur le juge
Est-il possible de rappeler rapidement les évolutions législatives qui se sont produites et pourquoi ce bouleversement ?

Je vais dans un premier temps faire un peu d'histoire.

Je vais remonter très loin, à l'époque romaine.
Notre vocabulaire est issu du droit romain, les notions de tutelle et de curatelle étaient connues depuis le bas empire romain et concernaient les personnes vulnérables mais dans le sens où Rome l'entendait à cette époque-là.

Nous allons passer les siècles et nous allons remonter à une loi fondatrice, la loi de 1838. Elle régit la matière pendant 130 ans c'est-à-dire jusqu'à la loi de 1968.

Deux notions la dominaient : celle « d'interdiction judiciaire » (ancêtre de la tutelle pourrions-nous dire) et « conseil judiciaire » ancêtre de la curatelle.

Nous arrivons à la grande réforme de 1968 qui suivait d'ailleurs la grande loi de 1964 qui organisait la protection des mineurs sur le plan de la gestion de leurs biens essentiellement.

Sans doute cette loi doit beaucoup aux progrès de la psychiatrie, à la transformation de la famille aussi. Elle introduit une grande flexibilité car elle vise à un maximum d'individualisation de la protection.

Les critères d'ouverture de la tutelle et de la curatelle étaient quasiment les mêmes : « lorsque les facultés mentales sont altérées par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge ».

Pour opérer la distinction entre les deux voies, c'est tout simplement une question de degré (il n'y a plus de référence à tel ou tel type d'affection).

La loi de 1968 avait prévu que cette altération, quel qu'en soit le degré, devait être médicalement constatée, sauf si on était en présence de prodigalité, d'oisiveté ou d'intempérance.

Et puis elle avait créé une troisième possibilité : toujours très temporaire, destinée à répondre à une période de crise : la sauvegarde de justice.

Par ailleurs le nombre de mesures de protection croît de manière vertigineuse (plus 56%) dans la dernière décennie du XX° siècle du fait de l'augmentation de la durée de vie (donc de la vieillesse), augmentation, hélas, de la pauvreté, usage de stupéfiants sur une grande échelle.

La loi de 1968 est sujette à critique trop centrée sur la protection du patrimoine : très peu de dispositions relatives à la protection de la personne, usage pas toujours très bien adapté, etc.

Et surtout plus grande prise en compte de la liberté et de la dignité humaine.
Une grande réforme s'annonce.

Maître
Y a-t-il également des influences extérieures ?

Oui bien sûr, on n'est pas dans notre petite France, comme le village d'Astérix, là, isolés de tout le monde...

Il y a l'influence des conventions internationales puis il y a à regarder ce qui se passe ailleurs, chez nos voisins.

Sur le premier aspect, il faut citer la recommandation R99 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe du 23 février 1999.

Elle a adopté les principes devant animer la protection juridique des majeurs frappés d'incapacité.

Il y est par exemple insisté sur la nécessité impérieuse de graduer toute mesure de protection en fonction de l'altération des facultés mentales, sur la préservation maximale de la capacité, les principes de nécessité et de subsidiarité ou encore sur l'utilité d'autoriser chacun de nous à anticiper son incapacité future.
On peut citer également la convention de la Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes. Elle place

au premier rang des besoins le développement du mandat d'inaptitude.

Sur le second aspect, que l'on reste au niveau Européen ou que l'on porte plus loin notre regard, un constat s'impose : partout les législations ont évolué et l'ont fait plus vite que nous.
En Allemagne, on ne connaît pas des techniques comme tutelle ou curatelle mais on parle d'assistance, ce qui change totalement la donne. On y connait et on pratique couramment ce qui est appelé chez eux le mandat pour soins de vieillesse.

En Espagne, en 1983 puis en 2003 on réforma le droit des personnes protégées en privilégiant l'autonomie de la volonté et l'anticipation.

Enfin, citons le Québec où c'est une loi du 15 avril 1990 qui réforma le droit des majeurs protégés et qui créa le mandat d'inaptitude. 15 ans plus tard, pour ne donner qu'un exemple, un million de ces mandats étaient en place pour un pays de 7 000 000 d'habitants. De nos jours plus d'une mesure de protection sur deux est la résultante d'un choix personnel anticipé.

C'est un paysage totalement différent du nôtre, ça doit donc nous interpeller.

Monsieur le Juge
Quels sont alors les principes essentiels qui régissent désormais notre législation ?
Il faut se référer à l'article 415 du Code civil. *« Les personnes majeures reçoivent la protection de leur personne et de leurs biens que l'état ou leur situation rend nécessaire…*

Cette protection est instaurée et assurée dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

Elle a pour finalité l'intérêt de la personne protégée. Elle favorise, dans la mesure du possible, l'autonomie de celle-ci. Elle est un devoir des familles et des collectivités publiques. »

Nous voyons donc posés les principes de libertés individuelles, de solidarité et de responsabilité, et les principes de subsidiarité, de nécessité et de proportionnalité.

Maître
Est-il possible d'illustrer de manière pratique ces principes ?
Avant de le faire en alternant avec Hervé OLIVIER, il est essentiel de rappeler qu'il y a eu un changement radical de terminologie qui à elle seule exprime la force du bouleversement vécu.

On parlait autrefois du droit des incapables majeurs et on parlait pour une personne protégée, d'incapable.

Ça reste encore très, très ancré dans le langage courant …

Pourtant je vous le rappelle, puisque la loi va avoir 10 ans, il n'y a plus d'incapable en droit français ! Il y a des majeurs protégés ce qui n'est pas du tout la même chose.
Outre que c'est moins dévalorisant et moins traumatisant, cela justifie que la personne protégée reste d'abord et avant tout « une PERSONNE ».
Il est également essentiel de rappeler que jusqu'en 2007 notre droit ne traitait que de la protection du patrimoine des personnes protégées et c'est uniquement la jurisprudence qui avait élaboré peu à peu la protection de la personne.

Depuis la réforme de 2007, les deux aspects, protection de la personne et protection des biens, sont traités.

Mais on va parler maintenant des principes pour répondre à votre question.

Hervé Olivier
- Principe de liberté
L'ancienne loi y faisait quelques fois allusion : notamment pour le mariage du majeur sous tutelle assorti de quelques garanties. Liberté de choix de sa résidence (avec des limites bien entendu).

Pour assurer le respect de la dignité et de la liberté, la loi nouvelle réglemente les actes strictement personnels, les actes de la vie courante, l'accès aux comptes bancaires par exemple.

Bien entendu, la procédure qui va aboutir à la mesure de protection s'efforce d'offrir à l'intéressé un maximum de liberté.

On peut ne pas être d'accord avec la mesure de protection, il faut un minimum de garantie de libertés à la personne à protéger.

La loi nouvelle introduit également une nouvelle forme de liberté : celle du choix de son propre régime de protection : le mandat de protection future.

Jacques Combret
- Principe de solidarité et responsabilité

Solidarité familiale affirmée clairement soit au niveau du choix de la personne chargée d'assister ou représenter la personne protégée puisque la priorité familiale est affirmée.

Autre illustration avec la nouvelle réforme de l'habilitation familiale résultant de la récente ordonnance du 15 octobre 2015.
Responsabilité avec le renforcement de la responsabilité personnelle de tous les intervenants autour d'une personne protégée.
Autre exemple avec la professionnalisation des représentants hors cadre familial, c'est la nouvelle profession des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Hervé Olivier
- Principe de subsidiarité

Cela veut dire qu'un régime de protection n'a pas à être organisé pour une personne dont les intérêts sont suffisamment préservés, notamment par les règles régissant les rapports des époux.

Article 218 du Code civil : *un époux peut donner mandat à l'autre de le représenter dans l'exercice des pouvoirs que le régime matrimonial lui attribue. Il peut dans tous les cas révoquer librement ce mandat.*

Article 219 du Code civil : *si l'un des époux se trouve hors d'état de manifester sa volonté, l'autre peut se faire habiliter par justice à le représenter d'une manière générale, ou pour certains actes particuliers, dans l'exercice des pouvoirs résultant du régime matrimonial, les conditions et l'étendue de cette représentation étant fixées par le juge.*
Exemple très pratique : le conjoint du propriétaire du logement familial empêché de manifester sa volonté (maladie neurologique grave) peut être autorisé judiciairement à le représenter en vue de disposer des droits sur ce logement.
Le juge compétent depuis 2004, c'est le juge des tutelles.

Evidemment, depuis la loi de 2007, il faut rappeler que les régimes de protection ont,
en outre, un caractère subsidiaire au regard d'un éventuel mandat de protection future qui va prévaloir sur toute demande de placement sous tutelle ou curatelle.

Si on décide par avance de sa protection pour le cas où on serait atteint, dans le futur, d'une des causes qui justifierait l'ouverture d'une mesure de protection, on peut prévoir dans le cadre d'un mandat de protection future l'organisation de sa protection.
De manière subsidiaire, il y a aussi, les mesures d'accompagnement social, les MASP Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé des mesures acceptées, des mesures contractuelles si les revenus sociaux sont mal gérés, mises en place par le Conseil Général.

Il y a aussi (très peu, 14 sur Rodez) les MAJ,
Mesures d'Accompagnement Judiciaires
pour le cas où les MASP ne sont pas suivies de l'effet escompté.

Jacques Combret
- Principe de nécessité

Il faut que la mesure de protection soit nécessaire et donc que soit constatée une perte réelle de capacité.
C'est la grande différence avec l'ancienne loi. D'où l'exclusion de la possibilité de placer une personne sous protection en cas d'oisiveté, prodigalité ou intempérance.

La mesure est prise pour une durée limitée et est revue régulièrement afin de voir si elle toujours nécessaire et adaptée.

Hervé Olivier
- Principe de proportionnalité

On pourrait parler aussi « d'individualisation ». Ce principe n'est pas nouveau : ce qui est nouveau c'est l'obligation pour le juge de réviser périodiquement les mesures (justement pour s'assurer qu'elles sont toujours adaptées aux besoins de la personne protégée).
Exemple d'application concrète : on ne saurait mettre en place une curatelle si une sauvegarde de justice est suffisante.
Donc la proportionnalité se traduit d'abord par le choix de la mesure.

Sans entrer dans les détails, pouvez-vous nous présenter les principales mesures de protection qui existent de nos jours en attirant plus particulièrement notre attention soit sur les changements concernant les mesures classiques anciennes soit sur les nouvelles mesures ?

Hervé Olivier
Je vais vous infliger un peu de droit …

La Sauvegarde de justice
Elle existait déjà sous l'empire de la loi de 1968 sous son double as-

pect : médical et judiciaire. Mais la loi de 2007 l'érige aussi en régime de protection minimale d'une durée brève.

Ses conditions d'ouverture :
les critères sont exprimés de la même façon que pour la tutelle et la curatelle :
« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté...».

Elle se singularise par sa souplesse, sa brièveté et son caractère essentiellement préventif. Ce n'est ni un régime de représentation (tutelle) ni même un régime d'assistance (curatelle). Le majeur reste en principe pleinement capable et, théoriquement, peut continuer à gérer ses biens comme il l'entend.
C'est le cas des personnes qui, hospitalisées ou non, traversent une période de crise et dont les troubles qui s'ensuivent, temporaires ou irréversibles, justifient une protection minimale.

Elle peut résulter (c'est souvent le cas) d'une déclaration médicale formulée selon les règles posées par le Code de la Santé publique : si c'est un généraliste qui en prend l'initiative, elle doit être complétée par l'avis d'un psychiatre.
La déclaration est transmise au Parquet et enregistrée sur un livre prévu à cet effet.
La mesure naît de cette déclaration.

L'intérêt majeur c'est qu'un mandataire spécial va pouvoir être désigné (dans la parenté ou à l'extérieur) pour accomplir des actes nécessaires.
De même que le juge des tutelles peut, lorsqu'il est saisi d'une demande de curatelle ou de tutelle, placer le majeur à protéger sous le régime de la sauvegarde de justice pendant la durée de l'instance, ce qui va lui permettre de faire intervenir un mandataire spécial qui sera généralement la même personne chargée ultérieurement de l'exercice de la curatelle ou de la tutelle.
L'avantage, c'est l'assez grande rapidité de la désignation du mandataire spécial car l'instruction du dossier de tutelle et de curatelle requiert en général plusieurs mois.
Dans ces deux cas, le recours n'est ouvert que pour la désignation du mandataire mais pas de l'instauration de la sauvegarde de justice qui, rappelons-le, n'entrave en rien la liberté du bénéficiaire.

La curatelle

Comme sous l'ancienne loi, la curatelle reste un régime d'assistance.

Le curateur ne représente pas la personne protégée car celle-ci garde une assez large autonomie ; le curateur l'aide, l'assiste.

La curatelle simple s'applique à ceux dont les facultés sont un peu altérées mais pas au point de compromettre la gestion de leur quotidien : la personne protégée a souvent besoin d'un certain encadrement pour les actes les plus importants quant à leur incidence patrimoniale.

On les appelle en droit « actes de disposition » que l'on oppose aux « actes d'administration ». Un décret de 2008 en donne une liste très complète.
Très schématiquement, dans la très grande majorité des cas d'actes de disposition s'agissant d'une curatelle, l'intervention du juge des tutelles n'est pas requise. Tout va se passer entre le curateur et le majeur protégé.
En revanche l'assistance du curateur est nécessaire (il cosignera l'acte).
Une réserve seulement : la protection du logement du majeur en curatelle (comme en tutelle), certaines opérations de banque nécessitent l'autorisation du juge des tutelles (ouverture ou résiliation d'un compte bancaire).

Le majeur protégé a parfois besoin que le curateur paie ses dépenses et encaisse ses revenus : ce sera l'application des dispositions de l'article 472 du Code civil (curatelle renforcée).

Un peu plus de souplesse est introduite grâce à l'article 471 du Code civil (curatelle adaptée) qui permet au juge de renforcer ou diminuer la capacité du majeur protégé dans le cadre même de la curatelle.

La Tutelle

comme la curatelle, le législateur entend intégrer, dans la mesure du possible, la famille au sein de laquelle le juge pourra désigner un ou plusieurs curateurs ou un ou plusieurs tuteurs (cotutelle).

Certes l'incapacité du majeur est plus étendue dans le cadre de la tutelle puisqu'il est représenté exactement comme les parents représentent leur enfant mineur : ils décident à sa place, signent à sa place, etc.

Mais le législateur, pour compenser les pouvoirs du ou des tuteurs, a prévu de multiples garanties

dont un contrôle beaucoup plus strict du juge des tutelles qui est toujours sollicité quand il s'agit d'autoriser tout acte de disposition.

Et puis, l'on ne saurait comparer un majeur protégé à un mineur car ses besoins juridiques ne sont pas comparables.

Le majeur protégé doit pouvoir vivre une vie de famille...
Exemple, le mariage : en curatelle (article 460 du Code civil), le mariage est permis avec l'autorisation du curateur ou, à défaut, du juge des tutelles. En tutelle, il faut l'autorisation du juge des tutelles (qui s'entourera de précautions), etc.

Jacques Combret
Mais, à côté des mesures classiques toilettées, il y a également des mesures nouvelles

Une, issue de la réforme de 2007 avec le mandat de protection future pour soi-même ou pour autrui. J'en reparlerai un peu plus tard.
Une, récente issue de l'ordonnance du 15 octobre 2015, l'habilitation familiale.
Nous n'aurons pas le temps d'en traiter en détail aujourd'hui.

L'idée intéressante du législateur est de proposer aux familles où l'entente règne, et où l'un des membres de la famille perd sa capacité, d'avoir l'initiative de demander l'ouverture d'un régime de protection original. Dans celui-ci, la famille est en première ligne puisque le représentant de la personne protégée sera obligatoirement un proche.
Les contrôles judiciaires seront allégés car on fait alors confiance à la famille. Il est bien trop tôt pour connaître le succès que pourra avoir ce nouvel outil.

Maître
Il y a également de grosses modifications au niveau de la procédure et des différents acteurs qui interviennent, pouvez-vous en dire quelques mots ?

Il y a des acteurs connus mais dont le rôle a été adapté, d'autres dont la mission a été renforcée, d'autres encore dont le cadre juridique a été entièrement revu.

L'exemple d'un rôle renforcé, c'est celui du Parquet c'est-à-dire du Procureur de la République et de ses services. Ses pouvoirs notamment de saisine du juge sont élargis.

Mais c'est également le pivot central auquel on devra toujours s'adresser dans le cadre d'un signalement d'une personne semblant devoir être protégée.

Le rôle du juge des tutelles est plus que jamais essentiel mais on peut signaler d'une part qu'il ne peut plus se saisir de son propre chef et qu'on ne peut le saisir directement si on ne fait pas partie des catégories habilitées à demander l'ouverture d'un régime de protection.

Le rôle du médecin habilité est sensiblement adapté.

Et le travail qu'on lui demande dans le cadre de l'établissement du certificat médical circonstancié est plus important afin de mieux renseigner le juge à qui, faut-il le rappeler, seul appartient le contenu de la décision à prendre.

La professionnalisation enfin des représentants d'une personne protégée lorsque l'on n'est pas dans le cadre familial.

C'est la nouvelle profession des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Mais il faut ajouter à tous ces professionnels, bien d'autres personnes qui ont un rôle à jouer, notamment vous qui côtoyez des personnes fragiles susceptibles de perdre leurs capacités.

Il y a d'abord pour chacun de nous un indispensable devoir de vigilance mais également une position centrale de « sentinelle ».
Il faut pouvoir repérer les situations nécessitant un signalement ou tout autre mode d'action.

A ce titre, l'ensemble des personnes travaillant pour le compte de notre Département, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, sont concernées.

Et elles le sont d'autant plus, puisque c'est un des thèmes présenté par le Président LUCHE et sur lequel il va être revenu tout à l'heure, de la politique volontariste initiée par notre Département en ce domaine avec tous les acteurs pour qu'on soit plus efficaces demain.

Au total, c'est tant au niveau de la procédure que des acteurs que notre cadre juridique a changé et que nos habitudes doivent évoluer. Chaque professionnel doit connaître les règles de base afin de renseigner utilement nos concitoyens.

Mais surtout, il est essentiel d'insister sur le fait que chacun de nous, à son niveau, a un rôle à

jouer, que chacun de nous est responsable, et qu'enfin il n'y a pas de baguette magique ou de quelqu'un au-dessus des autres qui déciderait et maîtriserait tout.

Je crois que tout à l'heure le Docteur SABRAN nous l'a bien dit sur le plan médical, il n'y a pas de grand sachant, le super crac qui va pouvoir tout régler.

Monsieur le juge
Quel est alors le rôle des proches de la personne à protéger ?
Qui sont-ils et que peuvent-ils et doivent-ils faire ?

J'ai rappelé tout à l'heure l'article 415 du Code civil relatif à la protection d'une personne vulnérable qui est

- un devoir familial
- mais aussi étatique.

J'ai entendu tout à l'heure de la bouche de Monsieur LUCHE, la personne qui est employée de banque et qui se rend compte qu'il y a un client un peu vulnérable qui vient tous les jours accompagnée, qui fait des retraits... c'est un devoir de tous.

Ce qui veut dire concrètement que dès qu'un proche, ou de manière générale toute personne peut se sentir impliquée dans la défense des intérêts d'un parent, voisin, ami, voire client, elle devra agir.

Qui peut alors solliciter l'ouverture d'une mesure ?

- L'intéressé lui-même (bien sûr après avoir été conseillé, la requête parfois rédigée pour son compte…),
- son conjoint, son partenaire de Pacs ou même son concubin pourvu qu'il y ait toujours communauté de vie,
- un parent ou un allié, ou « toute personne qui entretient avec le majeur des liens étroits et stables», ou encore la personne qui exerce déjà une mesure de protection (exemple le curateur formule une requête aux fins de placement sous tutelle ou l'inverse),
- enfin le procureur de la République soit d'office soit à la demande d'un tiers.

Mais le juge des tutelles ne peut plus se saisir d'office comme par le passé.

Dans tous les cas, la loi exige à peine d'irrecevabilité

un certificat médical « circonstancié ».

Cette exigence nouvelle crée beaucoup de difficultés dans quelques cas où la personne, qu'il convient de protéger, se dérobe à tout examen médical, et ce d'autant plus que la jurisprudence est intransigeante :
il faut un avis médical.

Nous voyons que le médical et le judiciaire sont étroitement associés bien évidemment pour éviter tout arbitraire : cette exigence est une garantie de la liberté individuelle. Bien évidemment, nous le comprenons, les mesures de protection sont dans la très grande majorité des cas, admises voire même sollicitées par les malades eux-mêmes.

Mais il y a toujours un risque d'imposer un régime restrictif de droit à des personnes qui, au fond, n'en relèvent pas.

Auprès de qui ?

Il convient d'opérer une distinction qui peut être synthétisée de la manière suivante :

Si la demande émane de la famille, du conjoint (ou assimilé : partenaire Pacs et concubins) :

• Ces derniers saisissent directement le juge des tutelles par requête auprès de ses services.

S'il s'agit des services sociaux, de la maison de retraite, du maire de la commune où vit
le majeur protégé...:

• Ils s'adressent au Parquet soit en faisant un signalement, soit en déposant une requête. Ensuite le Procureur saisira le juge des tutelles en prenant soin de le faire avec un certificat médical circonstancié.

Maître
Vous avez insisté sur l'indispensable devoir de vigilance afin de repérer les situations nécessitant un signalement :
Qui peut procéder à un signalement ?

A côté de ceux qui ont le droit de solliciter une demande d'ouverture d'un régime de protection, il y a ce que l'on appelle « les tiers ».

Par certains aspects, nous sommes tous ici des tiers.

Nous sommes ces sentinelles chargées de signaler les situations méritant attention.

On le fera par exemple parce que la famille est défaillante, ou encore parce qu'il n'y a ni famille ni proche.

Monsieur le juge
Pouvez-vous alors résumer, en présence d'une personne vulnérable, qu'est-ce que l'on peut ou doit faire ?

Sauf quand on est un professionnel du travail social, il est toujours très difficile d'aborder la difficulté directement avec la personne vulnérable dont la confiance peut être mal placée ou dont les sentiments à l'égard de celui qui la spolie (plus ou moins) sont tels (relation de famille aidante) qu'elle accepte une telle situation ou en tout cas jusqu'à un point de rupture.

Alors il faut quelque peu s'impliquer et se tourner vers un proche qui pourrait être dans l'ignorance de cet état de chose, par exemple en raison de son éloignement géographique.

Sinon il faut s'adresser aux services sociaux, voire au procureur de la République.

Mais, paradoxalement, jamais au juge des tutelles (qui ne peut plus se saisir d'office).

Maître
Nous approchons du terme de cet échange, et une question me vient à l'esprit : puisque la loi semble encore mal connue, ne faut-il pas développer l'information ?

La réponse est bien entendu positive.

Mais il faut insister préalablement sur le rôle majeur de tous les acteurs qui sont susceptibles de favoriser l'information de nos concitoyens, notamment le Département, les acteurs du monde social, les professionnels du droit.

Sur ce que fait ou fera le Département, les prochaines interventions en parleront.

Enfin, et ce sera ma dernière question n'est-il pas préférable pour chacun de nous d'anticiper puisque cela semble possible ?

On avait convenu de terminer là-dessus.

C'est sur ce point de vue-là que nous sommes en France très en retard...

Il vaut mieux anticiper.
Il a déjà été question de la faculté de désigner par anticipation son tuteur ou son curateur.

Il faut savoir que chacun de nous peut désigner son futur tuteur, il faut se renseigner...
Mais il est utile de présenter rapidement la plus grande innovation de la loi de 2007,

le mandat de protection future

avec ses deux aspects,

• le mandat pour soi-même
• et le mandat pour autrui.

On a beaucoup parlé de cet instrument nouveau. Certains l'on beaucoup critiqué.
Il fait peur à d'autres.

C'est assez étonnant et, une fois de plus, notre cher pays ressemble un peu sur ce point au village gaulois d'Astérix.
Deux éléments à rappeler

- D'une part, nous n'avions pas le choix et nous risquions une condamnation par les juridictions internationales car nous étions en infraction avec les règles qu'elles soient internationales ou européennes. Chaque pays doit proposer à chaque citoyen la possibilité d'organiser librement sa future dépendance.
- D'autre part, là où cela existe parfois depuis longtemps, cela marche bien voire très bien. On rappelle souvent qu'au Québec où l'institution est en place depuis 25 ans, plus d'une mesure de protection sur deux provient d'une expression de la volonté de la personne. Mais plus proche de nous, nos voisins allemands ou espagnols se sont appropriés avec succès cette technique.

Il nous est proposé deux possibilités :

- s'organiser pour soi-même,

- soit pour autrui, plus précisément une personne dont on assume la charge effective et constante.
  Cela vise essentiellement les parents d'un enfant adulte handicapé.

Pour soi-même le mandat de protection future permet de décider, si on perd un jour sa capacité, qui nous représentera.

Mais surtout cela permet d'organiser les conditions de cette représentation tant pour soi-même que pour son patrimoine.

A titre d'exemple, on pourra décider de nos conditions de vie de-

main, du maintien ou pas de telles ou telles habitudes personnelles, etc.

Sur le plan du patrimoine, on peut décider des modalités de gestion et parfois de disposition en imposant de respecter les instructions données.

On peut également organiser les modalités de contrôle non seulement des comptes mais également du respect des instructions données.

Il y a une large liberté contractuelle qui permet sous certaines conditions d'améliorer sensiblement le mandat.

Au niveau de la forme

- On peut utiliser un modèle publié par décret en Conseil d'État.
- On peut recourir à un acte sous seing privé contresigné par un avocat.
- On peut enfin recourir à l'acte authentique c'est-à-dire notarié.

Le contenu des pouvoirs susceptibles d'être accordés sera plus large avec l'acte notarié.

A noter que cette forme est obligatoire dans le mandat pour autrui.

Le juge des tutelles n'est jamais très loin et reste un gardien vigilant.
Je ne prolongerai pas plus car il est temps de conclure mais il y aurait bien d'autres éléments d'information à communiquer.

Changeons nos habitudes comme on le disait au début !

Parmi ces changements, j'espère que nous apprendrons peu à peu à mieux nous organiser nous-mêmes.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Petite question par rapport à des personnes vulnérables : comment peut-on protéger une personne des abus extérieurs comme les démarchages à domicile ou téléphoniques ?

A défaut d'utilisation du délai de rétractation, comment peut-on faire ?

Hervé OLIVIER
La réponse est simple parce que les personnes sont sollicitées toujours dans le champ contractuel.
Il y a un démarchage qui aboutit parfois à un emprunt, à un achat inconsidéré, alors la solution c'est précisément les régimes de protection, parce que, même le plus léger, la sauvegarde de justice par exemple, c'est le seul moyen sur le plan juridique.

Il y en a des moyens, il y en a, on peut revenir sur des contrats, le Code civil a prévu des cas de rupture, de résolution d'un contrat pour le cas de la personne qui, quand elle s'est engagée, n'avait pas les capacités intellectuelles et mentales.

Mais, attention, c'est extrêmement difficile, c'est une preuve très difficile à apporter, donc l'engagement contractuel pour une personne qui est vulnérable mais qui n'est pas protégée, à priori, il est valable, mais il va falloir plaider ou argumenter.

Pour éviter cela, je ne connais pas d'autre façon que de protéger la personne. Voilà un intérêt pour éviter un engagement qui peut être extrêmement préjudiciable.

Jacques COMBRET
Il est clair que la mise en place

d'une mesure de protection – elle n'a pas d'effet rétroactif – va faciliter l'annulation, la remise en cause d'un contrat abusif qui a été signé avant. Donc plus je tarde à mettre en place la mesure, plus je perds des chances de pouvoir me défendre et éventuellement de faire annuler ce contrat.

D'où, effectivement, moi, acteur du monde social, je peux avoir intérêt à faire vite un signalement parce que si la procédure s'enclenche rapidement, derrière on peut remettre en cause ces actes qui peuvent être annulés ou réduits suivant le cas.

Mme Anne-Marie Guiraud, Direction Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale Régionale,
en charge de l'élaboration du futur schéma de protection des majeurs pour la région Occitanie.
Je voulais savoir : en règle générale, les mesures d'accompagnement social personnalisé et leur transformation en MAJ sont peu développées donc est-ce que ce schéma départemental pour les personnes vulnérables prévoit des modalités de renforcement de ce type de mesure ?

Jacques COMBRET
La difficulté pour moi, le reproche que je ferais à la loi de 2007, c'est qu'on a supprimé toute la protection pour prodigalité, intempérance et oisiveté ; on a remplacé, on a ouvert un cap, pour les gens qui ne sont pas hors d'état de manifester leur volonté, par les MAJ (mesure d'accompagnement judiciaire) ou les MASP (mesure d'accompagnement social personnalisé) où on ne va gérer que les mesures sociales.

Or parfois on a des personnes qui n'ont pas forcément besoin de mesures sociales, qui jettent l'argent par les fenêtres, qui dilapident le patrimoine, qui bouffent l'argent des parents, qui font pas gaffe et là-dessus, c'est vrai que c'est un trou noir, il y a une défaillance qui n'est pas bonne ; mais c'est ainsi.
Madame DUPLAN peut répondre pour ce qui concerne l'Aveyron.

Martine DUPLAN
Je peux dire simplement ce que nous mettons en place dans le département à ce niveau-là.

En Aveyron, le choix a été fait dès 2009, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Président, et comme vous l'avez redit en introduction ici, de créer une Unité Protection des Majeurs pour gérer ces mesures.

Nous avons actuellement en cours près de 100 mesures dont 34 MASP renforcées que nous déléguons à l'UDAF depuis 2010 par convention que nous sommes justement en train de renouveler. Les MASP, on les a mises en place en Aveyron dès le début.

Ce que je voudrais signaler concernant notre fonctionnement en Aveyron, c'est que nous avons eu une lecture critique, au départ, de la législation puisque la loi prévoit que ce soient les bénéficiaires de prestations sociales qui peuvent bénéficier de ces mesures, le législateur laissant sur le bord de la route toutes les personnes qui, elles par contre, n'ont pas de prestations sociales.

Nous avons mis en place en Aveyron un dispositif volontariste créé par le Conseil Départemental de mesures d'accompagnement budgétaire qui sont, on va dire des MASP simples, c'est-à-dire des mesures avec aide à la gestion du budget, avec le même acte de contractualisation. Voilà ce que je peux dire pour vous répondre.

Une question très rapide : le coût de la visite chez le médecin expert ne constitue-t-elle pas un frein ?

Hervé OLIVIER
Malheureusement dans certains cas oui. C'est justifié le coût bien évidemment... mais vous savez que la nouvelle loi a prévu au moins que, dans le cadre des renouvellements, on pouvait s'adresser dans certains cas à des généralistes.

En gros, le généraliste peut confirmer que le régime est bien adapté. Mais effectivement le coût de l'expertise peut être problématique.
Mais la loi le dit : « les altérations doivent être médicalement constatées » et là c'est un garde-fou : on ne peut pas se fier à autre chose comme on pouvait le faire sous l'empire de l'ancienne loi, on pouvait se fier par exemple à des procès-verbaux de police ou de gendarmerie relatant des incidents, relatant le comportement d'une personne, une enquête sociale... là, c'est incontournable, il faut que les altérations soient médicalement constatées.

La loi est un garde-fou mais cette obligation d'un certificat médical circonstancié peut entraîner aussi une plus grande marginalisation de certaines personnes qui ne sont pas aptes à effectuer ces démarches ou qui ne font pas confiance à ce dispositif.

Hervé OLIVIER
Et oui, Madame, c'est vrai, il faut essayer, y arriver à force de persuasion, de faire accepter d'être examiné par un praticien mais il faut beaucoup de patience quelquefois.

Jacques COMBRET
J'ai beaucoup aimé la méthode du Petit Poucet de Madame SABRAN.

J'ai beaucoup aimé son illustration parce que c'est vrai, vous allez vous dire « il faudrait... il faudrait... » mais vous n'y arrivez pas, puis il y a un moment où, soit l'affaiblissement intellectuel est tel que la personne sera moins résistante, soit elle finira par se rendre compte, mais on sait que c'est parfois difficile.

Mais si on se met sous un angle international, cette obligation-là résulte de règles internationales : la protection de la personne, la liberté individuelle, on n'est plus sous le régime de la contrainte ou dans les interdits judiciaires d'autrefois.

Et c'est vrai que nous avons du mal à l'intégrer chez nous culturellement, ce n'est pas quelque chose qui est intégré.

Je parlais tout à l'heure de l'Allemagne, chez eux, ça ne pose pas de problème, parce que chez eux on parle d'assistance, du coup, on vous assiste, on ne vous enlève rien.

Nous, quand les gens ont peur d'aller voir le médecin, c'est parce qu'on « va m'enlever ma capacité... je ne vais plus pouvoir...plus pouvoir voter » etc. Non, c'est pas vrai, c'est plus le cas maintenant.

Sauf que, on vous l'a dit, on s'est pris 130 ans d'atteinte judiciaire suivis de 40 ans d'un régime encore assez restrictif. Il n'y a que 10 ans... c'est encore une loi neuve.

Je sais bien qu'aujourd'hui le législateur veut tout changer, eh bien, non, posons-nous, laissons intégrer cette nouvelle législation, apprenons à la connaître. Et c'est vrai que la patience...J'ai beaucoup aimé vraiment, Docteur, votre Petit Poucet.

Sémirami BOUZEBIBA, Responsable du service Majeurs Vulnérables pour le compte du Conseil Départemental du Tarn. Une question très pratique en lien avec cette nécessité du certificat médical pour toutes les mesures de protection et pour l'habilitation familiale avec ce coût de 160€ ; j'ai cru comprendre que, pour l'habilitation entre époux, le certificat médical n'était pas

nécessairement à faire faire à un médecin sur liste mais qu'il pouvait être fait par un médecin spécialiste ou généraliste.
La question est : est-ce que pour l'habilitation entre époux qui est une mesure plus ancienne que l'habilitation familiale ce certificat médical peut être réalisé par un autre médecin que le médecin habilité ?

Hervé OLIVIER
Il faut se référer au Code de Procédure, je pense, sans être catégorique, que ce n'est pas nécessaire en effet.

Jacques COMBRET
Je confirme ce que dit mon collègue : dans les règles 217/219 du droit des régimes matrimoniaux, il n'y a pas la référence au certificat médical circonstancié ; pour autant, le juge lui ne fera rien sans un certificat médical.

Monsieur HAON, Président de l'UMM (Union des Mutuelles Millavoises).
Je voulais revenir sur les protections familiales, le législateur cherche à les développer pour une raison simple : ça ne coûte rien à l'Etat, mais n'est-ce pas maintenir le loup dans la bergerie car souvent, pour les personnes âgées, des pressions viennent des enfants ; alors nommer quelqu'un dans la famille tuteur ça posera obligatoirement des problèmes et ça je tiens à le signaler parce que on voit que les associations ont de plus en plus de difficultés financières et bien sûr les tutelles en famille ça ne coûte rien. Je pense que ce problème, il faut aussi le soulever et, j'insiste, bien souvent, les pressions viennent des familles.

Hervé OLIVIER
Le législateur a-t-il des arrière-pensées ? Peut-être...
Effectivement la tutelle a un coût lorsqu'elle est exercée par les professionnels, la curatelle aussi et quand elle est exercée sur le plan familial, théoriquement elle n'a pas de coût, il y a juste le droit au remboursement et, dans des cas exceptionnels, le droit à une rémunération, mais c'est très exceptionnel et encore sous contrôle du Conseil de Famille quand il y en a un ou du juge.

Vous avez raison, la famille, ça peut être très bien et ça peut être le pire. C'est à nous, quand on instruit les dossiers, à essayer, dans la mesure du possible, de vérifier qui est fiable ou pas. En général, le requérant, celui qui se propose de demander la protection d'un proche, je dirais qu'il a la

conscience tranquille, ce qui n'est pas forcément le cas du frère ou de la sœur.

Mais c'est à nous, même si ce n'est pas toujours évident – j'ai vu un cas, vraiment exceptionnel, d'un père désigné comme tuteur qui spoliait son fils ; aucun moyen de l'empêcher, c'était trop tard – à nous d'être vigilants.

Le juge est là pour ça, l'instruction du dossier est relativement longue, mais nous avons forcément des limites, on ne peut pas attendre de nos jours la solution parfaite.

Jacques COMBRET
Toutes les solutions ont des avantages, toutes les solutions ont des inconvénients. Ce que je voudrais seulement dire, notamment dans la nouvelle habilitation familiale, le législateur a une idée derrière lui, c'est déjudiciariser au maximum mais en même temps il n'a pas tout à fait tort.

Le cas classique, *c'est cette personne âgée qui rentre en établissement, on va uniquement vendre son logement et on aura besoin de l'argent pour compléter ses charges en établissement*.

Est-ce qu'il faut confier le dossier dans un cadre de tutelle avec tout ce que ça entraîne comme contraintes ? C'est plus de 3000 dossiers que le juge doit gérer ici, quel contrôle imaginez-vous que les greffiers peuvent faire ? En revanche dans l'habilitation familiale quand on vendra le logement, le juge interviendra pour autoriser, le juge décidera du placement.

Après, effectivement, il peut y avoir un détournement, le risque zéro n'existe pas. Pour autant, vous avez raison, la solution de la protection familiale n'est pas toujours l'idéal.

Ceci dit, si elle a été mise en tête par notre législation, là aussi c'est pour se mettre en règle avec les conventions internationales, où on protège toujours la proximité. On n'a pas le choix de ce côté-là. Voilà. Rien n'est parfait. Faisons confiance.

Mais moi je pense que pour l'habilitation familiale, l'idée - *on déjudiciarise et avec la famille on est un peu dans un monde de bisounours - a* quand même été derrière le législateur telle qu'il l'a conçue.

Je n'en veux qu'un exemple : l'habilitation générale donnera lieu à une mesure de plus, l'habilitation spéciale à aucune, il y a quand même un champ possible de détournement. Je vous remercie.

EN AVEYRON : UN DISPOSITIF MULTI-PARTENARIAL INNOVANT POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DES MAJEURS LES PLUS VULNÉRABLES

Martine DUPLAN,
Responsable de l'Unité Protection des Majeurs, Pôle des Solidarités Départementales

Nous accueillons maintenant

Martine DUPLAN, responsable de l'Unité Protection des Majeurs au Pôle des Solidarités Départementales.

Martine DUPLAN devait intervenir en binôme avec Odette VIALARET, Présidente de l'Association Départementale d'Aide aux Victimes Et de Médiation, que nous excusons car, pour des raisons de santé, elle n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui.

Dans le cadre du Schéma Prévention et Protection des Majeurs Vulnérables, elles ont piloté ensemble les travaux visant à mettre en place un dispositif partenarial innovant pour le traitement des situations des personnes majeures les plus fragiles, dispositif que Martine DUPLAN va maintenant vous présenter.

Bonjour à vous toutes et à vous tous, et merci d'être tous présents aujourd'hui.

Ce matin, en introduction, nous vous avons présenté la démarche qui associait les 25 partenaires institutionnels auxquels sont associés maintenant les partenaires de proximité.

Et vous êtes ici dans cette salle ces partenaires de proximité qui sont au plus près de ces personnes vulnérables.
Vous avez entendu tout à l'heure les propos de mes collègues : pourquoi en Aveyron avoir souhaité travailler sur cette thématique ?

Maintenant je vais vous expliquer « comment » nous avons travaillé et surtout vous présenter ce que nous avons mis en place.

Vous pouvez le constater nous arrivons d'horizons différents avec des cultures différentes. Dans un premier temps il a été nécessaire de se connaitre entre nous, de connaitre nos missions et limites de chacun pour arriver à se mettre au travail ensemble.

Vulnérabilité et maltraitance

Puis il a été nécessaire de s'entendre sur des bases communes.

Comme se donner

- Une définition de la Vulnérabilité
- Une définition de la Maltraitance.

Vous venez de l'entendre, Valérie SABRAN vient de nous présenter son approche de la vulnérabilité.

En effet, nous aussi au début de nos travaux nous nous sommes demandés :

Qu'est que c'est qu'une personne vulnérable ?

On s'est dit
- une personne qui a besoin d'une assistante sociale ?
- ou qui est admise aux urgences à l'Hôpital,
- ou qui va déposer plainte à la gendarmerie ou au commissariat…

Est-ce que c'est bien une personne vulnérable ?

OUI elle est vulnérable puisqu'à un moment donné elle a besoin de nous.

Mais attention là nous étions sur des situations de prise en charge « classique » et là on sait faire, on a tous des prises en charge adaptées au regard des missions de chacun.

Et nous dans le schéma on voulait toucher les PLUS vulnérables, ces personnes qui sont le PLUS en difficulté.

Nous avons dû nous donner une définition de la vulnérabilité car en droit français il n'en existe pas.

Je vais donc vous présenter

la définition de la vulnérabilité au titre de ce schéma.

Tout d'abord je vais vous l'imager. Nous partons tous à la piscine.

Au début de nos travaux nous nous sommes fait accompagner par une juriste. Elle nous a dit : pour le magistrat quand la personne est tombée dans la piscine et qu'elle ne remonte pas : elle est en danger.

D'où l'idée pour nous de retenir la notion de danger.

Puis nous avons décidé de regarder également du côté de la margelle
1. parce qu'on sait que la personne ne sait pas nager,
2. parce qu'elle marche à cloche pied et on ne sait pas si elle sait nager mais en tout cas elle risque de tomber.

D'où l'idée pour nous de retenir la notion de risque de danger lié à de la précarité propre à la personne.

Et ce n'est pas tout, sur cette margelle on voit bien aussi que
3. quelqu'un a copieusement savonné le rebord de la piscine,
4. quelqu'un marche à côté de la personne vulnérable et s'amuse à la faire tomber et on ne sait toujours pas si elle sait nager mais elle risque de tomber.

D'où la notion de risque de danger lié à des facteurs environnementaux.

Je dis, dans d'autres mots, ce que Valérie SABRAN nous a dit tout à l'heure.

Donc la vulnérabilité, au titre de ce schéma, se définit comme une situation de risque de danger ou de danger, causée par une précarité économique, matérielle, liée à la santé physique, à la santé psychique, à la situation sociale, familiale, propre à la personne et/ou liée à des facteurs environnementaux.

Par ailleurs nous avons fait le choix d'associer à la notion de vulnérabilité, la notion de maltraitance. Et je vais vous expliquer pourquoi.

Pour nous ces 2 notions sont connexes :
- si je suis vulnérable, je « PEUX » être plus facilement maltraitée
- et si je suis maltraitée, je « PEUX » devenir vulnérable.

Mais attention, c'est bien une possibilité, ce n'est bien évidemment pas systématique.

On a parlé tout à l'heure des ressources de chacun, monsieur nous a parlé de ses propres ressources lui évitant toute situation de vulnérabilité.

En ce qui concerne la maltraitance, nous avons adopté la définition donnée en 1987 par le Conseil de l'Europe et qui est toujours d'actualité. Je vais vous la lire.

La maltraitance est une violence se caractérisant par

« Tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et / ou nuit à sa sécurité financière »

Voilà ce que je peux dire rapidement sur ces deux définitions vulnérabilité et maltraitance qui ont servi de base à nos travaux.

Des principes fondateurs

Mais il n'était pas suffisant de poser ces bases communes.

En effet, nous savons bien qu'en fonction de notre milieu social, culturel et professionnel d'appartenance, nous adoptons un comportement, un mode de pensée et de perception qui nous est propre.

Face à ce constat, nous avons dû réfléchir à comment nous allions faire pour travailler ensemble.

Tout d'abord nous avons décidé de poser des principes fondateurs.

Ils touchent aux valeurs et aux normes de chacun.

Je vais vous illustrer mon propos.
Martine MANANET : Tu as tes propres valeurs personnelles mais également tes valeurs professionnelles en tant que cadre socio-éducatif à l'Hôpital de Rodez.

Moi, Martine DUPLAN, j'ai aussi mes propres valeurs personnelles et en plus mes valeurs professionnelles en tant que responsable de l'Unité Protection des Majeurs au Conseil Départemental de l'Aveyron.
Si nous voulons traiter une situation ensemble et surtout mettre la personne vulnérable au centre de nos échanges et tenir compte de ses propres choix de vie, il nous faut prendre du recul par rapport à nos valeurs professionnelles et personnelles.

Sinon on risque d'aller au conflit et donc de ne plus se préoccuper de la personne vulnérable.

Ce sera demain un travail de tous les jours, quand nous allons travailler ensemble sur ces situations, cette prise de recul sera nécessaire par rapport à ce que nous pensons, par rapport à ce que notre métier nous apporte...

Une charte de partage des informations

Une fois ces principes fondateurs posés, nous avons dû réfléchir à comment nous allions faire pour nous assurer que les échanges entre nous allaient bien fonctionner.

Il y avait un autre obstacle à franchir.

S'assurer que les professionnels allaient échanger entre eux :
- que l'assistante sociale allait parler aux gendarmes, aux policiers ...
- que le médecin allait nous parler ...

et là on touche à une de nos préoccupations premières :

Créer un espace de confiance et de respect mutuel entre les intervenants.

En effet vous avez vu le partenariat qu'il peut y avoir autour d'une personne vulnérable. Si on ne garantit pas la confidentialité des échanges entre nous ça ne peut pas marcher. Chacun va se réfugier derrière SON secret professionnel et refuser de communiquer.

Il ne s'agit pas non plus de tout se raconter :
Si un jeune adulte avec des troubles psychiatriques a une sœur qui a ses 4 enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et un conjoint incarcéré pour de graves violences conjugales, ça ne nous intéresse pas dès l'instant où il n'y a aucun impact sur sa situation à lui.
Donc pour assurer les échanges, garantir leur confidentialité, nous avons conçu tous ensemble, avec les différents métiers que vous représentez ici dans cette salle, une charte de partage d'informations.

Je viens de vous poser les grands principes nous permettant de nous fédérer autour de ces personnes vulnérables.

Mais qui sont donc les publics vulnérables au titre de ce schéma ?

Maintenant je vais vous expliquer un peu plus les choses afin que chacun d'entre vous puisse bien se repérer.

Nous avons vu il y a un instant les définitions de la vulnérabilité et de la maltraitance.

Maintenant je vais aller un peu

plus loin dans mes explications et vous parler des publics vulnérables.

Là aussi je vais mettre des mots différents de ceux de Valérie SABRAN mais nous sommes bien sur les mêmes longueurs d'onde.
Je sème moi aussi mes petits cailloux, je fais le petit poucet aussi...

Pour qualifier ces publics vulnérables du schéma, nous avons l'habitude de parler de situation

Multi risque et Multi partenariat

Le multirisque
Qu'est-ce que c'est ?

C'est la conjonction d'un élément objectif de vulnérabilité et d'une situation de défaillance.

L'élément objectif de vulnérabilité, nous sommes allés le chercher dans le Code pénal, dans l'article qui prévoit l'accroissement des peines encourues par l'auteur d'un délit commis à l'encontre d'une personne vulnérable, et elle est vulnérable du fait de son âge, sa maladie, sa déficience physique, sa déficience psychique ou son état de grossesse.

Face à ça il nous faut avoir une situation de défaillance.
Une situation de défaillance telle que la personne avec ses propres ressources ou celles de son environnement n'est pas en capacité de s'extraire de sa vulnérabilité ou de sa situation de maltraitance.

Quelques exemples :

La situation de défaillance ça peut être de la maltraitance, de l'abus de faiblesse, de l'isolement social ou familial, de graves problèmes d'ordre économique et matériel ...

Mais ne nous y trompons pas là ce sont nos situations « classiques » de tous les jours : et là on arrive à s'en débrouiller les ¾ du temps.

Et les situations qui nous préoccupent aujourd'hui ce sont celles
- où il y a du Multi risque
- et où nous sommes en Multi partenariat.

Ce sont les situations où nous sommes tous coincés.

Je m'explique car c'est important pour bien comprendre ce point de notre dispositif

Le Multi partenariat
Qu'est-ce que c'est ?

Nous sommes plusieurs partenaires mobilisés mais en incapacité de trouver des solutions pour

une prise en charge efficiente, on se passe la balle entre nous, on décide à la place de la personne vulnérable...

Et la personne vulnérable, où elle est ?
- Elle est bien souvent dans le déni de sa situation,
- elle refuse toute forme d'aide,
- elle met à mal tous les plans d'action...

D'où la nécessité de travailler sur un nouveau mode de fonctionnement.

Le dispositif aveyronnais majeurs vulnérables

Aujourd'hui, pendant ce colloque, il nous a paru intéressant de vous parler de ce dispositif innovant que nous sommes en train de mettre en place en Aveyron pour le traitement de ces situations.

Il est tout jeune ce dispositif.

Je vais vous présenter concrètement comment nous faisons…

Je vais organiser mon propos autour de trois points
- Le repérage,
- Le signalement,
- Le traitement.

Et ensuite je vous parlerai de
- La prise en charge de la personne vulnérable.

Tout d'abord

Le repérage de la situation d'une personne vulnérable

Chaque partenaire qui intervient auprès d'une personne vulnérable va pouvoir qualifier le multirisque à partir d'un certain nombre d'indicateurs ou de clignotants de Vulnérabilité et/ou de maltraitance.

Ensuite

Le signalement

A quel moment les partenaires vont-ils décider de signaler la situation de multirisque et saisir le dispositif majeurs vulnérables ?

Je m'arrête un instant sur le terme « signaler ». Dans notre langage courant on dit : « je veux vous signaler la situation de Madame X » Ainsi Monsieur le Procureur a autorisé l'utilisation du mot dans cette acception.

Donc les partenaires vont signaler ...

- Quand ils sont tous « coincés » et très inquiets,

- Quand ils commencent à se renvoyer la balle,

- Quand personne ne peut ou ne veut tout SEUL assumer la res-

ponsabilité d'une décision qui met en insécurité,

- Quand certains veulent ouvrir le parapluie au cas où... pour ne pas prendre de risque.
Le parapluie suprême en Aveyron étant le Procureur de la République…

Là on est bien sur du multi partenariat

Pour ces deux premières étapes
On a prévu des outils pour

- Aider à faire le repérage

- Signaler vers le dispositif majeurs vulnérables pour ce qui est de l'ordre de la vulnérabilité et vers le Parquet pénal si nécessaire pour ce qui relève de la maltraitance.

Enfin

Le dispositif de traitement des situations des majeurs vulnérables

Une fois que la situation est repérée et signalée, elle est traitée en partenariat dans le cadre du dispositif opérationnel majeurs vulnérables avec un niveau départemental, un niveau local et des liens permanents entre les deux niveaux.

Nous veillons à traiter ces situations dans le respect de la vie privée et du choix de vie de la personne vulnérable.
Je vais vous en dire un peu plus sur ce dispositif innovant.

Au niveau départemental

Nous avons créé une ITD

Instance Technique Départementale Majeurs Vulnérables

qui apporte une expertise sur ces situations en lien avec le niveau au local.

Chaque membre de l'ITD apporte sa propre expertise.
Et il actionne ses propres experts, personnes qui sont en lien au niveau local avec la situation.

Le Conseil Départemental pilote cette instance et en assure son secrétariat permanent.

Et nous avons fait le choix de composer cette instance avec les compétences que nous avons estimé nécessaires pour traiter ces situations.

Et c'est là peut être la particularité de notre dispositif et son côté innovant.

Il y a dans cette instance :

- un Médecin,
- les services de psychiatrie,
- les Hôpitaux,
- les services Sociaux,
- la Justice avec
- le Procureur de la République et
- un juge des tutelles,
- les forces de sécurité avec
- la gendarmerie et
- la police,
- un Psychologue pour ne pas psychiatriser toutes les situations,
- un Maire,
- les services de l'Etat au travers de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour prendre en compte les politiques publiques de l'Etat.

Au niveau local, pour chaque situation individuelle nous mettons en place un ROL

Réseau Opérationnel Local

spécifique à la personne, composé des acteurs locaux qui entourent la personne vulnérable ou qui vont pouvoir servir à la mise en œuvre des plans d'actions ou apporter des éclairages nouveaux pour le traitement de la situation.

Les partenaires au local : ce sont les partenaires du schéma et les professionnels qui sont dans l'entourage de la personne vulnérable, on peut avoir aussi des non professionnels.
Parfois il ne reste plus que la voisine en lien avec la personne...

Au niveau local le pilotage est assuré par le pilote de l'ITD et un pilote local pour bien mettre en lien les deux niveaux.

Ces partenaires au niveau local vont ensemble

- croiser leurs informations,
- analyser la situation et faire un diagnostic, déterminer des pistes d'actions,
- fixer des échéances (Valérie SABRAN nous a parlé tout à l'heure du facteur temps, j'y reviendrai aussi),
- mettre en œuvre les actions en coresponsabilité.

Tout le monde reste impliqué au niveau local et départemental, tant que la personne n'est pas sortie de sa vulnérabilité.

On n'est plus sur le registre du « je passe à l'autre et il s'en débrouille, et moi je n'en suis plus responsable ».

A l'échéance on fait ensemble un bilan et si besoin on établit d'autres stratégies...

Certes cette organisation nous

permet d'ouvrir d'autres portes, de travailler avec l'expertise de tous et de prendre en compte différemment ces publics Vulnérables.

Mais ne nous y trompons pas nous n'avons pas conçu la super baguette magique, celle qui va résoudre tous nos problèmes.

Ce sont bien souvent des plans d'actions délicats qu'il faut tenter de mettre en place et parfois la situation peut être ou rester bloquée face au refus ou au déni de la personne vulnérable.
Et c'est bien là la différence avec ce que nous vivions car nous ne sommes plus SEUL puisque c'est TOUS ENSEMBLE au niveau local comme au niveau départemental que nous portons la responsabilité de laisser la situation en veille et de se mettre en vigilance si on ne peut pas mettre en place des plans d'actions, si ce n'est pas le bon moment, s'il faut attendre, comme nous le disait tout à l'heure Valérie SABRAN.

Je viens de vous le dire, on ne se renvoie plus la balle entre nous reprochant au médecin de ne pas faire son travail, au tuteur de ne pas faire « interner » définitivement, comme si ça pouvait se faire…, cette personne qui pose tant de problèmes etc. Vous venez de l'entendre, le tuteur n'a pas tous les pouvoirs !!

Et surtout nous veillons à prendre en compte la personne vulnérable, son rythme et son choix de vie.

Vous allez me dire que tout ça c'est bien joli, qu'on a mis en place un dispositif :

Mais la personne vulnérable dans tout ça Qu'est-ce que vous en faites ?

La prise en charge de la personne vulnérable

Oui, je vous ai dit tout à l'heure que je vous parlerai de la prise en charge de la personne vulnérable : Alors on y va...

Parce qu'en effet, la place de la personne vulnérable, est essentielle pour nous, tout au long de nos travaux nous avons veillé à ne pas seulement nous organiser entre nous.

C'était le gros risque d'ailleurs, avec 25 partenaires, on pouvait déboucher sur un super dispositif et oublier au milieu de tout ça la personne vulnérable.

Nous on avait décidé de mettre la personne vulnérable au centre du dispositif

dans le sens de la rendre ACTEUR de son changement et non pas lui imposer UN changement.

Et, je vous l'avoue, pour mettre la personne vulnérable au centre du dispositif, les choses ne nous sont pas arrivées comme ça.
Nous avons beaucoup réfléchi ensemble à la manière de travailler avec ces personnes, parce qu'on ne peut pas travailler avec elles comme avec monsieur tout le monde.

Ce qui est essentiel pour nous c'est d'abord d'arriver à se mettre en relation avec la personne vulnérable.

C'est pas toujours facile, on a besoin de définir des stratégies, c'est pas sûr qu'on puisse passer par la porte ou par la fenêtre, il va peut-être falloir passer par la cheminée, n'empêche qu'il faut y réfléchir, on ne s'arrête pas devant la porte et constater qu'on ne peut pas rentrer...

Ensuite il va falloir vérifier quelle est sa perception de la situation et où elle en est de sa prise de conscience.
Puis identifier ses atouts qui vont nous servir de levier et ses faiblesses qui seront des freins sur lesquels il va falloir travailler.

Enfin il sera important de comprendre comment fonctionne son environnement, est-ce qu'on est sûr de l'environnement ressource et du vrai environnement ressource, car des fois il cache en fait de l'environnement symptôme, ou bien si c'est un environnement symptôme, et il va falloir travailler sur les freins que ça va engendrer.

Et surtout quels sont ses choix de vie ??
Je vais m'arrêter un instant sur ses choix de vie.

Je fais le lien avec ce que vient de nous dire Valérie SABRAN et Guy HARDY reviendra là-dessus je pense : permettre à la personne vulnérable de s'exprimer.

Finalement est-ce qu'on lui a posé la question à cette personne vulnérable : quel est le mieux pour elle ? Et quel est le moins pire pour elle ?

Et il y a fort à parier qu'il y a plusieurs fois la longueur du viaduc de Millau entre ce que NOUS

nous voulons pour elle et ce que ELLE pense être le mieux pour elle.

Mais au fait est-ce qu'on a essayé de mesurer les difficultés pour y parvenir à son « MOINS PIRE » à elle ? Est-ce que réellement ça la mettrait en danger ? Je vous laisse y réfléchir pour les situations que vous avez en tête et celles de demain…
Avant de terminer mon intervention je veux encore vous parler de deux notions que Valérie SABRAN a également abordées et qui sont importantes dans le traitement de ces situations : le facteur temps et le processus de changement.

Le facteur temps : pourquoi ?

Il est important d'y revenir car nous n'avons pas tous le même rapport au temps face à ces situations.
C'est bien souvent l'urgence de celui qui signale mais pas du tout l'urgence de la personne vulnérable.
Dans ce dispositif, vous l'avez bien compris nous avons évacué les urgences, ça fait des années que la situation dure, alors où elle est l'urgence ?
Les urgences pour nous, elles sont à trois niveaux : médicale, psychiatrique, pénale. Dans les trois cas de figure on se sert des procédures ad hoc qui existent et qui fonctionnent bien.
Une fois que ça c'est dit, le facteur temps reste essentiel pour le traitement de ces situations. Et là, j'en conviens, il y a un paradoxe et il faut faire avec...

- entre d'un côté la peur, Magali nous en a parlé ce matin, ou la pression dans laquelle se trouvent les intervenants face à la gravité de la situation et qui voudraient trouver/imposer une solution rapidement,

- et la personne vulnérable, à laquelle il faut donner du TEMPS, parfois BEAUCOUP DE TEMPS pour lui permettre d'évoluer vers un projet de vie, SON projet de vie.

Le processus de changement pourquoi ?

Comme je viens de vous le dire, la 2ème notion sur laquelle je vais m'arrêter un instant avant de terminer, c'est le processus de changement.

Quel que soit le projet, la démarche entreprise, comme travailler autrement avec les publics vulnérables... par exemple, tout le monde, vous et moi, pour sa mise en œuvre nous passons par les mêmes étapes d'acceptation du changement. Un processus de changement se déroule en effet par étapes comme vous le voyez derrière moi.

Et finalement nous, dans ces situations, nous sommes souvent devant des personnes qui sont dans le déni de leur situation
• inaction et nous en face, à cause de nos fameuses peurs, de notre besoin absolu d'agir... ou je ne sais quoi... nous essayons de plaquer NOS réponses...
• nos plans d'actions. Et ça ne marche pas.

On grille les étapes car on n'accompagne pas la personne dans les étapes de son changement.

Tant que la personne vulnérable n'a pas pu prendre conscience de l'intérêt pour elle de faire évoluer les choses ça ne peut pas marcher... Mettons toute notre énergie à l'aider à passer les étapes les unes après les autres et les plans d'actions viendront tout seuls. On n'aura pas besoin de les imaginer, on aura seulement besoin de les accompagner.

Bon vous l'avez compris, le changement c'est aussi pour nous tous, dans notre manière de faire avec ces publics.

J'aurais pu aussi vous parler d'approche systémique puisqu'on a travaillé sur ce registre là aussi pour conduire au changement ...parler du droit à l'erreur...tout à l'heure on en parlait, même les magistrats ils ont droit à l'erreur...

Mais au fait, faut-il à tout prix faire changer ces personnes qui ne demandent rien ?
Qui ne veulent rien ?
Si ce n'est qu'on les laisse tranquille …

Il n'y a pas très longtemps une dame nous a écrit, elle nous dit « laissez-moi tranquille, arrêtez de vous faire du souci pour moi, tout va bien », mais par contre autour d'elle, il y avait tout un tas de personnes qui se faisaient un souci ++.

Comment on se débrouille de tout ça ??

Je ne vais pas aller plus loin, car cet après-midi Guy HARDY va nous aider à y réfléchir.

Juste un mot de plus …

Toutes nos réflexions et ce nouveau mode de fonctionnement nous l'avons consigné dans le guide pratique Majeurs Vulnérables regroupant tous nos travaux.

Il vous a été remis en arrivant tout à l'heure.

Et nous l'avons également présenté à 700 personnes sur le territoire aveyronnais ces derniers mois.

C'est un document évolutif sous la forme d'un classeur car nous souhaitons pouvoir l'adapter et l'enrichir avec l'expérience.

Il nous parait important de faire un point aujourd'hui sur l'état de la mise en œuvre du schéma prévention et protection des majeurs vulnérables 2014 – 2019 car c'est un travail partenarial de longue haleine.

De manière générale nous poursuivons les travaux du schéma
• 2016 a permis de
- Mobiliser et informer les professionnels des 25 institutions et les partenaires de proximité,
- Mettre en place le dispositif de traitement des situations avec l'Instance Technique Départementale et les Réseaux Opérationnels Locaux .

Et demain Martine qu'en est-il ?

Pour reprendre l'image de tout à l'heure en 2016 nous nous sommes occupés de ce qui se passe dans la piscine et sur la margelle. Demain nous traiterons de ce qui se passe sur l'herbe verte.

• En 2017 nous allons donc
- Installer l'observatoire départemental Majeurs Vulnérables.
Nous avons la volonté de conduire une politique partenariale en faveur de ces publics

- Mettre en œuvre le volet « prévention » en direction du public.
Plus on va pouvoir prévenir, anticiper, pour reprendre les termes de Maître COMBRET, moins nous aurons à traiter des situations de personnes très vulnérables.
Je vous remercie pour votre attention.

Merci Martine.

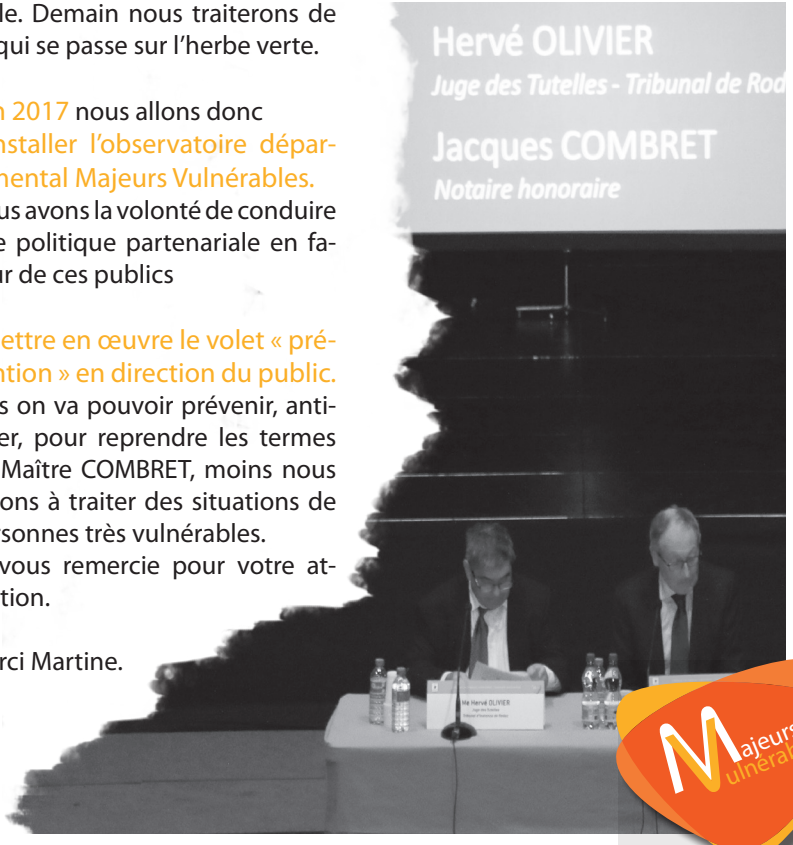

LE PARI AVEYRONNAIS POUR TRAVAILLER AUTREMENT AVEC LES PUBLICS VULNÉRABLES

Annie CAZARD,
Vice-présidente du Conseil Départemental

Ce schéma, permettant de prendre en compte autrement nos concitoyens aveyronnais les plus vulnérables a été pour nous un vrai défi que nous nous sommes lancés, un vrai PARI.

Madame CAZARD,
pour terminer cette matinée voulez-vous nous en dire quelques mots ?

Bonjour à toutes et à tous

Je vous demande d'excuser Simone ANGLADE, Présidente de la Commission des Solidarités au sein du conseil départemental, qui est souffrante. Elle regrette vivement de ne pas être présente et elle m'a chargée de prendre le relais puisque je suis Vice-Présidente au sein de cette Commission.

Je le fais avec plaisir. Rester tout au long de cette journée à vos côtés me va très bien.

Je le fais également avec un grand intérêt pour le sujet d'aujourd'hui, les Majeurs Vulnérables, la personne vulnérable au sein et au centre de cette journée.

Vous m'avez posé une question, je vais essayer d'y répondre.

Vous avez parlé de pari : en Aveyron nous savons relever les paris.

Et en effet nous avons fait ensemble un PARI.

• Arriver à mobiliser les 25 partenaires et travailler ensemble,
• Arriver à associer les partenaires de proximité,
• Arriver à trouver des portes d'entrée qui n'étaient pas les portes d'entrée que nous avions imaginées au départ avec nos réponses habituelles,
• Arriver de façon partagée à trouver un consensus pour respecter

le choix de vie de la personne et ne pas vouloir aller à tout prix vers la solution que nous pensons idéale pour elle... ou pour nous,

• Arriver également à envisager des possibles qu'on n'aurait pas osés avant,

• Arriver à être plus performants et efficients car nous sommes mieux organisés, vous l'avez dit déjà dans la matinée on n'est plus SEUL (S),

• Arriver jusqu'à décider ensemble dans certains cas de laisser cette personne chez elle avec tous les risques que cela suppose,

• Arriver à préparer ensemble un plan de vigilance, de veille en dehors de toutes nos normes.

Et au final, si nous arrivons à faire ça c'est bien parce que maintenant nous sommes en coresponsabilité tant au niveau départemental que local et c'est ça qui nous permet de travailler autrement avec ces publics vulnérables maintenant en AVEYRON.

Voilà les quelques mots de cette fin de matinée. Merci déjà pour cette matinée d'intervention.

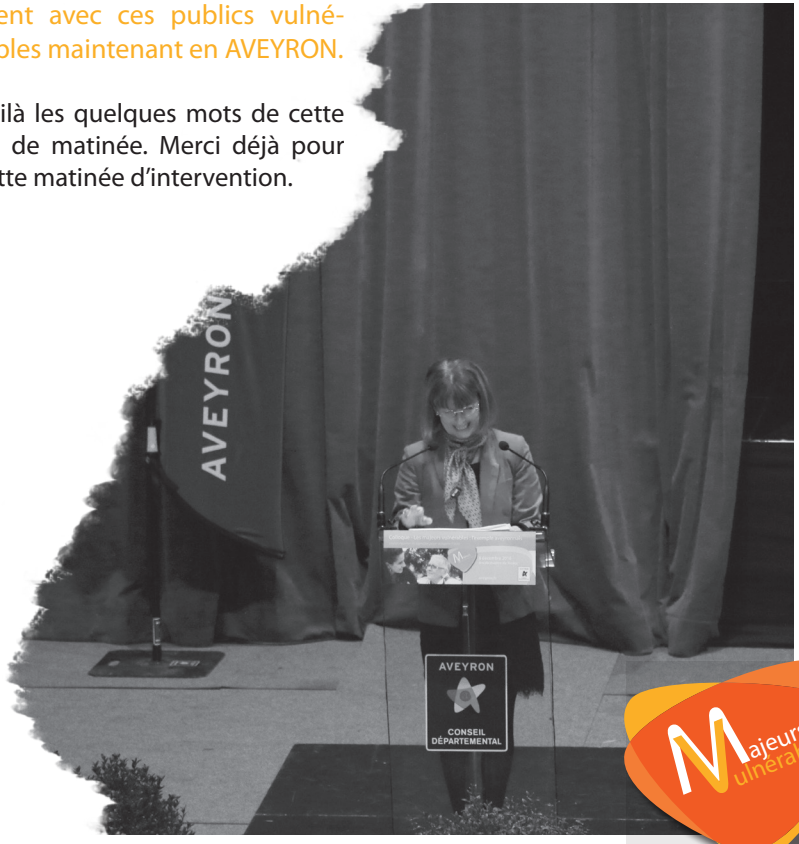

AIDER LES NON DEMANDEURS D'AIDE : LA RELATION D'AIDE SOUS CONTRAINTE ET LA COMPETENCE DES BÉNÉFICIAIRES

Guy HARDY,
Assistant de service social, thérapeute, formateur en approche systémique

Nous accueillons Monsieur Guy HARDY, Assistant de Service Social, formateur en approche systémique à Ycimême à Metz, auteur de l'ouvrage : « S'il te plaît, ne m'aide pas »

Guy HARDY, vous allez nous aider maintenant à appréhender la question des non-demandeurs d'aide et le paradoxe dans lequel se trouvent souvent les intervenants.

Votre intervention, que vous avez intitulée :

« Aider les non-demandeurs d'aide : la relation d'aide contrainte et la compétence des bénéficiaires »

devrait nous apporter des clés de lecture et des pistes de réflexion sur cette question qui est particulièrement complexe.

On va vous laisser la parole.

Merci. Bonjour à toutes et à tous et merci à vous tous de m'accueillir. Un Belge !!!

C'est extrêmement important que je vous dise que depuis 30 ans je travaille dans les milieux les plus précarisés et que donc je parle très mal... parce que les familles avec lesquelles je travaille elles n'ont pas exactement le type de langage qu'on peut avoir dans cette salle... et je me suis même posé la question de savoir si à l'école sociale la 1ère des choses qu'on m'a apprise c'était à prendre le pouvoir sur les gens avec lesquels je travaillais.

Moi, j'étais samedi dans une famille et le père m'a dit : « *Ma grognasse m'a fait ch... toute la semaine* » *et j'ai dit : « Donc, si je comprends bien, vous avez quelques*

difficultés avec Madame ! » et il m'a regardé l'air de dire : « Mais d'où tu viens toi ? »

Donc si jamais j'ai des effets de langage qui sont un peu trop « travailleur social », Monsieur le Juge qui êtes devant moi, vous serez mon censeur.

Vous allez voir je vais essayer de vous faire rire d'un problème extrêmement sérieux...

C'est une des choses qu'on n'a pas abordée ce matin. Je ne vais pas m'intéresser aux problèmes des pauvres, de ces gens vulnérables.

Mais je vais essayer d'analyser comment NOUS, travailleurs sociaux, juges, etc. et gendarmes, nous pouvons les vulnérabiliser.

Ils sont déjà dans des positions vulnérables et notre intervention ne fait que les vulnérabiliser. C'est ce que je vais essayer de vous montrer.

Mais d'abord je vais essayer de me présenter un peu plus afin que vous sachiez qui je suis, qui est cet hurluberlu.

De 14 à 18 ans j'ai eu la chance de vivre dans une communauté thérapeutique. Je ne sais pas si vous savez ce que c'est que les communautés thérapeutiques. Je suis un enfant de mai 68 et je suis né avec le mouvement anti- psychiatrique.

L'anti-psychiatrie, c'était deux psychiatres fous qui pensaient que la folie n'existe que s'il y a des gens pour la créer.

Si je viens chez vous, Monsieur le Juge, et que je vous dis : « Y a Marcel qui est dans ma tête ! », vous pouvez soit me dire : « Est-ce que tu en as parlé à ton psychiatre ? Ou est-ce que tu as pris ton Risperdal , » et là vous êtes en train de faire de moi un cas psychiatrique, soit vous me dites : « Comment est-ce qu'il est entré là-dedans ? Et qu'est-ce qu'il fait dans ta tête » ?

Donc c'est une des plus belles parties de ma vie et pendant quatre années je vais partager la vie – c'était un prêtre qui avait créé cette communauté – donc il y avait six personnes dites valides à l'extérieur qui vivaient avec six personnes présentant de graves troubles de vulnérabilité, problèmes psychotiques graves, etc.

Et je me rappelle Thierry qui était un grand psychotique, sa manière de se protéger de tout le monde c'était de se tartiner avec ses selles, straté-

gie qui fonctionne admirablement ! C'était génial, personne ne s'approchait de lui... mais ça pose un problème relationnel : comment va-t-on faire pour vivre ensemble ? Je me rappelle, on l'appelait Jackie poussière, il puait tellement, il ne se lavait jamais et en plus il était énurétique !

Mais comment on va faire pour vivre ensemble ?
Parce que c'est ça les êtres humains, c'est les différences, et comment on va s'arranger de telle manière que nos différences plutôt que de créer de l'exclusion arrivent à créer de la relation.

Quatre années extraordinaires !!
Le problème, c'est qu'après ces quatre années-là, plutôt que de rester un accompagnant naturel j'ai voulu devenir un aidant professionnel.

Donc j'ai été faire des études pour devenir Assistant Social et Educateur en même temps.

C'était assez super parce que le 1er mois il y avait un stage.

Je me suis retrouvé dans une association qui s'occupait de toutes ces familles et au retour de ce mois de stage, le professeur de pratique professionnelle demande : « est-ce qu'un de vous a une situation à proposer ? » – « oui, moi, dans le quartier il y avait un gamin qui volait tout le temps des mobylettes ; il vivait avec son père et sa mère mais il volait tout le temps des mobylettes ».
Le professeur me dit « et tu en penses quoi ? » – « je pense que c'était un gosse qui avait des problèmes de locomotion ! » Et le prof me dit : « mais Guy il faudrait que tu apprennes à penser » – « qu'est-ce que je dois penser ? » – « n'as-tu pas pensé que la mobylette était peut-être un substitut phallique qui permet au gamin de gérer la relation fusionnelle qu'il entretient avec sa mère tout en sachant que son père ne joue pas le rôle d'un tiers ? »

C'était la 1ère fois de ma vie que j'entendais parler de ce qu'une mob pouvait être le substitut d'un zob !!! D'ailleurs je vous avoue qu'après coup j'ai vendu ma mobylette !

Pendant trois années, on va me casser les neurones avec la question : quelle est la demande ?
Moi quand j'allais voir les gamins et les adultes avec qui je travaillais, je leur demandais : « mais c'est quoi votre demande ? », ils me disaient « c'est que tu ailles te faire f..., connard ! » Alors quand je revenais aux cours, le professeur me disait : « oui mais il y a une demande inconsciente ».

Non mais vous savez pas ça : les pauvres, ceux que j'appelle les gueux, sont cons, ils ne savent pas faire les demandes. Alors ils font des demandes d'aide inconscientes.

Mais nous, les spécialistes en dépistage de demandes d'aide inconscientes, on est incapables de lire les demandes d'aide inconscientes qu'ils ne sont pas capables de faire !!!

Mais c'était super. Je suis sorti major de promotion, c'est la 1ère fois que j'ai eu un titre militaire, je vous jure, j'étais 1er de la classe, j'étais major, j'aurais dû rentrer dans la gendarmerie !!!
Et c'était super parce qu'il y avait les directeurs d'hôpitaux psychiatriques qui attendaient les hommes assistants sociaux pour les engager.

Moi je pensais que c'était parce qu'on était les meilleurs, je me suis aperçu dès le 3ème jour que c'était pas pour ça...c'est parce que, quand un patient est agité, on le fait venir.

Donc c'était super : je finis les cours le vendredi, le lundi je travaille dans un hôpital psychiatrique. Tu arrives le matin, tu as le DRH qui t'accueille : « Monsieur Hardy, Assistant Social », je suis plus étudiant, je suis Assistant Social. Il m'emmène : « je vais vous montrer votre bureau », déjà un bureau... sur la porte : Guy Hardy, Assistant Social... c'est moi les gars !

Il me fait entrer dans ce bureau, il y a une table avec une grande chaise et deux petites devant. Je sais tout de suite quelle est ma place. Je vais m'asseoir derrière le bureau, je suis devenu Guy Hardy Assistant Social... Qu'est-ce que c'est bien !

15 minutes après on m'amène une dame, 64 ans, tentative de suicide dans la nuit, elle a pensé que la solution à la vie c'était la mort. Je suis chargé de faire son anamnèse. Pendant 1 heure ¼ je vais lui poser des questions, toutes les questions qui sont sur ma feuille, je vais même apprendre que depuis 17 ans elle n'a plus de relation sexuelle avec son mari, je vais tout apprendre, son enfance …
Et je pense que c'est la 1ère fois de ma vie que je vais témoigner d'une inhumanité totale.

Parce que je suis assistant social. Je vais pas la prendre par l'épaule en lui disant « madame vous avez pensé que la solution à la vie c'était la mort,

si on allait s'asseoir boire une tasse de café sur le banc à l'extérieur et vous me direz ce que vous avez envie de me dire et le reste vous le garderez, si vous voulez m'en parler vous m'en parlerez...»

J'aimerais que vous ayez à l'idée que je ne reproche rien à personne. Le psychiatre qui était un homme d'une bonté extraordinaire était seul psychiatre pour 180 personnes. Comment faire ?

Mais c'est dans ce lieu que je vais apprendre que toute violence se justifie sur un être humain si vous le faites pour son bien, vous pouvez tout faire si vous ajoutez « c'est pour ton bien ».

Lisez le bouquin d'Alice Miller. Ce brave type qui vit dans sa baraque qui est déglinguée,
qui pue, qui flaire, qui mange... ce qu'il mange, si c'est pour son bien ça vaut peut-être la peine de l'amener à l'hôpital non ?

C'est pour son bien !!!

On a enfermé des personnes en les mettant nues en plus dans des cachots et tant que la personne ne disait pas : « ça va je suis malade », elle restait dans le cachot. Vraiment dans cet hôpital ça m'a terriblement marqué, le fait que moi, aidant, parfois mon aide n'est pas du tout perçue de cette manière-là.

Après trois jours, j'ai commis une faute professionnelle grave.
Le psychiatre me dit : « Jennifer, 18 ans, est arrivée hier, elle a pris du LSD, elle a fait un bad trip, elle est aux Orangeraies (ça porte des noms de fleurs, c'est sympathique, les services d'accueil d'urgence). J'arrive, je vais trouver l'infirmière pour lui dire que je viens faire l'anamnèse, elle me dit qu'il y a un problème, qu'elle a fait une tentative de fugue, qu'on a dû la mettre dans une chambre fermée à clef. Elle me donne la clef.

Je toque, j'entends une sorte de grognement, j'ouvre, et qu'est-ce que je vois : elle est entièrement nue. Je retourne voir l'infirmière qui me dit : « il faut t'habituer, c'est un lieu médicalisé ». Je dis : « attends, je ne vais pas aller faire un entretien avec une jeune femme à poil, elle aurait 50 ans ou 40 ou 60, ce serait pareil. Je ne vais pas faire ça. ».
L'infirmière me répond : « mais si, c'est le règlement ». Ne critiquez pas, aucun de vous n'a eu à détacher un gamin de 16 ans qui a tressé l'élastique de son caleçon pour en faire une corde et se pendre à

la porte, aucun de vous, donc c'est normal qu'on les mette nus.

Mais vous le savez bien, parfois les règlements deviennent fous, on les applique parce qu'on doit les appliquer, qu'il faut le faire.

Je dis à cette infirmière : « il n'en est pas question, j'ai mon éthique, t'as la tienne, je n'irai pas faire un entretien avec une fille à poil » – « c'est le règlement ». Niveau hiérarchique semblable, j'exige un tablier, elle me donne le tablier, je rentre, je commence mon entretien, ça se passe bien.

Mais évidemment je n'ai pas respecté le règlement. Donc cette infirmière elle est obligée de prévenir le docteur. Et ce brave docteur va ouvrir la porte 5 minutes après et il va me dire : « déshabillez-la ».

Et c'est là que je fais une faute professionnelle grave parce que je vais lui dire au docteur : « je l'ai dit à l'infirmière, vous avez votre éthique, moi j'ai la mienne, jamais je ne ferai cela ».

Mais vous imaginez à quel point je suis fou : cette gamine, elle a déjà des problèmes immenses et elle a un problème supplémentaire, c'est qu'elle devient l'enjeu d'un conflit entre un psychiatre et un assistant social. Mais moi je suis très content parce qu'il me dit « si c'est comme ça, je vous vire ».

Pas de souci, des assistants sociaux on en cherchait partout. Le soir je suis rentré dans ma communauté – toute ma vie je l'ai passée en communauté, vous voyez ces gens qui vivent ensemble, plutôt des mecs de gauche, on avait tous les cheveux longs, mai 68 n'était pas loin – j'ai dit : « les copains, je viens de ni… la toute-puissance totalitaire d'un psychiatre » On a sorti la bouteille de vin, la guitare …

Le lendemain je suis arrivé à l'hôpital, j'étais sûr que j'étais viré mais ce psychiatre avait appris que j'étais syndiqué donc il savait que s'il me virait je ferai publicité du motif et c'était pas bon pour l'hôpital. Donc pas viré mais puni.

Pendant 10 mois, j'arrive à l'hôpital le matin, je vais dans le service des grands schizophrènes chroniques, voyez ceux qui ne sortiront plus jamais de l'hôpital, je suis là, les infirmières ont interdiction de me parler, j'ai interdiction de parler aux infirmières, je suis avec 25 schizophrènes chroniques du matin au soir. Expérience géniale...

Le problème c'est que quand vous êtes 8 heures par jour avec des grands schizophrènes il y a effet de contamination. Je vous jure c'est vrai. D'ailleurs les copains disaient à ma femme « il devient bizarre Guy » et ma femme qui m'aime énormément disait : « mais non, il était déjà bizarre avant, ça se révèle un peu plus ».
Le problème c'est qu'après dix mois dans ce truc, un soir ma femme me dit : « Guy, ce serait temps que tu dégages et que tu ailles voir ailleurs » Et comme j'écoute toujours ma femme j'ai décidé de partir et de trouver une autre place.

Toute ma vie j'ai travaillé avec les incasables, les gosses et les familles ou les personnes vulnérables dont personne ne veut parce qu'ils n'ont aucune demande. Donc j'ai eu la chance d'être engagé par un prêtre – parce qu'en Belgique ce sont souvent les curés qui ont fait ça – dans un Centre d'Education Renforcée pour ados.

Et ce prêtre était un génie, c'est un type qui avait lu les bouquins de Cyrulnik alors que Cyrulnik ne les avait pas encore écrits !

Les gamins quand ils arrivaient à 14/15 ans, ils avaient déjà fait 7, 8, 9, 10, 14, 17 placements. Il nous disait « quand les gamins arrivent ici, vous n'avez aucune possibilité de les virer ». Moi je me suis dit « il est taré ou quoi, il est taré, si un gamin vient nous casser la gueule ... » - « Non non non non ... une plante pour grandir ça a besoin de faire des racines quelque part, si on la déplace tout le temps, elle ne grandira jamais ».

La 2ème chose que ce type nous disait, c'est

« Votre job d'assistant social et d'éducateur, c'est pas d'être dans la distance, c'est d'être dans la proximité affective. Si ces gamins n'ont pas le sentiment qu'ils sont des êtres humains importants pour vous, importants, tout ce que vous avez fait ne sert strictement à rien ».

Ça allait totalement à contresens de tout ce qu'on m'avait appris à

l'école sociale ! Je devais normalement être dans la distance et là, j'avais un type qui me disait « non tu dois être dans l'affection avec eux, s'ils ne se sentent pas aimés par toi - c'est des termes qu'on emploie plus dans le travail social - qu'ils ont une valeur pour toi, tout ce que tu feras c'est de la merde.

C'est dingue, j'y ai travaillé pendant 5 ans et pendant 5 ans on n'a jamais viré un seul gamin. C'est pas facile.

Je me rappelle d'un gamin, il avait tellement été matraqué par la vie qu'il pensait que personne ne pouvait l'aimer. Vous imaginez, il arrive dans un foyer où on lui dit « ici, tu vas rester, on ne te jettera pas ».

Il a tout fait pour nous montrer qu'il fallait le jeter. Un des moyens qu'il a trouvé, 15 jours après son arrivée, a été de mettre le feu aux rideaux de sa chambre avec un briquet. Vous savez qu'est-ce qu'il faut faire quand un gamin met le feu à sa chambre ? Pas un entretien ! On appelle les pompiers.
15 minutes après arrivent les gendarmes, ils ont embarqué Alain. Et en Belgique heureusement à cette époque-là on ne pouvait pas mettre les ados plus de 15 jours en prison.

Je suppose que vous le savez tous, le milieu le plus criminogène pour les ados, et maintenant celui qui crée le plus de radicalisation, c'est la prison.

Donc ce gamin il a été amené 15 jours en prison. Et je me rappelle la réunion d'équipe, on a dit « super, on a la paix pendant 15 jours » et l'abbé nous regarde et il nous dit « qui c'est qui va aller lui porter ses devoirs ? Vous voulez qu'en plus quand il revient au foyer, il soit en retard scolaire ? »

Quel génie ! Les ados il faut jamais les lâcher, il faut aller jusqu'au bout des choses.

Le problème c'est que l'idée que les éducateurs avaient à cette époque-là c'était qu'on était des substituts parentaux. Mais quand on se substitue à quelqu'un on a tendance à l'éjecter. On invitait les familles au foyer, c'était toujours pour les engueuler.
« Dites, Monsieur, vous pensez que c'est vraiment intéressant que votre gamin rentre le week-end ? Il nous a dit que vous avez passé tout le week-end à tabasser votre nouvelle copine. Vous trouvez que c'est une attitude éducative ça ? ».

Donc les gars, ils venaient une fois se faire engueuler, deux fois, puis ils ne venaient plus. Mais ça nous permettait de faire d'excellents rapports sur la démission parentale. Tout se tient. Avec un collègue on s'est posé la question : mais tous ces gamins qui quittent le foyer, qu'est-ce qu'ils deviennent ? Ils quittent le foyer à 18 ans et puis on ne les revoit plus.

On a pris les cinq foyers que l'abbé avait créés, on a pris tous les sortants depuis cinq ans et on s'est demandé ce qu'ils devenaient, je vous jure qu'on n'aurait jamais dû faire ça, jamais.

15 % s'en sortaient plus ou moins, tout le reste c'était la catastrophe. Les vulnérables dont vous avez parlé, 15 % vivaient à la rue.

Il y avait ceux qui étaient revenus dans leur famille « tu as pas trop changé, tu peux revenir » et ceux-là ça allait encore, si ce qui faisait la famille c'était l'alcoolisme, ils étaient devenus alcooliques mais du moins ils avaient une famille.

Et puis il y avait ceux à qui la famille avait dit « tu nous ressembles plus. Allez. Dehors » Et ceux-là on les retrouvait en hôpital psychiatrique, en prison... Ils n'avaient plus rien. C'est drôlement interpellant pour nous les aidants.

A ce moment-là, quand je m'aperçois de ça, je deviens en plus directeur du foyer et je vais vivre je pense ma plus grande crise professionnelle.

Jean-Claude, c'est un gamin dont je me suis occupé, j'ai été son référent pendant cinq ans. Quand il est arrivé au foyer, il faisait 1m78, 34 kg, il avait été matraqué, battu, tout ce que la vie peut faire à un gosse, il l'avait vécu et moi j'avais fait un super travail avec lui.

Jean-Claude à 18 ans quitte le foyer et il va s'apercevoir que l'éducateur Guy Hardy, qui lui avait promis d'être un substitut parental, c'est pas possible. Il revenait pour me raconter ses journées de travail, moi j'avais 18 gars à m'occuper, ça ne marchait pas. Alors il n'est plus venu.

Après un an, je suis dans mon bureau de directeur et qui je vois arriver ? Jean-Claude. Et je vois qu'il a un petit paquet dans les mains. Je cours vers lui, j'étais vraiment attaché à ce gamin. En arrivant vers lui je m'aperçois que le paquet c'était un bébé, un petit métis, un bébé d'un mois et demi. « Mais qu'il est beau ce bébé ! File-le moi. » Je fais des guilis, des areuh, j'adore les bébés.

Et la catastrophe arrive : il me dit « Tu l'aimes bien » ? « Bien sûr, c'est ton bébé ». Il me dit « Ma femme et moi on a été placés toute notre vie, on sait pas comment faire, je viens le placer chez vous ».

Toutes mes illusions d'éducateur et de travailleur social sont matraquées, mises au sol. Je suis remonté dans mon bureau et je me suis dit « A quoi ça sert tout ça» ?

Et puis je suis rentré chez moi à la maison le soir. Ma femme m'a dit « ça va pas» ? « C'est pire que ce que tu crois » ! Le lendemain je suis redescendu au travail et j'étais devant la porte et je me disais « Qu'est-ce que tu vas aller foutre là » ? Une stagiaire m'a dit « Moi à ta place j'irai voir le médecin parce que avec la gueule que tu as »...

Et j'ai été voir un médecin. Et c'est la 1ère fois que je vais entendre parler d'un burn-out. Il m'explique que j'ai trop tiré sur la corde, que je suis épuisé. Il me donne un mois de congé complet et me met sous médication.

« Et après le mois il va se passer quoi »? – « Vous retournerez dans le même bordel mais avec les médicaments ça ira beaucoup mieux » – « Vous êtes en train de me transformer en camé là. Il n'y a pas une autre solution » ? – « Mais si Monsieur Hardy : changez de vie ». Et je me dis « ça c'est peut-être plus intéressant » je remonte dans ma 2CV et je me dis « Tu dois changer de vie ».

Je vis en communauté dans une ferme, je suis petit-fils d'agriculteurs, je me suis dit : « Je vais devenir fermier ». Et je vous conseille à toutes et à tous : « Arrêtez ce job d'assistant social, travailleur social, devenez fermier ». Quand un mouton ne veut pas rentrer à l'étable, on ne fait pas un entretien et si ce mouton est vraiment trop récalcitrant, t'as un copain qui s'appelle Mohamed et qui va fêter l'Aïd. Tu l'appelles « Momo on a un deal » et en plus il t'invite au méchoui !!

Pendant deux années je vais être le fermier le plus heureux de la terre, je vous jure. J'ai des agnelles, j'ai des ruches, j'ai des canards, j'ai un âne qui s'appelle Kiwi et qui va toujours bouffer les fleurs de la gendarmerie !!

Le seul problème de ma vie, c'est que je me suis marié à une assistante sociale !! Elle trouvait super que je sois un fermier heureux, elle était un peu moins heureuse... pas de week-end : période des agnelages... pas de voyage : période des essaimages... Moi j'étais heureux, elle un peu moins.

Et un jour ma femme me dit : Guy, viendrais-tu avec moi à une conférence sur l'approche systémique des phénomènes humains.
Je la regarde et je lui dis : « mais à quoi ça va me servir pour le potager » ? Et elle me dit « Viens avec moi pour me faire plaisir ».

Alors je tiens à dire à tous les hommes qui sont dans cette salle que quand une femme dit « viens avec moi pour me faire plaisir », elle a un objectif stratégique derrière !!

Ça peut être la carte bleue ! Ou ça peut être autre chose. Alors je dis à ma femme « OK, je viens avec toi ».

Et je vais à une conférence d'un monsieur qui s'appelle Jacques Pluymakers.

Ce type commence la conférence en disant :

« Mais comment peut-on s'occuper de quelqu'un sans s'occuper du contexte dans lequel il vit, de ses liens familiaux profonds, de ses désirs profonds » ?

Et moi je me dis « il m'embête ce monsieur, il est en train de parler de tout ce qu'on ne faisait pas ». On ne pensait pas que le gamin après le foyer c'est dans sa famille qu'il allait retourner alors on ne travaillait pas avec sa famille, on l'en séparait pensant que c'étaient des méchants. Ces gamines victimes d'inceste qui vont voir papa en prison dont on sait que dans la moitié des cas, le père quand il revient à la maison, rien n'a été travaillé : on s'imagine que l'incarcération c'est thérapeutique ?

Et ce Pluymaekers il parlait de ça, qu'on doit travailler avec la famille, qu'on doit travailler avec le contexte. Je me dis « mais c'est génial ce qu'il propose »! Et ma femme commençait à avoir le sourire parce que au fur et à mesure de sa conférence, je me disais « ah oui un type de travail comme ça ça me plairait ».

Et voilà une vraie anecdote : en sortant de là, on arrive à la ferme chez moi, toutes mes agnelles étaient couchées sur le flanc : deux chiens étaient entrés dans

l'enclos et m'avaient tué toutes les agnelles. Par la suite j'ai pensé que c'était ma femme qui avait payé les chiens !! Pendant une semaine j'ai été ramasser les cadavres, j'étais en pleurs.

Et je me suis dit que d'un traumatisme il faut en faire quelque chose de positif ou de négatif. J'ai été trouver ma femme et je lui ai dit « tu as vécu avec un assistant social, avec un éducateur, un fermier, tu vas vivre avec un thérapeute de famille ».

Je me suis donc lancé à fond pendant deux ans dans une formation en thérapie familiale ; je faisais plus que ça. Après deux ans, j'ai été adoubé « Thérapeute de famille ». Je suppose qu'en rentrant vous avez vu que je ne suis pas seulement un bête « assistant social », je suis un « Thérapeute de Famille ». C'était super. Avant j'emmerdais des gamins tout seuls, à partir de ce moment-là, il m'a fallu les familles en entier.

Parce que j'ai cru qu'on pouvait faire de la thérapie quand on est éducateur ou assistant social. Vous iriez, vous, chez un thérapeute qui envoie des rapports à Monsieur le Juge ? Mais les familles elles sont pas connes. Les familles elles me racontaient uniquement ce qu'elles avaient envie que je mette dans le rapport pour Monsieur le Juge. Et ça marchait pas du tout.

Mais en Belgique on a eu une chance extraordinaire, c'est qu'en 1985 on a eu un ministre qui a décidé de la fermeture de la moitié des foyers d'accueil pour adolescents.

Et je vous le dis, ça va arriver en France. Il suffit qu'un ministre évalue : mais ces gamins qui sont passés par là pendant quatre ans, qu'est-ce qu'ils deviennent après ?

Je ne sais pas si vous savez combien coûte le placement d'un enfant pendant un mois ? 10 000 € par mois. Il est peut-être temps que l'Etat se dise : est-ce que ces 10 000 € sont au bon endroit.

Je me suis déjà dit que si on donnait 3 000 € à la famille, peut-être qu'on aurait d'aussi bons résultats.

J'étais dans le Nord, au foyer d'accueil d'urgence pour adolescents, sur les quatorze gamins placés, en moyenne sur l'année on a quatre présents, les autres sont en fugue.

On pourrait se poser la question : est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux aller travailler avec les gamins là où ils sont?

Notre ministre a dit : en un an la moitié des foyers seront fermés ; bien sûr les éducateurs gauchistes, on est descendus dans la rue, on est allés acheter des œufs pourris pour les jeter contre la façade en disant « sale type de droite » mais il a eu raison, il a maintenu sa décision et un an après la moitié des foyers étaient fermés.

Mais là où il a été génial, c'est qu'il nous a dit :
« Maintenant à vous de faire autrement. Vous allez créer des cellules de créativité et vous allez proposer un autre type d'accueil »

J'ai été trouver le magistrat avec qui je travaillais toujours... Il a évoqué les situations de suspicion d'inceste, de suspicion de maltraitance, de négligence grave, de vulnérabilité totale mais où les gens ne reconnaissent pas les problèmes imputés.

Je me souviens de cette gamine de 11 ans, anus fissuré, vagin éclaté, mycose jusqu'en dessous des seins, quand on lui disait : mais comment c'est possible ? Elle répondait : je mets le bras de ma poupée entre les jambes. Quand son père rentrait dans la pièce elle avait un geste de peur mais il n'y avait pas de preuve. Et en plus quand on allait pour aider ces gens, ils disaient : « mais on a pas de problème ».

J'ai dit au juge : « vous tracassez pas, avec la systémie, on sait tout faire ; donc ces gens qui ne sont pas des demandeurs d'aide, moi je vais y arriver avec la systémie. On sait faire. » Et vous imaginez l'appel d'air. Vous avez plein de dossiers dont personne ne veut et vous avez un fou qui dit « chez moi... chez moi... » En une semaine, on avait quarante dossiers à suivre. Je me rappellerai toujours le 1er dossier.

Le 1er dossier, c'était une madame - on oublie toujours de le dire mais même dans les cas de la protection de l'enfance, le 1er problème des familles dans 88 % des cas, c'est la précarité, c'est la pauvreté - Donc on reçoit une 1ère ordonnance, c'est une dame qui vit dans un quartier pourri, elle a trois gamins et elle les lâche.

Je dis à mes collègues : « c'est la 1ère situation, je vais y aller ». J'arrive dans ce quartier pourri, les vitres sont pourries, les rideaux derrière sont pourris, la rue, tout est pourri. Je sonne. J'entends que ça gueule derrière et la porte s'ouvre... et, les travailleurs sociaux, vous le savez, les gendarmes aussi d'ailleurs, la 1ère chose c'est l'odeur. Et j'ai devant moi une statue de la pauvreté,

la gueuse des gueuses totale : elle est sale, elle est moche et elle me regarde comme ça : « t'es qui ? » « Je suis le travailleur social envoyé pour vous aider ». Elle se retourne vers ses gosses et elle dit : « le connard est arrivé ». Je ne m'attendais pas à un accueil aussi chaleureux mais je me dis : y a de l'honnêteté, on va pouvoir travailler !!!

Et je demande à cette madame d'une vulnérabilité totale : « est-ce que je peux rentrer ? »

Et les pauvres savent bien qu'ils n'ont pas les mêmes droits que les riches. Les riches maintenant vous disent : « article 8 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : tout citoyen a le droit de protéger ses espaces privés de toute intrusion d'un agent de l'Etat. Vous voulez rentrer ? Je porterai plainte avec mon avocat ».

Ce qui fait que de plus en plus les Conseils Départementaux ont des emmerdements parce que comme les Informations Préoccupantes ne touchent plus que les pauvres, qu'elles commencent à toucher les classes moyennes, vous allez voir que les classes moyennes ne se laisseront pas faire. Mais les pauvres savent bien : si je ne laisse pas rentrer le travailleur social, il va aller trouver son chef de service et...

Donc Ginette elle va me faire entrer dans son univers pourri... J'entends qu'avec ceux qui sont passés avant moi, ça a été difficile. Mais avec moi, Madame, je suis formé à l'approche systémique, on pourra faire un génogramme !!!
Et elle est là, elle est géniale, elle devrait donner des cours dans les écoles sociales parce que après 20 minutes elle me dit : « et toi tu es plus dangereux que les autres parce que en plus tu as l'air gentil. Je vais dire des trucs, tu vas tous les dire aux autres ».

N'oubliez pas, tous les travailleurs sociaux qui sommes ici dans la salle nous devrions avoir des tee-shirts avec écrit : tout ce que vous allez me dire peut être retenu contre vous. Comme nous sommes des pervers : « fais-moi confiance », disons-nous et comme ça je te ni... et je vais faire une Information Préoccupante...

Elle est géniale. Après 40 minutes d'entretien, elle va s'apercevoir que je suis atteint de la maladie grave dont Guy Ausloos dit que nous sommes tous atteints.

Guy Ausloos dit : c'est quand même pas un hasard si vous avez fait un métier comme vous le faites. D'après lui, c'est parce que nous, les travailleurs sociaux, nous avons une petite blessure narcissique. Nous avons besoin d'être important dans la vie des autres.

Moi, je l'ai vécu. Quand une famille me disait : « oh, Monsieur Hardy, qu'est-ce qu'on aurait fait sans vous » ? Je rentrais chez ma femme et je disais » : tu sais avec qui tu couches ? Y a Dieu puis moi ». Nous sommes atteints de cette maladie... vous donnez deux doigts à un bébé, il s'accroche et il ne lâche pas.

Eh bien, tu donnes un petit cas à un travailleur social, il s'accroche et il ne lâche pas. Dans le Nord il y a une blague qui circule sur les travailleurs sociaux : quelle est la différence entre une assistante sociale et un pitbull ? Le pitbull parfois il lâche.

Et donc cette dame elle va s'apercevoir qu'elle aura jamais la paix avec moi. Je veux aider, je suis fait pour aider moi. Alors à un moment donné elle va faire la seule chose qu'on peut faire avec des aidants.

Vous verrez, ça va vous arriver quand vous serez vieux, j'ai vu ça avec mon père, y a plein de gens qui vont vouloir vous aider, vous leur avez rien demandé mais ils vont vouloir vous aider.

Donc, à un moment donné, cette dame elle voit qu'elle aura jamais la paix avec moi alors elle tape la main sur la table et elle me dit : « tu veux vraiment m'aider ? » et moi je me dis : émergence d'une demande ! « Mais bien sûr Madame ». Elle me dit « il me faut une télé »... « Vous voulez pas un génogramme ? Un entretien » ?...Et en plus elle est pas con, elle me dit : « 2h par jour que les gosses me feront pas chi... » et elle ajoute, c'est délicieux..., « et en plus il y a des documentaires ».

Pour lui montrer que je ne suis pas le même travailleur social que les autres, que je suis quelqu'un d'engagé, de gauche, j'ai été lui chercher une télé.

Vous avez ça à Rodez, un truc où les riches déposent des trucs pas tout cassés pour les donner aux pauvres ?

Je suis arrivé avec une télé, vous auriez dû voir la fête à la maison, elle tournait autour de moi, les gosses aussi. On allume la télé, tout fonctionne. Pendant 1h super. Je rentre au service et je dis : je crois que j'ai créé l'alliance thérapeutique. Le lendemain je remets ça, je vais y

aller tous les jours, c'est de l'action éducative renforcée au domicile. J'ai pas le temps d'ôter le doigt de la sonnette, elle ouvre la porte et me dit
« je vous attendais » je réponds « ben oui venez, rentrons, on va parler ». Elle me dit « non y a pas besoin. Je pourrai pas avoir un divan aussi parce que regarder la télé sur les chaises » !!

Et puis cette dame elle avait tout compris parce que trois jours après, elle m'a dit « dites le mercredi après-midi, les gosses vont pas à l'école, y aurait pas quelque chose » !!! « Si madame, deux éducateurs viendront chercher les enfants pour les amener au centre aéré ». Au bout de trois jours « il fait un peu sale chez moi » ... « une TISF peut-être » ... « oui mais les devoirs, ça va pas non plus » ... « un éducateur scolaire peut-être » ... « Puis maintenant que les gosses sont plus là, je m'ennuie » ... « vous n'iriez pas au CAMPS discuter avec un psychologue » ?...

Après six mois d'intervention, on était dix sept professionnels dans la situation. Alors je vous dis pas les réunions de synthèse.

On fait ça entre professionnels. La famille qu'est-ce qu'on foutrait avec ça ? On va parler d'eux sans eux. Je le dis parce que je l'ai fait. J'invitais l'instituteur des enfants, le psychiatre de madame, tout le monde...

Et à un moment donné « secret partagé ». Secret partagé ça veut dire qu'on va tout se dire mais … secret ... Je me rappelle un jeune psychiatre qui dit « moi je suis très embêté, il y a la règle du secret professionnel ». Et il y a quinze professionnels qui le regardent et qui disent « mais enfin, docteur, nous sommes entre professionnels » ! Et ce psychiatre, très mal à l'aise, dit « madame vous a parlé... elle a été victime d'abus sexuels dans son enfance ». Et l'instituteur des enfants dit « je comprends mieux les problèmes de mathématiques de la gamine » !

On ferait ça sur vous et moi, je vous garantis demain on porte plainte. Le secret partagé n'existe pas dans la loi.

La transgression du secret professionnel en Belgique c'est 6 000 € d'amende et six mois de prison potentiels. Si les familles pauvres le savaient ... Je ne pense pas que j'étais un méchant, je ne faisais pas ça pour être méchant avec les familles, je faisais ça parce que tout ce qu'on mettait en place ne marchait pas.
Vous en avez un peu parlé ce matin : ça marche pas avec moi, tu viendrais pas avec moi, comme

ça on y va à deux, comme ça la culpabilité ne repose pas que sur moi tout seul, nous deux ça va marcher et on va demander à un troisième puis à un quatrième ; les gendarmes vous le savez bien : si une personne est agressée dans un bus, il vaut mieux qu'il y ait deux personnes dans la rame que cinquante parce que s'il y a cinquante personnes, il y a un phénomène de dissémination de la responsabilité où chacun se demande pourquoi est-ce que l'autre n'y va pas.

Monsieur Guinchard, professeur de sociologie à Besançon, est en train de faire une étude qui démontre que

Plus il y a de travailleurs sociaux, éducateurs, dans une situation, moins la personne a de chances de s'en sortir. Ce qui devrait quand même nous interpeller terriblement.

Et donc ça ne marchait pas, j'avais engagé huit personnes ultra formées à la systémique et tout ce qu'on faisait ne marchait pas. Vous imaginez la blessure narcissique.

On était une équipe. On commençait à tomber malade de tous les côtés, parce que quand le travail que tu fais n'a pas de sens, t'es pas bien.

Et puis un jour, au tribunal, je vois une affiche : il y a un psychiatre québécois qui vient donner une conférence sur

la « compétence des bénéficiaires ».

Je me dis « tiens voilà un psychiatre qui prend les médocs qu'il ferait bien de donner aux gens ! Qu'est-ce que c'est que cette connerie « compétence des bénéficiaires ? La compétence des familles que nous on a c'est d'instrumentaliser les services sociaux, d'être dans la résistance totale ».

Mon collègue et moi on se dit qu'on va aller à la conférence de ce type et qu'on va lui apprendre !!! Nous les Belges, on est un peu comme les Parisiens : tu donnes une conférence, tu vas te faire rentrer dedans.

On va à la conférence et on l'interpelle « la compétence des bénéficiaires !!! Les familles qu'on a nous, la compétence qu'elles ont c'est de matraquer leurs gosses, de faire des attouchements... sans qu'on puisse les poursuivre ... ça c'est une fameuse compétence » !!!

Et Guy Ausloos qui est d'une gentillesse extrême dit « vous permettez ? On en discutera après ma conférence ».

A la fin de la conférence, Guy Ausloos s'est aperçu que les deux travailleurs sociaux du fond de la salle, c'étaient pas des salauds, c'étaient des travailleurs sociaux lourdement en souffrance, tout ce qu'ils font ne marchent pas.

Et donc Ausloos vient nous trouver, il nous demande d'expliquer, on lui dit que les familles sont dans la résistance.

Et Ausloos va me sortir cette phrase que je vais retenir jusqu'à la fin de mes jours.

« Guy, tant que tu ne comprendras pas en quoi les résistances des bénéficiaires à ton aide, c'est une preuve de compétence, jamais tu t'en sortiras ».

Vous imaginez ce que ce tordu ose me dire, à moi, que les familles qui résistent à un mec comme moi...je suis né pour aider, j'ai vécu en communauté thérapeutique, j'ai été assistant social, j'ai fait de l'hypnose ericksonienne pendant quatre ans, j'ai fait de la Programmation Neuro Linguistique pendant huit ans, j'ai fait de la thérapie familiale, je suis des post-formations, et ce type vient me dire que les familles qui résistent à un mec comme moi, font preuve de compétence !!! Intolérable !!!

Pendant 1h on va essayer de lui faire prendre conscience qu'il est atteint d'une maladie mentale grave. Je sais pas si vous le savez mais il y a des psychiatres qui sont atteints de maladies mentales graves et qui en plus sont dans le déni ! Donc il est là, il dit « je vois bien que ça vous amuse pas les gars ! » Après 50 minutes, il dit « mais moi, je dois aller prendre mon avion » – « on va t'accompagner, ça nous laissera 40 minutes de plus ».

Pendant 40 minutes on essaie, ça marche pas, on arrive à l'aéroport, poliment on va le conduire à la douane, il va donner ses papiers, il se retourne et nous dit « attendez un peu, les gars, j'ai une idée supplémentaire...

Je me demande si les résistances de ces familles de bénéficiaires de votre aide, je me demande si c'est pas plus qu'une preuve de compétence, je me demande si ce n'est pas de la légitime défense.

Et il se barre. Mon collègue et moi, on vient de se faire gifler !!! Dans le trajet qui nous a ramenés de Bruxelles chez nous, je pense qu'on a jamais dit autant de mal

d'un être humain que ce qu'on en a dit ce jour-là …

Deux jours après, le téléphone sonne, c'est Guy Ausloos qui me dit : « tu viendrais pas travailler trois semaines avec moi à Montréal ? »
Dans ma tête, tout de suite, trois semaines, deux week-ends, motoneige ... on est pas que des travailleurs sociaux ... Et puis il me propose de me loger, le trajet va être payé par ma boîte ... Excellent. Je pars.

Dès que je suis arrivé à Montréal, je me suis aperçu que ce type n'était pas un menteur. Ce type dès qu'il fait un entretien avec quelqu'un, il met la personne en posture de compétence.
Tu disais Martine tout à l'heure qu'il fallait rendre les gens acteurs, tu peux pas les rendre acteurs si tu ne pars pas de l'hypothèse qu'ils le sont tout de suite.

Et donc moi je vais voir que Guy Ausloos, dans toutes les situations où il travaille, automatiquement il met la personne en posture de compétence. Ça veut dire qu'il va travailler la citoyenneté de la personne. Et vous êtes citoyen si vous êtes auteur, locuteur et acteur de votre propre vie. Mais il faut d'abord en être l'auteur.

Et c'est plein de gens qui discutent de votre vie à votre place - je parlais avec Monsieur le Lieutenant-Colonel des femmes battues, elles sont l'objet de la protection de plein de gens mais elles ne sont pas actrices.
D'ailleurs, on les prend, on va les amener dans un truc pour les protéger et qu'est-ce qu'elles font le lendemain ? Elles retournent... Ce qui fait que j'ai déjà entendu des gens dire qu'elles aiment ça.

Mais non, c'est comment on travaille avec elles pour qu'elles soient auteurs, acteurs et locuteurs.

Je viens chez toi, Martine, avec ma fille de 14 ans, elle a un bleu sur le visage et je te dis : « Martine, depuis deux ans, depuis que sa mère est décédée, elle m'en fait voir de toutes les couleurs, j'en peux plus, y a pas un jour où j'ai pas été obligé de courir à l'école, il y a deux jours elle a fugué, j'ai appris qu'elle était dans un quartier pourri, dans un appartement je savais pas lequel et qu'elle fumait des joints.
J'ai pas été travailler, j'ai été voir dans le quartier. Elle est rentrée ce matin, je lui ai demandé « où t'étais ? » elle m'a répondu « va te faire en... connard ». Elle a pris un pain.

Dites-moi : qu'est-ce que vous pensez de ce père ? Vous allez faire une Information Préoccupante ? C'est un méchant ce mec ? Vous feriez quoi avec vos gosses ?

Mais comment est-ce que, après l'entretien que je vais avoir avec l'assistante sociale, je me sentirai encore plus le père de ma fille et pas quelqu'un qui dit « ah, je suis mauvais ? Eh ben, occupez-vous-en ».

Ce qui fait qu'on va l'amener au Centre Départemental de l'Enfance, où vous le savez bien, tous les adolescents vont à l'école, tous les adolescents sont polis, personne ne fait de fugue !!!
Pendant trois semaines, je vais voir Guy Ausloos dans des situations de dépressifs terribles qui viennent de faire des tentatives de suicide, de schizophrénie.

Automatiquement Ausloos met ces gens en posture de compétence.

Je m'aperçois que sa méthodologie de travail social n'est pas du tout la même que la mienne, pas du tout.

Guy Ausloos, quand quelqu'un vient avec un problème, la première chose qu'il va travailler, ce n'est pas le problème, c'est la solution. Et c'est un changement total par rapport à l'école sociale. Tous les jours je discute avec Ausloos en disant « mais moi, je peux pas faire la même chose que toi parce que toi, les familles quand on leur dit : vous allez travailler avec le Docteur Ausloos – Guy Ausloos est hyper connu au Québec – elles disent : oh, si c'est lui, je veux bien. Moi quand le juge dit : vous allez travailler avec le grand Guy Hardy, la famille dit « c'est qui ce connard » ? Les gens sont pas dans l'adhésion parce que c'est moi.

Et là Guy Ausloos a été génial, il m'a dit « tu retournes dans ton bled, tu te mets autour d'une table et tu fais de l'intelligence collective », ce que vous avez déjà commencé à faire à 25.

C'est génial ce que vous faites, l'intelligence collective, c'est quand on se met autour d'une table pour réfléchir comment tu vas faire ton métier pour que moi je puisse faire le mien. Je suis revenu en Belgique, j'ai dit aux collègues « voilà, il faut qu'on réfléchisse».

Et je vais vous expliquer la réflexion qu'on a faite sur cette situation d'aide contrainte.

La 1ère chose qu'on a constatée,

c'est qu'on est plus du tout dans les années 60, celles qu'on a appelées les 30 glorieuses.

La définition de ce qu'était une assistante sociale, c'était quelqu'un de gentil, qui passe à la maison boire le café, discuter un peu ...

Depuis - d'ailleurs je ne sais pas le nombre de fois qu'on a entendu ce matin le mot « protection » - on ne parle plus d'aide sociale, on parle de protection sociale. C'est un changement de paradigme total. D'ailleurs, tu l'as dit « il faut repérer et signaler ».

Moi, quand j'étais assistant social, on ne m'a jamais demandé de faire des signalements, on me demandait d'aider les gens ; maintenant on demande de les signaler. Ça c'est les Informations Préoccupantes en France.

Moi je suis très content d'être belge et toute personne qui veut devenir réfugié politique chez moi...! Avant on avait le temps de créer la relation pour qu'il y ait émergence d'une demande d'aide. Et le travail social était basé là-dessus. De plus en plus on n'est plus là-dedans.

En Belgique, 94 % des personnes qui reçoivent la visite d'un travailleur social, c'est pas la famille ni le bénéficiaire qui l'a demandée. Il y a eu un signalement, sur la base du signalement, il y a eu évaluation et puis il y a une proposition d'aide.

Et je suppose que vous connaissez les propositions du Conseil Départemental « Madame vous voulez de l'aide ? Vous la voulez, n'est-ce pas » ? Les familles sont les premières à le dire : entre les injonctions administratives et les injonctions judiciaires, y a l'épaisseur d'un papier à cigarettes pour elles.

Les familles ont même dit dans le rapport du Conseil Général de l'Europe que c'est encore pire les injonctions administratives parce qu'elles sont obligées, elles sont contraintes de ne pas reconnaître qu'elles sont contraintes.

Et il n'y a pas pire violence que celle où je dois dire « c'est pour mon bien ».

Je n'ai aucun problème avec les contraintes, j'ai trop assisté à des gamins matraqués pour savoir que parfois il faut y aller, de gens qui vivent dans la rue dans une extrême pauvreté, une extrême détresse pour être content qu'il y ait des gens protecteurs.

Mais lorsque nous intervenons, de plus en plus, il n'y a pas deux sous-systèmes, il y en a trois.

Il y a un sous-système qui a tout pouvoir sur le citoyen, ce que l'on appelle le mandant. Et vous avez tout pouvoir sur une personne si vous pouvez la menacer.

Donc c'est moi qui te dis « ou bien tu acceptes l'intrusion des travailleurs sociaux dans ta vie ou bien je demande ton hospitalisation d'office. Qu'est-ce que tu proposes ? Tu as le choix ». « Eh bien, madame, ou bien vous acceptez l'aide des assistantes sociales ou bien je demande le placement de vos enfants ». C'est une menace.

Le deuxième sous-système, c'est l'équipe qui va être mandatée. « Vous allez aider cette personne. Et cette personne elle devient l'objet d'un mandat, je dis« objet » parce que sujet c'est quelqu'un qui a le choix.

Quand tu es l'objet, ça veut dire que tu n'as pas le choix, tu as le choix entre la peste et le choléra, c'est pas un choix, ça s'appelle un dilemme.

Et on s'est posé la question en équipe : qu'est-ce qui se joue qui fait que la meilleure attitude que puisse avoir la famille bénéficiaire, c'est d'être dans la résistance ? Et pour ça on est allés chercher une grille de lecture dans l'approche systémique qui s'appelle « la relation du double lien ».

Je vais vous expliquer ce que c'est la relation du double lien. C'est Grégory Bateson dans les années 50 qui est le fondateur de la pensée systémique. Il est ethnologue, c'est quelqu'un qui va dans les tribus et qui ne pose aucun jugement. Il va chez les coupeurs de tête, il va pas leur dire : « c'est pas bien de couper des têtes », ça c'est les curés qui le font après, les missionnaires.

Lui il va, en essayant de comprendre en quoi dans cette culture, couper des têtes est un comportement adaptatif... à des relations avec les autres tribus par exemple. Bateson revient aux Etats-Unis, un de ses copains, psychiatre lui dit : « tu peux pas venir nous aider ? La psychanalyse ça marche pas avec les schizophrènes » – j'ai donné une conférence à la société française de psychanalyse, le seul truc sur lequel on était d'accord, c'est que ça ne marche pas la psychanalyse avec les schizophrènes, le matériel psychologique du schizophrène n'est pas structuré assez, tu sais pas travailler –

Et donc Bateson dit à son copain « moi je veux bien venir travailler dans votre hôpital, mais je vais essayer de voir en quoi la schizophrénie peut être un comportement adaptatif ». Bateson va se promener dans l'hôpital comme un ethnologue le fait dans la tribu et une des choses qu'il va constater c'est qu'en général les schizophrènes sont en crise suite à un entretien avec leur mère.

Je vous le dis tout de suite, il a oublié les pères. - Mais ceux qui ont mon âge dans la salle, est-ce que votre père vous a élevés ?

Moi le mien il partait à 4h du matin et il rentrait à 19h le soir. Ça a été une figure hyper importante dans ma vie mais mon père n'a jamais fait un petit jeu avec moi. Maman nous apprenait à respecter ce brave type qui allait se crever pour nous ramener à bouffer mais il n'a pas été attentif à nous.

Si maintenant Bateson refaisait son étude, il est clair que les pères sont un peu plus présents, pas encore assez mais un peu plus.

Et Bateson va s'apercevoir que les schizophrènes sont en crise suite à un entretien avec leur mère. Et il va proposer d'assister à leurs entretiens. Et Bateson va observer qu'entre le schizophrène et sa mère se crée une relation folle qu'il va appeler

« la relation du double lien ».

Ce qu'il y a de génial c'est qu'il l'a paramétrée.

Quand existe une relation de double lien entre deux personnes :

La première des choses c'est qu'il faut

Une relation de pouvoir entre deux personnes.

Et plus le pouvoir de l'une sur l'autre concerne des choses vitales, plus il y a danger.

- C'est le cas dans les violences conjugales du gars qui menace sa femme de lui éclater la tronche ;
- c'est moi, psychiatre, qui peut menacer quelqu'un de l'enfermer à vie ou momentanément ;
- c'est le juge de libération des peines qui peut dire « ah non, vous allez encore y rester » ;
- c'est le directeur d'un foyer où est un ado qui peut dire « non ce week-end tu ne retourneras pas chez tes parents » alors que c'est essentiel pour ce gamin ;
- toute personne qui peut exercer une menace.

Deuxième condition : il faut que

La personne qui énonce la menace donne un ordre à l'autre.

Donc, je te donne un ordre et tu sais bien que si tu ne m'obéis pas, la menace te tombe dessus.

Mais l'ordre que je vais donner est un ordre auquel on ne peut pas obéir, ça s'appelle une « injonction paradoxale».

Monsieur le Juge, vous voulez bien être mon sujet ? Et je vous dis « Monsieur le Juge, soyez spontané. J'ai pas dit une tête triste, j'ai dit spontané. Et pas un sourire béat. Spontané ».

Il est évident que Monsieur le Juge ne peut pas être spontané quand moi je lui demande de l'être.

Je travaille dans un service de femmes battues. *Il y a une femme qui dit à son mari « sois un homme » et le mec dit « je suis un homme » – « non un vrai » – « j'ai rien acheté à Carrefour, je suis né avec le matos » – « je veux que tu deviennes un vrai de vrai » – « mais comment je dois faire » ? et la femme répond « si t'étais un vrai, tu le saurais ».*

Dans les foyers, je vois des éducateurs dire à des gamins de 14 ans « sois autonome » et le gamin dit « ça va je reste dans mon lit, je passe la journée ici » et l'éducateur dit « non pas comme ça ».

Or être autonome ce n'est pas obéir à un ordre, c'est respecter les ordres qu'on se donne à soi-même.

J'ai plein de thérapies en ce moment de gens de mon âge qui ont un Tanguy à la maison.Vous connaissez les Tanguy ? Ça a 32 ans, ça vit chez papa-maman. *Les derniers – je crois que j'ai jamais autant ri de ma vie – un monsieur très bien, une dame très bien, ils arrivent, lui a 61 ans, elle 58, et ils me parlent de leur gamin qui a 32 ans, il a un salaire de 16 000 € par mois, il travaille dans une banque à Luxembourg et madame me dit qu'il ne veut pas prendre son autonomie.*

Elle me raconte la vie de son gamin et à la fin je lui dis « vous avez pas une place pour moi » ? 16 000 € d'argent de poche, tu laisses traîner tes trucs le matin dans la salle de bain, tu reviens le soir, tout est rangé...!

Je dis « même moi je voudrais pas partir » – « comment on va faire alors » ? – « j'ai un truc mais il faut le faire » – « je suis prêt à tout » – « monsieur vous allez dire à votre fils : tu comprends bien : moi j'ai 61 ans, maman 58, il faut qu'on assure la perduration de notre couple, il faut qu'on mette des choses en place pour que ça dure encore. Ta mère et moi nous venons de prendre une décision importante. Nous venons de décider de vivre une sexualité débridée, n'importe où dans la baraque, à n'importe quelle heure. Mais pour que tu ne rentres pas à la maison et que tu ne tombes pas sur une scène qui risquerait de te choquer, j'ai changé la serrure. Maintenant quand tu veux rentrer tu sonnes. » Le papa me dit « vous croyez que ça va marcher » ? Une semaine après il me téléphone et il me dit « mon fils a pris un appartement. Il ne se sent plus chez lui ». J'en connais quelques-uns dans la salle ce soir qui vont annoncer à leur gamin ...
Deuxième type d'injonction paradoxale que vous connaissez tous si vous vivez en couple.

C'est quand vous demandez à votre conjoint qu'il fasse quelque chose que auriez espéré qu'il fasse spontanément avant. Et je vois que je ne suis pas le seul à vivre en couple !!!

Mon exemple type : c'est Ginette et Marcel. Marcel avant le mariage il est super canon, génial : petit resto, cinoche, tout quoi. Et ma Ginette elle se dit : celui-là je vais l'épouser. Ils s'épousent. Le problème c'est que les femmes oublient trop souvent que les hommes ça ne cherche qu'une chose, c'est une femme qui est mieux que leur mère. Le 1er jour où ils sont à la maison, il part travailler, il revient du travail, elle l'attend, elle s'est fait belle et elle lui dit « viens mon amour, viens boire une petite tasse de café » Il se dit : le mariage c'est bien. Elle lui dit « ta jour-

née de gendarme ça a été ? Ah, quel métier difficile tu fais » – « j'irais bien prendre une douche » – « mais oui, vas-y ». Il monte et qu'est-ce qu'il entend en montant les escaliers ? Les portes des armoires de la cuisine s'ouvrent et les casseroles sortent. « Que le mariage c'est bien » ! Il redescend une demi-heure plus tard, la table est mise et elle a fait un repas Top Chef « que le mariage c'est bien » ! Il mange avec elle. Ça dure jusqu'à 6 h 30, il est lundi, y a télé foot. « Vas-y » et il se dit « que le mariage c'est bien » ! et il entend que le lave-vaisselle s'ouvre et que les assiettes tombent dans le lave-vaisselle. « Je viens d'apprendre que ce soir c'est PSG contre Bayern de Munich. Inratable » ! « Oui mon amour, regarde ton match ». Et elle vient se mettre sur son épaule. Elle s'endort et il regarde son match « que le mariage c'est bien » ! En plus de ça, après le match, elle est nettement mieux que sa mère, je vous explique pas pourquoi !!! Il dit à tous ses collègues à la gendarmerie « les gars mariez-vous, c'est super ».

Le problème c'est que nous les mecs on oublie trop souvent que le mariage c'est un marchandage : faut donner pour recevoir. Elle aimerait bien qu'il fasse un petit geste, mais elle veut pas lui demander parce que ce connard devrait le faire spontanément quand même. Hein, un petit resto, une petite sortie, non il fait plus rien. Après un mois elle commence à être en colère. Et lui revient un jour, il veut la tripoter, et elle dit « j'ai la migraine ». Et puis plus elle est frustrée, plus elle a la migraine. Et puis lui, il dit à ses collègues « le mariage c'est au début que c'est bien parce que là je sais pas ce qu'elle a ». Un jour il va voir son match de foot, il est supporter de Rodez qui joue contre Aurillac, et c'est Rodez qui gagne 5/0. Je ne sais pas si vous connaissez l'impact de la testostérone des supporters quand leur équipe de foot a gagné. Il sort du stade et il se dit : Ginette, ce soir tu vas connaître le lion des Flandres. Il rentre à la maison, elle est au lit, elle dort déjà mais il s'en fout, il passe à la salle de bain, il va se faire tout propre, il rentre dans la chambre à coucher, il se couche à côté d'elle et il se met à l'entreprendre pour l'honorer. A ce moment-là, il la réveille. Elle se tourne vers lui et elle lui dit « mais comment est-ce que tu as été éduqué ? Est-ce que tu penses qu'une bonne femme c'est une machine à sexe ? Les préliminaires tu connais pas ? T'es pire que ton père ». Et elle se retourne.

Le lendemain, le brave gendarme, il sort de sa gendarmerie, il passe devant un fleuriste et il se dit « je vais lui faire plaisir », il achète un bouquet de fleurs et il revient chez sa femme. Il dit « Ginette c'est pour toi ». Et elle dit « c'est quand même dommage qu'il faut que je te le demande ». Et lui il se dit « la grognasse ! Quand je lui fais pas de cadeau, ça lui va pas et quand je lui fais des cadeaux, ça lui va pas non plus. Va te faire f...! »

Retenez cette phrase :

Dès que vous voulez que l'autre veuille ce que vous voulez qu'il veuille, vous l'empêchez de vous démontrer qu'il veut sincèrement ce que vous avez voulu qu'il veuille parce que vous pouvez toujours lui reprocher de ne le vouloir que parce que vous l'avez voulu et donc il est pas spontané.

Ce paradoxe est en train de contaminer la vie entière. Plus personne ne veut être le salaud qui impose quelque chose.

Dans l'éducation des enfants « je veux pas que tu m'obéisses parce que je suis l'adulte qui met des limites, je veux que tu comprennes que les limites sont de bonnes limites. » Et donc nous sommes en train de rendre les enfants fous, les adolescents fous.
Moi j'ai fait ça avec mon aîné. Mai 68... Il est interdit d'interdire... il est pas devenu schizo, il est devenu travailleur social. Un jour il vient me trouver « je dois rentrer à quelle heure ? » – « 2h du matin ». Mais c'est un ado. Il me dit « non c'est trop tôt » – « tu te rends compte que lundi tu as interro de maths, donc si tu rentres à 2h, tu te lèveras à 10h, tu manges avec nous et tu seras en pleine forme pour étudier. 2h c'est bien non » ? – « non je veux rentrer plus tard ».

Je recommence une fois à expliquer, deux fois, je me retourne vers sa mère et je dis « on nous l'a échangé à la clinique, il comprend rien ton fils ». Après 2h où ce pauvre gosse devrait vouloir ce que je veux qu'il veuille, etc... Il me dit « bon ça va, je rentrerai à 2h ». Et j'ai le culot de lui dire « faut pas le faire pour moi ».

Je le raconte toujours :

J'étais à l'hôtel, 6h du matin, je commence à manger, une maman arrive avec son petit garçon de 5 ans, elle s'assied à la table à côté de moi et sur la table il y a des couteaux à steak et – les gamins ça aime ça les couteaux, symbole phallique ! – le gamin il prend le couteau, il se met à jouer avec le couteau et sa maman qui a sûrement suivi un cours de communication, elle se lève, elle passe de l'autre côté de la table, elle se met à côté de lui et elle lui dit « tu sais les couteaux c'est dangereux,

tu pourrais te couper ou blesser quelqu'un, on va le remettre sur la table » et elle se remet à sa place. 2 minutes après le gamin reprend le couteau. Elle se lève, elle va lui expliquer, douze fois.

A la 5ème fois, le gamin a vu que je le voyais, alors avant de prendre le couteau, il me regardait l'air de dire : « tu vas voir comme elle va encore se lever la c.. ».

Et tout ça parce qu'il n'y a plus personne qui peut dire : « c'est comme ça un point c'est tout. Je veux bien t'expliquer une fois mais quinze fois non ». Vous vous rendez compte que maintenant les parents veulent être aimés de leurs enfants.
Paradoxe total. Non moi je pense que ce qu'il faut c'est aimer ses gosses. Quand tu punis ta gamine de 4 ans et demie, y a aucun gosse qui dit « oh merci c'est pour mon éducation » ; tous les gosses vont dire « mais t'es qu'un salaud ».

J'avais travaillé avec une brigade de police à Bruxelles ; ceux qui avaient jamais de conflit avec les adolescents, c'est ceux qui leur faisaient pas la morale « je suis pas là pour discuter, t'as piqué une mob, tu viens au commissariat ». Ceux qui veulent que le gosse veuille ce qu'on veut qu'il veuille montent en escalade.

Bateson a démontré que si vous êtes dans une relation comme ça, vous avez deux pistes pour en sortir :

La 1ère c'est
la fuite
Le mari qui dit « Ginette quand je te fais des cadeaux, t'es pas contente, quand je t'en fais pas, t'es pas contente non plus, j'ai rencontré Martine, je me barre » comme ça y a plus de menace.

La 2ème c'est
la méta-communication

C'est moi qui vais te parler de la relation avec toi. Je vais te dire « est-ce que tu te rends compte que quand tu me demandes de faire quelque chose, tu aurais aimé que je le fasse spontanément avant alors quand je le fais pas bien sûr tu es fâchée et quand je le fais tu n'es pas satisfaite.

J'ai une proposition à te faire parce que je deviens dingue. Est-ce que si demain je fais mieux semblant que tu ne me l'as pas demandé, tu peux faire semblant de croire que je l'ai fait spontanément ».

Tous les couples qui vont bien ont des stratégies de ce type-là. Vous savez bien : le sexe c'est toujours un truc où on voudrait que l'autre veuille ce qu'on veut sans lui demander parce que si je te demande et que tu fais, est-ce que je ne suis pas un oppresseur sexuel qui t'a conduit à avoir des comportements que tu aurais pas eus si je t'avais pas demandé.

Je vous l'ai dit, j'ai plein de types de mon âge en thérapie en ce moment, dans les 50 / 60, les divorces ça explose.

Et ça s'explique assez facilement. Avant tu te mariais, tu faisais 3 ou 4 enfants. Ça veut dire que pendant 25 ans tu jouais à papa-maman, tes gosses se barraient, qu'est-ce qu'ils faisaient ? Des petits-enfants. T'avais joué à papa-maman et tu te mettais à jouer à grand-papa et grand-maman.

Maintenant, tu fais des enfants, ils se barrent, ils font rien, et toi tu regardes ta vieille et tu dis « on va jouer à quoi nous deux hein » ?

Donc ils viennent en thérapie chez moi. Ceux qui m'ont fait le plus marrer :

C'est un couple d'agriculteurs, bien en chair, je regarde madame et je dis « allez, madame, pour relancer un peu votre couple, vous avez des idées ? » – « oh oui, Saint Jacques de Compostelle » La gueule du vieux !!!

C'était génial parce qu'elle expliquait tout et à la fin je lui dis « si vous voulez partir avec moi on peut s'arranger ». Puis je me retourne vers monsieur « et vous pour repenser la dynamique du couple » ? C'est à ce moment-là que je m'aperçois que chez les types de 58 / 59 / 60 y a une remontée d'organe. Le type il devient tout rouge et il dit « je sais pas si je peux le dire ». Il met sa main comme ça et il me dit « j'aimerais bien qu'elle change d'emballage ». Il m'a expliqué que la culotte en coton blanc … Elle lui dit « Gilbert, à ton âge » ! A la fin de la séance, je leur dis « surtout ne changez rien d'ici le prochain entretien ».

C'est une technique qu'on a pour laisser le temps. Quinze jours après, je vois madame qui fait les cent pas dans la salle d'attente « il s'est passé quelque chose, il faut que je vous parle ».

Et lui il suivait tout penaud. « Monsieur Hardy 2 jours après être venus

chez vous, j'étais dans mon super Leclerc, y a une galerie, ça fait 20 ans que j'y vais, je l'avais jamais vue, deux magasins de lingerie. Ben je suis entrée dans un. J'étais en train de regarder les strings en me disant : c'est cher pour le peu de tissu qu'il y a. Et puis une vendeuse est arrivée : le string avec votre popotin c'est peut-être pas le top, on va essayer autre chose ». Et cette vendeuse a aidé madame à s'habiller. Pendant une heure. Et elle me dit « je me trouvais tellement belle, j'en ai acheté deux complètes » – « Et » ? –

Ben le soir, Monsieur Hardy, j'ai attendu Gilbert sur le lit, je suis passée à la salle de bains, j'ai mis mes petits trucs, j'ai mis mon peignoir, je suis arrivée dans la chambre, j'ai dit : « Gilbert ». Et vous savez ce qu'il m'a dit ce con-là ? « Allez enlève ça tout de suite, je sais bien que c'est pour me faire plaisir ».

Je ne veux pas que tu le veuilles parce que je l'ai voulu, j'aurais voulu que tu le veuilles spontanément avant. Et ce qui est fou, c'est qu'elle lui disait « mais je te dis que j'aime bien » et lui répondait « tu n'es pas obligée de mentir ».

Bateson a démontré que si la personne ne peut pas fuir et qu'elle ne peut pas méta-communiquer, donc elle est en face de quelqu'un qui a des exigences face à elle, la fuite n'est pas possible.

C'est ce que j'ai eu samedi dans un cas de violence conjugale où Madame dit à son mari « je n'en peux plus, je te quitte ». Et avec une froidure, il l'a regardée et a dit « tu pars quand tu veux mais cinq jours, après tu viendras pleurer sur les cercueils. J'ai été clair » ? Il la menace de se tuer et de tuer les quatre enfants.

La fuite n'est pas possible, la méta-communication pas possible.

C'est monsieur qui dit à madame « mais enfin quand tu me demandes de faire des choses et que je les fais pas t'es pas contente mais t'es pas contente non plus quand je les fais, il faut qu'on trouve un truc ». Et elle lui dit « moi j'ai aucun problème, t'as qu'à aller voir un psychiatre ».

Ce que Bateson a démontré c'est que si la situation ne change pas, les comportements adaptatifs, à un moment donné, ça va être la violence.

« Tu veux savoir si je suis un homme ? Tu veux vraiment le savoir » ?

Alors c'est la violence retournée contre l'autre. Mais ça peut être retourné contre soi.

Cette madame que je suis là, je suis sûr qu'elle a déjà retourné la violence contre elle-même.

Ce mec tous les soirs quand il rentre il est fâché, en colère, qu'est-ce qu'elle fait pour supporter la situation ? Elle a commencé à picoler, elle retourne la violence contre elle-même.

La 2ème des solutions c'est la folie : *je deviens fou comme ça tu n'as plus de prise sur moi.*

Si je vous ai parlé de ça, c'est parce que

Martine tu veux bien être Marjorie ? Tu es la gueuse des gueuses, une vulnérable totale. Et en plus tu as deux enfants. Et vous, vous êtes les aidants. Et moi, je vais être le conseiller technique ASE, l'adjoint ...

Donc moi j'ai reçu une Information Préoccupante à ton sujet parce que tu vis dans un bordel pas possible, tu as la maladie de Diogène, tu gardes tout. Moi je reçois une Information Préoccupante parce que, en plus tu largues tes gosses. J'ai demandé à un assistant social du Conseil départemental d'aller faire une évaluation qui me ramène que tu tapes tes gosses.

Mon injonction par rapport à toi, quand je te vois – je sais que tu tapes tes enfants – mon injonction c'est « madame vous frappez vos enfants, je l'ai appris, je veux que vous changiez, si vous ne changez pas, je demande le placement de vos enfants. J'ai été clair » ?

Le problème c'est que moi, conseiller technique ASE, je sais bien que l'orthopédagogie ça ne marche pas sur le long terme.

Vous connaissez l'orthopédagogie ? L'orthopédagogie, c'est « action - réaction ».

Vous avez des dizaines d'orthopédagogues sur l'autoroute. Tu roules à 150 kms et puis « coucou » – « salaud » ! Et voilà tu ralentis. Orthopédagogie : « action - réaction ». Sur des gens comme vous et moi, ça va avoir un impact pendant très longtemps ; je me suis acheté une bagnole avec un régulateur parce que je m'étais fait … la grosse ! Sur les vrais chauffards, c'est les statistiques de la police française, ils se font flasher, à votre avis après combien de kms ils se disent quelque chose ? 3 kms en moyenne, y en a certains c'est 10 kms, y en a c'est 2 minutes après.
Ça veut dire que pour que l'orthopédagogie fonctionne avec des

chauffards, il faudrait en mettre tous les 3 kms.

Sur la maltraitance des enfants, j'amène une stratégie bien plus intéressante que tout ce que les Conseils Départementaux font. Bracelet électronique au bras des parents, webcam dans toutes les pièces, un éducateur suit dix familles ... Je leur fous du jus dans les pattes …
Le problème c'est qu'on sait que comme la personne n'a pas fait un travail sur elle-même, sur ses affects enkystés, sur son histoire de famille … eh bien quand on lui enlèvera le bracelet, ce sera comme avant. Vous le savez bien, Monsieur le Juge, que le résultat des bracelets électroniques c'est que les mecs, ils restent à la maison mais ça n'a aucun impact sur eux.

C'est bien pour ça que moi, je veux que tu fasses un travail sur toi-même, je veux pas simplement que tu changes, je veux que tu TE changes.

Le seul problème c'est que je sais que pour te changer, tu peux pas simplement le faire parce que moi je le veux, il faut que TU le veuilles.

Donc mon injonction devient : je veux que tu veuilles changer.

Mais en plus je veux que tu veuilles changer avec l'aide du psychologue, de l'assistante sociale, de l'éducateur, etc... Le problème c'est que les assistants sociaux, les éducateurs disent : oui mais pour que notre aide fonctionne il faut qu'elle soit voulue.

Ça veut dire que mon injonction devient : je veux que tu veuilles changer et je veux que tu veuilles de l'aide de ces personnes. Et, si je continue plus loin, c'est pour un problème que je dis que tu as, que tu ne reconnais peut-être pas avoir.

Tout en sachant in fine pour me montrer que tu veux l'aide que j'ai voulu que tu veuilles il faudra que tu reconnaisses que tu as le problème que tu ne reconnaissais pas que tu avais.

Vous m'avez suivi ?

J'ai donné cette formation à ATD Quart Monde, j'ai eu une standing ovation dans la salle. Raymond du Havre s'est levé et a gueulé « Guy t'as raison, quand l'assistante sociale dit que tu as un problème, tu dis oui parce que autrement putain t'as des problèmes ».

Vous allez me dire que les familles qui doivent vouloir l'aide qu'on veut qu'elles veuillent ou les personnes vulnérables qui doivent vouloir l'aide qu'on veut qu'elles veuillent pour un problème qu'on dit qu'elles ont, elles ont deux pistes pour s'en sortir.

La fuite !
Demandez aux familles si on peut fuir l'aide des travailleurs sociaux , non, parce que ça va être interprété comme étant de la résistance « tu veux pas, c'est parce que tu es résistant donc il faudra qu'on s'y mette un peu plus, peut-être qu'on ferait bien de faire intervenir un psychologue, peut-être un psychiatre aussi ».

Les familles savent ça, elles disent : la fuite avant on pouvait, on changeait de département, les assistantes sociales du département disaient « ils sont allés faire ch... à côté » ; maintenant ils ont des ordinateurs, ils te retrouvent toujours.

Vous allez me dire : mais les familles elles peuvent méta-communiquer. Vous avez beaucoup de familles qui ont un bac + 5 ?
Moi les familles avec lesquelles je travaille c'est ce que j'appelle les gueux, les pauvres, ils ont en général très peu de diplômes.

La dernière fois que j'en ai été malade, c'est Claire qui vient à la maison médicale du centre et qui se met à crier. Claire, on vient de lui placer ses trois enfants. « Guy ils me les ont placés ». Elle veut que je pleure avec elle. Je dis « Claire, stop.

La seule chose que je vais faire avec toi c'est voir qu'est-ce qu'il faut faire pour que tu les récupères. Je vais pas pleurer avec toi, j'en ai pas envie, ou bien je m'occupe pour qu'ils reviennent plus vite chez toi ou bien tu vas pleurer avec tes copines, mais ça ne va rien arranger ».

Elle vit dans une chambre mansardée, elle a 450 € / mois pour vivre avec ses gosses, la salle de bains : c'est l'évier de la cuisine, il y a un WC pour les quatre appartements. Je sais pas si vous voyez le truc. Et une assistante sociale, à qui je n'en veux pas, a demandé le placement des enfants. Claire me dit « ah si j'avais des lits et une salle de bains, je crois que ça irait ». « Ecoute Claire pour

les lits je crois que j'ai une idée, on va mettre des papiers à la maison médicale : on cherche un menuisier qui serait d'accord pour aller monter des lits chez Claire ». Et les gueux entre eux sont d'une solidarité terrible.

Donc on a un vieux menuisier qui se propose. Et il dit « une salle de bains ? Aucun problème, je vais te faire ça aussi, je vais mettre un rideau autour de ton évier de cuisine ». C'est génial mais il faut être un gueux pour penser à des solutions de gueux.

Elle revient toute folle «j'ai tout » – « super va faire des photos, on les montrera à la juge ». On arrive chez la juge et je me dis « c'est peut-être pas la bonne juge ». Elle avait des bracelets à ses bras que tu aurais pu nourrir quinze familles pendant deux mois, je crois. Claire toute folle explique « voilà ce que j'ai fait Madame la Juge, regardez ».
Et la juge, je ne lui en veux pas, c'est un problème de formation – j'ai donné cours à la Haute Ecole de la Magistrature à Paris, je leur ai dit : il faut que les juges aillent voir les foyers dans lesquels on place les gamins, qu'ils aillent manger un jour un repas, pour voir – et cette brave juge va dire à Claire : « Ecoutez, Madame, je pense qu'on s'est mal compris. Je ne vous rendrais vos enfants que quand vous aurez une maison avec une chambre par enfant ».

Claire s'est levée et a dit à la juge « tu n'es qu'une salope, tu as trouvé le moyen que je ne les récupère jamais » Métacommunication d'une qualité exceptionnelle !

C'est génial ce qu'elle lui a dit mais la juge ne s'est pas retournée vers la greffière en disant « j'ai vraiment dû faire une connerie pour soulever autant de violence chez Madame. Il faudrait peut-être en discuter dans le couloir ». Mais non, la juge elle ne veut pas quitter sa position.

Claire est sortie, elle était poursuivie pour outrage à magistrat, et en plus de ça, la juge lui a dit « on avait dit qu'on se verrait dans six mois, vous attendrez un an ».

Et on se demande pourquoi Claire en sortant va se bourrer la gueule ! Moi je suis allé gerber dans les toilettes du tribunal. Elle venait d'être victime d'une violence totale.

Les pauvres le savent bien : méta-communiquer, ça va pas, fuir c'est pas possible.

Il y a ces familles que j'adore, que j'appelle les familles quart monde qui ont une habitude avec les services sociaux, qui les connaissent depuis des générations, elles savent exactement ce qu'il faut faire avec les travailleurs sociaux. Il suffit de simuler, tu fais semblant que tu voulais ce qu'ils ont voulu que tu veuilles et tu verras, ils seront tout contents.
J'ai animé à ATD Quart Monde un atelier, j'adore le mouvement ATD Quart Monde : c'est des pauvres qui se donnent des solutions de pauvres entre eux. Le thème de l'atelier c'était : comment se débrouiller avec les travailleurs sociaux. Les familles échangeaient ; je crois que je n'ai jamais autant ri de ma vie.

Le 1er c'était Alain de Bordeaux « moi les entretiens avec mon assistant social ça dure toujours 1h et demie, c'est long, ça me fait ch... ». Serge de Paris lui répond « tu veux que ça aille plus vite ? Arrête de te laver. Si tu pues, il va beaucoup plus vite ». Josette de Paris, merveilleuse Josette dit « la mienne elle suit une formation » – « comment tu le sais » ? – « elle pose plus les mêmes questions ; pour le moment elle est toute folle, elle veut savoir ce qui s'est passé avec mes grands-parents ».

Donc formation systémique, moment transgénérationnel !

« T'as qu'à lui répondre » – « mais je les ai pas connus » – « tu le lui dis » – « oui mais elle veut que je fasse des recherches ». Et là y a Raymond du Havre qui dit « Josette, j'ai un truc pour toi, tu vas voir, il faut lui parler d'autre chose. Dis-lui que ton père t'a baisée » – « mais il m'a pas baisée » – « c'est pas grave, ils aiment bien ». Le drame là-dedans c'est que ce sont les plus pervers qui s'en sortent le mieux.

Messieurs les gendarmes, maintenant en Belgique, on demande aux gendarmes de suivre des cours de communication. Tu te fais arrêter avec ta bagnole à 154 kms/h plutôt que 120, tu as un gendarme qui vient et qui dit « qu'est-ce que vous pensez de ce que vous avez fait » ? T'as envie de lui répondre « s'il y avait un éclair qui avait fait exploser ce putain de radar, ç'aurait été génial ». Mais si tu dis ça, ça va pas. Maintenant si tu as deux verres d'alcool et tu te fais arrêter, c'est 1 500 € d'amende ou dix séances chez un psy. Que font les riches ? Ils payent. Que font les pauvres ? Ils vont chez le psy.

Germain, c'est un copain de mon fils, il est pas pauvre, il est prof à l'université d'histoire et il est fada de BD, quand le gendarme lui a dit : c'est 1 500 €, il a dit : non je préfère le psy. Et Germain est allé aux thérapies de groupe avec des alcooliques. Et chaque fois il revenait en disant « putain, c'est d'une tristesse, en sortant de là, j'ai qu'une envie, aller me bourrer la gueule. Quand tu vois dans quel état ils sont ».

A la fin le jeune psychologue leur dit : le dernier entretien c'est un entretien d'évaluation. Et le flic demande à Germain « alors comment avez-vous éprouvé le travail qu'on a fait ici ? » – « moi ça m'a fait glander, ça m'a énervé votre truc là, moi le jour où je me suis fait arrêter, je savais bien que je venais de boire deux verres ». Et le jeune psychologue dit « je vois que vous n'avez pas profité de la profondeur du travail, je vais demander à Monsieur le Procureur de vous remettre dix séances ».

Je viens d'avoir un jeune éducateur. Il reçoit un type comme moi pour un « contrat de solidarité active ».

Il a un type de 58 / 59 ans devant lui, le gars il est furax, il a commencé à travailler à 14 ans, il sait faire ce qui se faisait dans sa boîte puis sa boîte est partie en Roumanie pour aller gagner plus et lui il se trouve sans travail et il doit faire ce truc.

Et le jeune assistant social tout sympa n'arrivant pas à faire progresser les choses dit « et avec votre père ça s'est passé comment » ? Le vieux le regarde et dit « je veux bien t'en parler après mais toi avec le tien ? Parce que pour faire ce métier de merde, ça a dû être dur » ! Le jeune assistant social il a pas ri du tout. Il a amené ce monsieur pour qu'on parle de son agressivité.

Ceux qui sont trop honnêtes, ceux qui nous envoient péter, ceux qui nous disent « ma vulnérabilité ne regarde que moi », ceux-là ça va pas marcher.

Quelle heure est-il ? 15H 25.
Une petite pause clope de 5 minutes...

De mon point de vue, tant que le travail social ne tient pas compte du paradoxe que je viens d'éclairer, on va dans le mur.

Je pense que la loi de 2007 en France sur la protection de l'enfance est quelque chose de génial dans sa 1ère partie parce qu'elle dit à tous les travailleurs « les gosses ne vous appartiennent pas ».
« Vous êtes là pour tout mettre en place pour que le plus tôt possible les parents jouent leur rôle ».

Dans la 2ème partie, vous le savez bien et je l'ai dit à la Commission Rossignol il y a 3 semaines et je l'ai dit à Madame Bourguignon la semaine dernière, dans sa 2ème partie qui sont les Informations Préoccupantes, c'est une loi de la délation. On est tous transformés en délateurs.

J'ai été dans une association dernièrement, une gamine de 13 ans rentre dans la MECS, (maison d'enfants à caractère social) elle va trouver son éducateur et elle lui dit « mon beau-père m'a mis la main sur les seins ». Je dis à l'éducateur « c'est super, tu as créé une relation de confiance, cette gamine peut venir te parler de ça,
c'est génial. Et comment tu as été alors, un éducateur spécialisé face à elle » ? Et il me dit « j'ai fait un signalement ».

C'est ça être éducateur spécialisé ! Moi je croyais que c'était de dire à la gamine « tu m'en parles ; c'est pour en faire quoi ? Faut qu'on téléphone à maman maintenant parce que quand tu es chez toi, c'est maman qui doit te protéger ». Se mettre à travailler. Ce qu'il y a de fou, c'est qu'ils ont fait un signalement, un gendarme est venu trouver la gamine et la gamine a dit « j'ai menti » parce qu'elle veut pas parler à un gendarme, elle veut parler à son éducateur.

J'étais dans un foyer à Nice, un gamin de 11 ans ouvre la porte, on était en réunion d'analyse de pratiques et il dit « je fugue ».

Il referme la porte, personne ne bouge. Je pense « où est-ce qu'on est là » ? Je dis au chef de service « y a un gamin de 11 ans, on est à Nice, il est 17h 30, il vient de dire
« je fugue » ! Et le chef de service dit « oui, qui est de service » ? Parce qu'ils ont des procédures en plus. Puis il y une jeune éducatrice qui dit « c'est moi » – « tu sais
ce que tu as à faire ».

Elle se lève et elle sort par l'autre porte. Je pense « bizarre, le gamin est sorti par-là » mais comme je suis systémicien, je me dis « c'est peut-être une institution circulaire » !

Elle revient 2 minutes après et elle dit « ça va, chef, c'est fait » – « mais qu'est-ce que tu as fait en 2 mi-

nutes » ? – « j'ai été envoyer un fax à la gendarmerie ».

Il faut bien qu'on se protège !

Par boutade, je me demande, et c'est pas qu'une boutade, si dans tous les départements, les seules personnes qu'on a à protéger, c'est pas les présidents des Conseils Départementaux.

Parce que dans toutes les formations que je donne dans les Conseils Départementaux maintenant j'ai des assistantes sociales qui ont été victimes d'un signalement en tant que maman ou grand-maman et elles expliquent le traumatisme que ça représente d'avoir une collègue qui vient évaluer vos compétences parentales.

Vous imaginez, Monsieur Sarkozy quand il était Ministre de l'Intérieur – et je vous jure que je n'ai rien contre Monsieur Sarkozy, je ne vote même pas pour lui – il a voulu nettoyer les quartiers au karcher. Vous vous rappelez ? Ça n'a pas tout à fait bien fonctionné son histoire.

J'ai été à une conférence de Jean-Marie Petitleclerc, 900 quartiers français étaient en feu et on y envoyait les gendarmes, les CRS, etc ... Mais qu'est-ce que vous voulez faire, ça éclatait de partout.

Et Monsieur Sarkozy est un stratège extraordinaire : il arrivait plus à éteindre l'incendie, et c'est à ce moment-là qu'on a commencé à l'entendre parler de parents démissionnaires. C'est génial : s'il y a des problèmes dans les quartiers pauvres, c'est parce que les parents sont démissionnaires. Excuse néolibérale totale.
C'est pas parce que dans ces quartiers, y a plus rien, y a plus d'éducateurs de rue, y a plus de centres, les profs dans les écoles, c'est les plus jeunes, rien à voir, c'est à cause de la démission parentale.

Et là dans tous les journaux, y avait des trucs sur les parents démissionnaires. Tous les experts parlaient des parents démissionnaires.

Y a un type, Karl Zéro, journaliste à Canal + qui s'est dit « je vais aller trouver de vrais experts », il est allé dans un quartier pourri à Belfort et il est allé trouver les parents en disant « bonjour monsieur, il paraît que vous êtes démissionnaire ».

Et ce monsieur maghrébin, qui dit « moi démissionnaire, vous êtes fou ou quoi ?

Moi je suis rentré dans la chambre de mon gamin, il était pas debout alors qu'il aurait dû être debout pour partir à l'école « faut te lever, faut que t'ailles à l'école » et mon gamin m'a répondu « va te faire foutre ». Je me suis approché du lit pour l'attraper et le faire sortir du lit. Il m'a dit « si tu me touches, j'en parle à l'infirmière scolaire ».

Et ce monsieur maghrébin explique qu'il est sorti de la chambre honteux de cette inversion de générations où ce sont les parents qui ont peur de leurs enfants.

Ce monsieur s'est dit, avec sa femme d'ailleurs « on va avoir des ennuis avec le Conseil Départemental puisque notre fils ne va pas à l'école. Qu'est-ce qu'on peut faire pour se protéger » ? Eh bien c'est tout simple, ils sont allés trouver leur assistant social de secteur pour dénoncer leur propre fils.

C'est super, maintenant, il y a une AED (action éducative au domicile). Il y a un éducateur qui vient tous les matins, qui dit au gamin « faut te lever » et le gamin répond « va te faire ... ».

Mais c'est pas grave on fera une AEMO (action éducative en milieu ouvert) parce qu'il y a un juge là, c'est un éducateur un peu plus costaud qui dira « tu dois te lever » et le gamin dira « toi aussi va te faire ...»

Mais c'est pas grave, on le mettra en MECS (maison d'enfants à caractère social). Mais vous savez qu'en MECS, y a plus un seul gamin qui se lève, dans les MECS dans lesquelles je vais, la plupart du temps je me demande qui pilote la MECS, je me demande si c'est pas les enfants. Ils fuguent quand ils veulent...

À Nice vers 18h le gamin fugue, à 2h du matin il téléphone à ses éducateurs « je suis à l'aéroport, venez me chercher ». Et je dis à l'éducateur « tu l'as quand même laissé revenir à pied, qu'il apprenne » – « t'es fou, on aurait pu être poursuivi ».

Je l'ai expliqué à un entraîneur de rugby, *j'amenais mon petit-fils, 5 ans, ça faisait 20 minutes qu'ils étaient sous la douche – je ne sais pas si vous le savez, la douche c'est de l'eau chaude, il faut la chauffer, c'est un bien collectif, on ne laisse pas des gosses pendant*
20 minutes gaspiller de la flotte, c'est un acte éducatif.

J'ai été trouver l'entraîneur « ça fait 20 minutes qu'ils y sont » – « qu'est-ce que tu veux que je fasse ? » – « tu rentres, tu vas gueuler un coup et... » – « mais t'es pas fou, on risquerait de me poursuivre ».

Je sors d'un Conseil Départemental où les éducateurs chargés du placement ne veulent plus faire un transfert avec un enfant seul dans la voiture. On va dans le mur à toute vitesse !!! La protection des enfants est en train de se retourner contre eux, je me demande même si elle n'est pas sponsorisée par les usines pharmaceutiques.

Un enfant sur deux, en Louisiane, est traité à la Ritaline ou au Risperdal, un sur quatre au Québec. Des parents de Montréal ont manifesté dans la rue pour qu'il y ait des distributeurs de Ritaline.

Dans les MECS, dans les centres d'éducation renforcée pour ados, c'est tous des camés. Qu'on leur laisse fumer leur joint, ce serait moins grave que les psychotropes qu'on leur donne. Le gamin nécessiterait un adulte fiable qui dit non, c'est comme ça, et puis c'est tout. S'il faut t'empoigner, je t'empoigne ».

Au lieu de créer la sécurité, on est en train de créer des gamins de 8 ,9 ,10 ans qui n'ont plus d'adulte en face.

J'ai donné une formation en pédopsychiatrie fermée pour adolescents à Tournai, le pédopsychiatre sénégalais en plein milieu de la conférence s'est mis à pleurer en disant « tous les gamins qui sont ici, c'est de ça qu'ils ont manqué, de quelqu'un qui leur impose un ordre ».

Le drame c'est qu'il n'y a plus qu'ici que ça marche parce que quand je dis à un gamin « sors de ton lit » et que le gamin répond « va te faire … connard », j'appelle deux infirmiers qui sont bâtis comme des bahuts et je te le mets trois jours en cellule. Après trois jours il a compris et bizarrement le gosse est en sécurité ».

Je veux pas profiter des événements qui se sont passés mais un sociologue belge a dit « je me demande quand même si ces gamins ne sont pas fabriqués dans les services de la Protection de l'Enfance » ?

Parce qu'ils n'ont plus aucune référence. Leurs parents étant discrédités, il y a un connard qui leur dit « si tu m'obéis tu auras une Mercedes et une Kalachnikov...

Et ces gosses – et on a tous une responsabilité politique d'informer nos Présidents de Conseils Départementaux que éduquer un gosse nécessairement ça entraîne des risques – je sais pas, j'ai un gamin de 17 ans ½ qui vient dans mon foyer, qui me dit « j'en ai rien à foutre, je fous plus rien » mais tout de suite je vais chez Décathlon avec lui, j'achète une tente, un sac de couchage, un matelas pneumatique et je vais l'installer en dessous d'un pont.

« Faut bien que tu apprennes ce que tu vas vivre dans six mois, tu vas commencer maintenant ». J'estime que c'est un acte éducatif. Le laisser dormir dans une chambre, avoir à bouffer alors qu'il ne veut même pas nettoyer la table !!!

On dit qu'ils sont dans la toute-puissance, ils sont dans la toute impuissance de rencontrer des adultes fiables.

Maintenant,
je vais passer à des propositions.

Je vous rappelle que mon modèle à moi

Quand je rencontre quelqu'un, le mettre en posture citoyenne par rapport à sa vie, le mettre en posture de compétence.

D'habitude le 1er exercice que je fais en formation, je dis aux gens dans la salle « mettez-vous par groupe de deux et vous allez raconter à votre collègue une situation dans laquelle vous estimez avoir été super compétent ».

Et chaque fois que je demande ça à des travailleurs sociaux, j'ai des tronches … Vous imaginez ce que ça veut dire : on ne peut pas être prosélytes d'une attitude, on ne peut être que contagieux. Le prosélyte c'est l'éducateur de 40 ans qui dit à un gamin « tu verras, être un adulte c'est super ». Et le gosse se dit « ressembler à ça, jamais de ma vie » !

En systémique on dit que 80 % de la communication se passe à un niveau non verbal, donc vous avez avantage à faire cet exercice très souvent.

J'ai l'impression que dans les schémas départementaux on dit : ici on travaille les compétences, c'est super. J'ai l'impression que l'assistante sociale qui reçoit dit « oui ici on travaille les compétences mais vous avez pas de chance d'être tombé sur moi ».

1ère chose
Travailler sur vous.

Je pense d'ailleurs que
nous éducateurs et travailleurs sociaux on a tellement peu d'estime de nous-mêmes !

Si vous lisez le bouquin de Cyrulnik, dès que vous travaillez avec quelqu'un, la 1ère des choses que vous devez faire, c'est que cette personne ait de l'estime de soi, c'est pas en la jugeant.

Partout dans les congrès où je vais pour les travailleurs sociaux et les éducateurs, sur la scène, c'est pas des éducateurs ou des assistants sociaux, c'est des psychologues, des psychiatres et des sociologues qui viennent nous dire comment on doit faire notre travail, comme si nous on était pas capables de parler et de le dire.
En même temps je pense que notre faillite dans notre estime de nous-mêmes a fait que nous avons commencé à adhérer à des délires psychothérapeutiques : ça fait bien plus intelligent de dire d'un gamin qui a volé une mob que c'est parce que la mob est un substitut phallique !!!

J'ai entendu la meilleure la semaine dernière : un gamin qui a craché sur son éducateur un gros mollard, l'éducateur prend le gamin, l'amène dans sa chambre et lui dit « pour que tu sois respectable, il faut que je sois respecté, tu vas réfléchir à ça dans ta chambre ».

L'éducateur descend, je suis avec le directeur et le psychologue dans le couloir et le psychologue dit à l'éducateur « tu es à la limite du blâme » – « pourquoi » ? – « mais quand vas-tu comprendre que le crachat de ce gamin fait sur toi, c'est le reflux qu'il n'a pas pu faire sur sa mère ». Moi je suis monté voir le gamin et je lui ai dit « il faut plus que tu craches que sur le psy » !!!

Et j'ai plein de copains psy et je ne voudrais pas que vous croyez que j'ai quelque chose contre les psys.

Mais être éducateur et être psy c'est pas être la même chose. Ce n'est pas une relation de subordination. C'est une relation de collaboration. En quoi ce que tu viens de dire va me servir à moi pour éduquer ce gamin ?

Mais je pense quand je vois le nombre d'éducateurs et d'assistants sociaux qui vont suivre des formations psy, je pense que nous nous sommes mis à croire que le sens de la vie c'est dans le passé qu'il faut le trouver, ce qui fait que toutes les familles en ont marre de raconter – lisez le rapport d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe – je viens te trouver avec ma fille « qu'est-ce qui ne va pas ? Depuis combien de temps » ?

Peut-être c'est parce que je suis belge et que la pédagogie Freinet est née en Belgique... mais si je vous disais que la fin du monde c'est pour demain matin – je veux pas que vous répondiez tout haut surtout mes camarades gendarmes – la fin du monde c'est pour demain matin, vous feriez quoi maintenant ? Ici on va pas avoir des réponses mais quand je donne un cours en criminologie à des futurs commissaires, inspecteurs de police, assistants, procureurs, etc ...

Ils sont en général 500 dans la salle, des jeunes 20 / 22 ans, je leur dis « la fin du monde c'est pour demain matin, vous faites quoi maintenant » ? Ils vont tous baiser comme des malades et rarement à deux !!! – et je vois que ça plaît à certains ! – ils vont voler « monsieur, la Porsche qui est devant l'auditorium, c'est mon rêve ».

Si y a pas de conséquence à nos actes, qu'est-ce qu'on en a à foutre ? L 'année dernière y en avait un splendide, habillé GIGN, du fond de l'auditorium « moi, moi, moi, celle qui est devant vous, oh putain ... » et tout le monde vient de rire d'un viol. Je n'aurais pas posé le cadre, vous auriez dit « mais c'est un gangster ce type ». Et le pire c'est qu'elle riait aussi.

Moi je pense que ce qui donne un sens à la vie c'est pas le passé, en tous cas pas pour ces gens d'une extrême précarité, c'est pas le passé qui leur pose problème, c'est d'avoir des travailleurs sociaux qui leur mettent le nez constamment dans leur passé. Et donc leur passé ils doivent le rabâcher.

Ce qui donne un sens à la vie c'est le futur. Je compare notre travail à une agence de voyage, alors je vous préviens, n'allez jamais dans une agence de voyage tenue par un assistant social, un éducateur, un psychologue, non, t'arrive et tu dis « monsieur, c'est la merde ici », il va vous dire « la merde comment ? Et vous êtes seul à patauger ? Toute la famille patauge » ? Et s'il a fait de la systémique, il ajoutera « et vos parents ils étaient déjà dans la merde » ?

Mais vous allez dans une vraie agence de voyage et vous dites « madame c'est la merde ici », qu'est-ce que l'agent va vous demander « vous voulez aller où ? ». Et faites gaffe en France, vous êtes un peu dans la merde parce que vous avez des gens qui vous disent : « vous avez des problèmes, j'ai les solutions. » C'est ça la démocratie participative. C'est peut-être pour ça que nous les mecs, on est en train de taper sur la tête de tout le monde, parce que avant on avait toutes les réponses, maintenant on en a plus.

Et je vous répète « un citoyen, c'est quelqu'un qui a un rêve de la cité ».

Alors faites cet exercice-là et d'ailleurs, j'aurais peut-être dû le faire avec vous : « dans 10 ans le monde pour votre gamin vous le voyez comment ? » – « m'en parlez pas, avec ce qu'on nous annonce... ». Ils sont en train de dire à leur gamin « ça va être la merde ».
Et il faudrait que ce gamin prépare son futur parce qu'aller à l'école, c'est préparer son futur. Moi, j'ai pas envie, j'ai cinq petits-fils, j'ai pas envie quand ils viennent vers moi de leur frotter sur la tête en disant « tu aurais pas dû être là. Vous, ça va être encore plus la merde » Non.

J'ai envie d'avoir des rêves, mais avoir des rêves c'est pas suffisant, être l'auteur de sa vie c'est pas suffisant.

2ème chose
il faut en être acteur.

Qu'est-ce que tous les jours je mets en place pour que de ce monde émerge le monde dont j'ai envie. Je vais arrêter d'être un bébé qui attend la tétée de tout le monde.

C'est le problème que vous rencontrez avec les familles. Ce dont je suis en train de vous parler c'est la seule manière de laisser l'autre auteur de sa vie.

Et vous le savez bien : y a rien de pire que d'être l'objet de la bienveillance des autres ; ça veut dire : y a plein de gens qui décident à votre place.

Je vais vous raconter à nouveau quelque chose qui va vous faire rire : mon papa est décédé maintenant, il y a 3 ans on me téléphone et on me dit « Monsieur Hardy, votre papa, 92 ans, vient de faire un AVC ». J'étais à Montpellier, je dis à l'infirmier « j'aimerais bien le revoir » – « montez dans votre voiture tout de suite ».

Je fais les 1 200 kms à fond, j'arrive à l'hôpital, je connais la chambre, je suis sûr que je vais rencontrer un moribond parce qu'on m'a dit qu'il était vraiment ailleurs, je rentre dans la chambre et le voilà qui me dit « on toque avant d'entrer » – « mais François on m'avait dit que tu serais mort » – « c'est pas encore pour cette fois-ci ». Il a la moitié du visage paralysé « mais enfin, ça fait la 4ème fois cette année. La prochaine fois je t'achève, c'est pas possible cette histoire ». Et il rit et moi je ris. Je veux m'asseoir, il me dit « on toque avant d'entrer », je dois ressortir, je toque, je rentre, et on va vraiment s'amuser pendant 1h.

A un moment une dame vient lui apporter des tartines ; vous avez vu une personne qui a la moitié du visage paralysé manger des tartines, hamster d'un côté, pas de l'autre ! Donc on fait des selfies qu'on envoie à tous les petits-fils. Et on rit.

Et à un moment donné le fantasme total rentre dans la pièce : deux infirmières, 24 / 25 ans, habillées en infirmières, le soleil qui donne par les fenêtres, les corps en transparence... elles ont un bassin d'eau dans les mains et elles disent à mon papa : « bonjour on vient pour vous laver, ça vous dérange pas que votre fils soit là » ? Et le vieux dit « ça va aller ». Et les deux infirmières s'approchent de mon père et commencent à le déshabiller. Et mon père devient blanc comme une feuille de papier.

Il est en train de devenir l'objet de la bienveillance des autres.

Alors moi j'ai pas pu laisser faire, je me suis levé, j'ai été toquer dans le dos des infirmières, je leur ai dit « vous voulez vraiment laver quelqu'un » ?... Je n'ai jamais vu de professionnels aussi furax que ça.

Mais combien de fois vous ne faites pas les choses à la place de l'autre ?

Une dame m'a rappelé cette phrase de Gandhi.

« Tout ce que tu fais sans moi pour moi, in fine tu le fais contre moi ».
Parce que se crée tout de suite un processus d'aliénation.

Et moi quand tu parles Martine, de ces gens vulnérables, les ¾

du temps je les vois comme des résistants, très souvent ce sont des gens qui ont subi les travailleurs sociaux et qui sont devenus très souvent l'objet de leur bienveillance.

Quand vous pensez que dans le cadre de l'enfance on fait des PPE (projet pour l'enfant) et que les parents sont pas invités.

Vous accepteriez, vous, qu'on fasse des réunions de synthèse sur vos gosses sans que vous soyez présents ? Je sais je jette peut-être des pavés dans la mare mais moi je pense qu'aucun de nous n'accepterait.

En plus ce que je vous dis là, ça marche avec une gamine de 4 ans ½ comme avec une personne de 88 ans.

De nouveau un exemple, je parle par exemple tout le temps. A l'âge de 4 ans et demie ma fille a décidé de se raser les cheveux. Vous allez me dire « mais Guy tu n'as tout de même pas accepté » ? Si, je vivais en communauté, on était trois couples, on accueillait des patients psychiatriques, des gosses de foyer.

Un jour un gamin de 12 ans arrive, il a les cheveux rouges. Mon fils qui avait le même âge dit « oh comme c'est beau ! » – « oui mais pour lui » – « ben non, si tu acceptes pour lui pourquoi tu acceptes pas pour moi ? « tu poses toujours les questions qui font ch... toi, je vais en parler à maman ».
Et sa mère me dit « mais c'est super, si on faisait un parlement. C'est un sujet sur lequel on n'a pas de règle. Si on se mettait tous autour de la table avec les enfants ». C'est génial, quand vous faites ça, c'est prodigieux.

Et c'est Quentin, 8 ans, qui va trouver la règle : « les cheveux appartiennent à celui qui les a sur la tête ». Votation à l'unanimité. Mon fils va se faire teindre les cheveux en rouge ; trois jours après il revient de l'école, il me dit « je peux pas les avoir en brun ? Tout le monde se fout de ma gueule » – « avec ton argent de poche, il faut que tu apprennes ».

15 jours après, mon fils Benjamin fait une compétition de gymnastique, il est champion de Belgique, dans le car qui le ramène, le signe distinctif c'est : on se rase les cheveux. Donc il arrive, il a son crâne tout rasé, il arrive à la communauté fier comme Artaban.

Ma fille, 4 ans ½, le voit « oh comme c'est beau » – « non j'ai eu 3 garçons, une seule fille – non c'est beau pour les garçons » – moi aussi – « non papa adore te faire des tresses le soir ». Comme elle est un peu teigneuse comme sa mère, je lui ai dit « attends, je vais aller en parler avec maman ». « La petite veut se raser les cheveux ».

Et ma femme qui est adorable dit « Guy pourquoi fais-tu des problèmes avec tout » ? C'était pas du tout le genre de soutien auquel je m'attendais. « Tu as accepté qu'elle fasse partie de la votation, tu sais bien que c'est la règle de notre communauté, fais-lui confiance ».

Je vais chez la coiffeuse qui lui rase la tête, ma fille était belle avec les cheveux longs, elle est encore plus belle sans cheveux. Le soir on fait du crâne-painting. Le body-painting c'est déjà génial mais le crâne-painting, c'est super. On a fait des photos...

Le lendemain, je mets ma fille à l'école. Je sais pas si vous le savez mais les gosses qui ne sont pas éduqués en communauté ne sont pas aussi bien éduqués...

Lisez le petit bouquin « votre cerveau n'a pas fini de vous étonner », vous verrez que notre cerveau est raciste par essence : dès que notre cerveau voit une info qu'il ne connaît pas il s'en méfie – c'est ce qui nous a permis de survivre dans la savane – Et donc ma gamine est la 1ère gamine à arriver sans cheveux à l'école, certains vont lui dire « t'avais des poux » mais ça, on en avait tellement souvent à la communauté, qu'elle s'en foutait.

Mais il y a un petit merdeux qui va lui dire « t'es qu'un petit garçon ». Dire ça à ma fille ! Et vous le savez bien, comme elle va se fâcher et se mettre à pleurer, les gosses sont monstrueux, y en a qui voient que ça marche, y en a un 2ème qui s'y met, un 3ème...

J'arrive à 3h ½ à l'école pour la reprendre, elle est en pleurs comme elle n'a jamais été en pleurs. J'ai le choix. Je vais trouver l'institutrice et je lui dis « Monsieur l'instituteur, vous avez eu votre diplôme dans une pochette surprise, vous savez que je pourrais porter plainte à l'Inspecteur d'Académie. Vous n'avez pas su gérer la situation » ou bien je vais trouver les autres mamans

et je leur dis « écoutez, mesdames, l'éducation à la différence ne fait pas partie de vos critères éducatifs alors je vais être clair avec vous : si demain vos gamins continuent à embêter ma fille, je ferai un signalement anonyme d'attouchement de la part de vos maris sur vos gamins ».

Mais là je suis en train d'aliéner ma fille à la toute-puissance de son père. Comment je peux travailler la citoyenneté de ma fille ?
On est rentrés à la maison. Un enfant qui souffre, la 1ère des choses, c'est de lui faire des papouilles, il faut le sécuriser. Alors
la 1ère des choses – vous vérifiez qu'il n'y a pas un éducateur ou un assistant social – vous lui faites des grosses papouilles.
A un moment donné elle s'est calmée, je l'ai mise devant moi « demain matin, dans la cour de récré, tu aimerais que ça se passe comment ? « Vous savez qu'un enfant de 4 ans ½ est capable d'anticipation parce que ma gamine m'a dit « je veux qu'ils me disent tous que je suis une petite fille ». J'ai dit « ferme les yeux, je les ferme aussi, on va penser que demain tout le monde te dit que tu es une petite fille, on le pense très fort ».

Après 3 minutes, je lui dis « ça va maintenant. Qu'est-ce qu'on pourrait faire aujourd'hui pour que ça se passe comme ça ? Va dans ta chambre jouer, si tu as une idée, tu m'appelles, si j'ai une idée, je t'appelle ». Il a pas fallu plus de 5 minutes pour que ce petit bout d'être humain me dise « prends des sous, on va chez Leclerc ».

On est descendu au Leclerc, elle a couru dans le magasin, 5 minutes après elle revenait vers les caisses, elle avait un serre-tête vert fluo avec un tournesol orange et vert, elle avait deux grandes boucles d'oreille, c'étaient deux tournesols qui pendaient, elle avait un petit bracelet avec des tournesols. Elle m'a regardé « ben comme ça ils verront que je suis une petite fille ». Je crois que j'ai jamais fait à ma fille de fête comme je lui ai fait ce jour-là.

Pensez, je viens te trouver Martine « ça va pas du tout avec ma fille ».

- Soit tu vas me dire « qu'est-ce qui ne va pas et depuis combien de temps ça ne va pas » ?

- Soit tu vas me mettre en posture citoyenne et tu vas me dire « si vous venez m'en parler c'est que vous voudriez que ça se passe comment » ?

Et là tu me projettes dans un futur désirable.

Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut plus jamais parler du passé mais je pense que je ne trouve ma légitimité à entrer dans tes espaces secrets que si j'ai un futur à travailler avec toi.

Ça vous parle ? Mais je vous rappelle : c'est un renversement.

Le problème c'est que c'est réellement une méthodologie, je veux pas me vendre mais c'est clair que ça s'apprend comme vous avez appris à faire d'autres choses à l'école sociale.

Une autre piste que je voulais lancer c'est dans le cadre de l'aide contrainte, je pense que la seule manière de s'en sortir c'est que si ça ne te fait pas problème à toi, il faut que ça fasse problème à quelqu'un.

Tu veux bien être une gueuse, une gueuse vulnérable en plus, tu vis dans une crasse pas possible, ça pue partout autour de chez toi, tu incommodes tes voisins et là , on est à la limite de ta liberté, puisque ta liberté commence à empiéter sur celle des autres.

Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait un juge ou une personne qui ait autorité et qui n'ait pas envie de t'aider, qui ait envie d'être le salaud de l'histoire ; et moi un des drames que je vois dans notre société c'est que plus personne ne veut être le méchant.

Quand j'ai donné cours à la Haute Ecole de la Magistrature, à un moment donné, Monsieur le Juge, vos jeunes collègues m'ont fait marrer parce que je leur disais « ça serait pas important de faire trois années de formation supplémentaire » ? – « pourquoi vous dites ça » ? – « trois années en théologie, ça vous changerait, vous mettriez une belle robe, vous pourriez faire la morale aux gens ». Un juge n'est pas là pour dire « madame ce n'est pas bien ce qui se passe avec vos enfants. On va mettre une AEMO pour vous aider, hein, vous pensez pas que c'est une bonne idée » ?

Non je suis désolé, dans la complexité de notre société maintenant, un juge est là pour dire « madame, de ce que me rapporte Monsieur le Procureur, votre gamin fait 88 kg à 8 ans, il a une surcharge pondérale qui fait qu'il a des problèmes aux genoux, il ne suit aucune médication, il dort dans votre lit toutes les nuits et il va à l'école un jour sur deux.

Pour ces raisons-là, j'estime moi que votre enfant est en danger. Ou vous mettez des choses en place pour me sécuriser et je porte le problème et je l'assume ou vous ne le faites pas et je demande le placement des enfants. Est-ce que j'ai été clair » ?

Mais comme chacun reste à sa place, que les gendarmes restent des gendarmes – dans l'Hérault on a mis des assistantes sociales dans les commissariats.

Il faut que je vous raconte celle-là. On a mis une assistante sociale dans une gendarmerie, donc Estelle KARCHEN arrive, elle est assistante sociale, les gendarmes sont tout contents « enfin quelqu'un qui va nous débarrasser de ces femmes qui de toutes façons reviennent tous les 15 jours », ils sont tout contents.
On installe Estelle dans son petit bureau. Une madame arrive la tronche toute cassée. Le brave gendarme dit « il y a une personne spécialisée pour vous écouter ». On va chercher Estelle qui s'installe avec madame dans son bureau. Et elle dit « bonjour Madame, Estelle KARCHEN assistante sociale au Conseil Départemental » Et là, la dame se lève en hurlant « j'étais venue ici pour qu'on m'aide » et elle part en courant. Et on ne l'a jamais revue au commissariat.

Les assistants sociaux, vous savez bien, votre travail c'est d'être dans la relation.
Ces personnes hautement vulnérables, si elles vous sentent menaçantes d'une manière ou d'une autre, parce que vous allez faire un signalement, parce que vous allez raconter les choses, plus jamais elles vont parler.
Y a rien de pire que de faire confiance à quelqu'un et puis se rendre compte que la parole que je t'ai donnée …

J'ai travaillé dans le cadre de l'inceste. Je suis désolé mais les ¾ du temps ces gamines victimes d'inceste, elles étaient l'objet de la toute-puissance d'un père pervers et puis elles deviennent l'objet d'un système protectionnel.

Une gamine de 12 ans qui vient nous trouver et qui nous dit « papa me tripote », la 1ère question que je vais lui poser pour qu'elle reste l'auteur, l'acteur et le locuteur de SA vie pas de la mienne, c'est « si tu m'en parles, c'est parce que tu souhaiterais quoi» ? Parce que je sais, et c'est pas moi qui le dit, que dans 50 % des cas, si je l'emmène à la gendarmerie, elle dira « c'est pas vrai, j'ai menti ».

Est-ce que vous voulez que je vous raconte une blague pour terminer ?

J'adore cette blague.

C'est un petit oiseau qui sort de l'œuf dans un verger ici dans le coin fin septembre. Ses parents se disent : c'est beaucoup trop tard dans la saison, il va nous mourir celui-là. On lui donne à bouffer, à bouffer.

Mais la nature n'a pas prévu que les plumes ne poussent pas plus vite. Et vers le 10 octobre, le petit oiseau est là dans son nid « titi, j'ai froid, titi j'ai froid ». Et les feuilles ont déjà commencé à tomber.

Il voit du soleil sur le bout de la branche, il va se mettre là. Mais il n'est pas très solide et il tombe à terre. Et il se met à gémir « titi, j'ai froid, titi j'ai froid ». Et il y a une vache ruthénoise qui passe par là ; elle entend le petit oiseau, elle vient voir « si je te laisse comme ça, tu vas mourir, il faut que je fasse quelque chose ».

Elle réfléchit et elle se met à souffler sur le petit oiseau « oh titi, j'ai chaud ».

Mais à 16h 30, le fermier vient pour chercher ses vaches pour les traire et la vache se dit « si je le laisse là, il va mourir, lefermier m'appelle... une idée... ».
Elle se retourne, elle lève la queue et, plaf, elle chie sur le petit oiseau « oh, titi, c'est chaud ».

Et la vache part avec le sentiment du devoir accompli.

Le problème c'est que la merde de vache, c'est comme tout le reste, ça refroidit. A 9h du soir, le petit oiseau se remet à crier « titi j'ai froid, titi j'ai froid ».

Un chien passe par là, il vient voir le petit oiseau, il lui dit « mais c'est qui qui t'a mis dans une merde pareille » ? Il prend le petit oiseau, le secoue et toute la merde fout le camp.

Le problème c'est que quand le petit oiseau est tout propre, le chien se dit « comme ça, il a l'air bien appétissant ». Et il mange le petit oiseau.

Les morales de l'histoire :

- la première : c'est que ceux qui nous mettent dans la merde n'ont pas forcément de mauvaises intentions ;
- la deuxième : méfiez-vous surtout de ceux qui cherchent à vous sortir de la merde ;
- la troisième : quand vous êtes dans la merde, apprenez parfois à la fermer.

Conseil Départemental de l'Aveyron
Commission des
Solidarités aux Personnes
AVEYRON
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Est-ce que vous avez, parfois, de la part de votre auditoire, des réactions assez virulentes à vos propos parce que, bon, ça nous parle, c'est vrai qu'on rigole, mais je pensais notamment dans les écoles de travailleurs sociaux ou autre que ça pouvait les brusquer un peu dans leurs croyances.

Oui, bien sûr... Elizabeth. Alain Touraine a dit que si nous ne nous mettons pas à militer pour que ça change, bientôt nous aurions tous des uniformes. Et moi je suis un passionné du Travail Social. J'adore ce travail.

Je crois que nous avons une utilité extraordinaire dans la société mais je pense que la société souhaiterait nous transformer en flics déguisés en travailleurs sociaux. Et ça ce serait la mort de nos métiers.
Quand je vois mes collègues assistantes sociales qui passent plus de temps à faire des vérifications d'Informations Préoccupantes qu'à faire leur vrai métier, c'est complètement débile !

J'étais en Moselle, ici j'ai été gentil mais là j'ai vraiment été... , après avoir entendu tout le monde dire « tout va bien » – « mais p..., ils sont pas allés voir les assistantes sociales qui sont en train d'en crever ».

Le plaisir, c'est le Président du Conseil Départemental qui est monté sur scène et qui a dit « c'est vrai ce qu'il dit l'autre, là ? Comment ça se fait que je ne le savais pas » ?

Et il a même été jusqu'à faire l'hypothèse que l'augmentation des gens qui votent à l'extrême droite, c'est parce que ces familles pauvres n'ont plus d'institutions auxquelles elles peuvent s'adres-

ser sans se sentir en danger et donc, quand tu es en insécurité constamment, tu vas chercher qui peut t'amener de la sécurité et quand tu entends quelqu'un qui dit « tous les problèmes qu'on a, c'est de la faute du Noir, du … », oui ça me sécurise ça. Mais j'ai envie de gueuler, je te jure.

En plus, la dernière chose que j'avais envie de te dire, c'est que quand je vois vos réactions, j'ai l'impression que je ne fais qu'une chose, c'est dire tout haut ce que vous pensez tout bas.

Moi, ce n'est pas une question. Je voulais simplement vous remercier pour votre intervention. Je trouve que je vais repartir avec plein de choses en tête, une sacrée réflexion. Ça remue plein de choses en moi et puis en plus c'est un sujet grave que vous arrivez à présenter avec beaucoup d'humour, très imagé. C'est très réel. Voilà, je voulais vraiment vous remercier pour cette intervention qui fait vraiment réfléchir.

Merci de ton merci.

Anne-Marie NEGRE, assistante sociale en psychiatrie.
Avant, j'ai été assistante sociale de secteur, je trouvais que je n'avais pas assez de réponses à plein de questions quand il fallait mettre au boulot les gens quand le RMI est apparu, ça commence à dater un peu, et après vous avoir rencontré au Centre Hospitalier de Lavaur – vous étiez venu nous faire un peu de sensibilisation à la systémie – j'ai bien sûr fait la formation. Et vous avez parlé et j'ai croisé Guy Ausloos en vidéo et j'ai beaucoup aimé son livre « La compétence des familles. Temps, chaos, processus ». J'ai choisi cette formation parce qu'elle fait travailler beaucoup les jeux de rôle donc mes tripes et pas seulement mon petit vélo là-haut.

Guy Ausloos, finalement, il dit quoi ? Que le travailleur social il faut qu'il aime le chaos, il faut qu'il soit curieux de l'étrangeté de l'autre et je trouve que ça, ça réforme complètement mes études, d'accord elles datent, mais je ne suis pas sûre que les formations d'aujourd'hui soient très différentes. C'est ça, cette transformation personnelle par rapport à toute notre éducation. Si à l'école, on m'avait appris la différence, si à l'école, on m'avait appris à partager les problèmes, peut-être que je serais déjà une meilleure assistante sociale.

Tu vois, ma femme me dit ça souvent « les pauvres, on les a tellement habitués à parler de leurs problèmes que maintenant ils viennent pour une allocation logement, ils te racontent qu'ils ont été abusés quand ils étaient petits comme s'ils croyaient que pour avoir de l'importance à tes yeux, il faut qu'ils racontent tous leurs problèmes.

Moi j'aime bien la phrase de Nietzsche qui dit que « l'empathie, c'est l'art de tuer en l'autre sa dignité de combattant ».

Lisez les bouquins de Cyrulnik, je suis désolé mais les ¾ du temps, les tuteurs de résilience, c'est pas des gens qui sont intéressés au passé de la personne et moi, quand tu parles de chaos, quand moi j'ai une gamine qui vient et qui dit « papa m'a tripotée », ce à quoi elle s'attend, c'est que je la mette dans une position de victime et quand je lui dis « ok mais si tu m'en parles, c'est que tu souhaiterais quoi ? » J'ai ça pour l'instant.

Quand je suis en formation à gauche à droite, c'est ma femme qui prend les rendez-vous pour moi, ça m'effraie avec ces gamines de 16, 17, 18 ans qui ont été victimes d'abus sexuels et qui sont maintenant en hôpital psychiatrique ou qui se scarifient, les hôpitaux n'en peuvent plus d'ailleurs, et elles viennent en psychiatrie chez moi.

Je les connais pas, elles s'assoient devant moi, je dis « bonjour, Guy Hardy, t'as 18 ans, t'as demandé à me voir, qu'est-ce qui fait que tu es là » ? – « ah, vous ne savez pas, de 6 à 9 ans... » ça veut dire que leur identité...

Et quand je leur dis « mais attends, j'entends qu'on t'a fait du mal mais j'ai l'impression qu'on t'a blessée deux fois, tu ne me connais pas, tu n'as pas pris le temps de vérifier si j'étais digne de la confiance que tu allais me faire et tu viens de me raconter ce qu'il y a de plus intime dans ta vie.

Moi, pour travailler avec toi, ce que j'ai besoin de savoir, c'est si à 25 ans, tu aimerais bien être une jeune femme comment » ? Et systématiquement « mais t'as pas entendu ce que j'ai dit ». Mais qui leur a mis ces conneries dans la tête, que parce que t'as été victime dans ton enfance, ta vie est foutue.

Vous connaissez la vie de Cyrulnik ?

A l'âge de 3 ans, il a vu son père et sa mère partir à Auschwitz, il ne les a plus jamais vus. Une as-

sistante sociale l'a mis dans une ferme en Corrèze pendant 3 ans.

Mais comment il a fait pour devenir Boris Cyrulnik *?*

Stanislas Tomkiewicz, c'est encore pire, pour moi, c'est un des plus grands psycho-pédagogues français, pédopsychiatre d'ailleurs.

Stan il est allé jusqu'à Auschwitz, ses deux parents se sont faits brûler, il est revenu de là-bas, et à la fin de sa vie, il racontait ça parce que il savait qu'il allait mourir, il racontait ça dans une conférence.

Alors que j'en avais fait plusieurs avec lui, je ne savais pas et puis après la conférence, je lui dis « Stan, mais comment t'as fait pour devenir Stanislas Tomkiewicz après tout ce que tu viens de nous raconter » ?

C'est un mec plein d'humour. Il dit « je n'ai pas rencontré d'éducateur ou d 'assistante sociale » !

J'ai pour l'instant des psychothérapies que j'aime bien. Un systémicien, belge je crois, a écrit dans une revue, ça doit être Psycho magazine, qu'avoir un bébé, c'était nécessairement vivre une crise de couple. C'est génial, hein ? Tu fais un lardon, t'es tout fou de l'avoir et non « attention, ça va être la merde » !

J'ai eu des thérapies préventives, j'ai eu des jeunes couples qui m'ont téléphoné en disant « dites, le locataire va sortir, il paraît que ça va être le bordel, on pourrait passer chez vous avant » ? Je leur demandais « mais dites ce gamin ou cette gamine, quand il va sortir, quand il ou elle aura 16, 17 ans, vous espérez qu'il devienne comment » ? Et j'ai eu très souvent la réponse « il faudra qu'il devienne lui-même ».

Et moi je me disais « ça va être un légume de 1ère ». Vous connaissez, vous, un gosse qui devient lui-même ? Un gosse, ça devient ce que ça se voit briller dans les yeux des adultes qui sont autour de lui. C'est pour ça que les Africains ont encore raison, il faut pas deux personnes pour faire un enfant, il faut un village.

Comment vous regardez ces gamins qui vivent avec une mère bipolaire, un père qui menace de se suicider, comment vous les regardez ?

Est-ce que vous les regardez comme des résilients extraordinaires, capables de vivre dans des situations où vous n'auriez pas été capables ? Est-ce que vous les mettez dans cette posture-là ou est-ce que tout de suite, ils deviennent l'objet de votre bienveillance ?

Et je vous le répète, quand t'es l'objet de la bienveillance de quelqu'un, t'es plus l'auteur de ta propre vie.

Moi à 11 ans, je disais à ma mère « je m'ennuie », elle venait vers moi, elle me disait « et si tu bouges pas ton cul, ça va durer jusqu'à demain » puis elle se barrait.
Moi je vois des gamins en foyer, ils disent « je m'ennuie » et il y a trois éducateurs qui disent « tu veux qu'on fasse une activité ? »

Et puis on retrouve ces gamins à 18 ans, ils rentrent dans le bureau d'une assistante sociale et ils disent « je veux un appartement » et si l'assistante sociale dit « mais il faut que tu bouges ton cul » – « tu veux que je te pète la gueule en plus ? » parce que on les a tellement mis dans l'objet de la bienveillance sous couvert de protection de l'enfance.

Je vous le rappelle, protéger un enfant pour moi, c'est lui apprendre à se protéger lui-même. J'ai jamais été face à un bébé de trois mois qui a été mordu par sa maman, je lui ai pas demandé « et tu souhaiterais quoi ? », non, ce bébé-là il a besoin que quelqu'un assume mais le plus vite possible, dès qu'on peut mettre le gosse en posture citoyenne, il faut le faire.

Bonjour, Isabelle NAYROLLES. Je suis la dame de Gandhi mais je ne savais pas que Nelson Mandela l'avait répétée, la phrase.

Juste pour dire que comme ma collègue, je ne suis pas là pour poser une question, je suis là pour dire que ça conforte vraiment notre travail. Alors, je ne suis pas éducatrice, je ne suis pas assistante sociale, je suis pire, je suis psychologue. Ce qui excuse les choses, c'est que je suis psychologue à l'ADAVEM.

C'est très intéressant parce que c'est important que vous disiez tout haut ce qu'on ne peut pas dire, par exemple, je suis coordinatrice du service Espace Rencontre de l'Association départementale, c'est-à-dire on travaille, enfin on travaille rien du tout, on permet à des enfants et des parents de garder un lien.

Et justement, l'important c'est de dire, quand tout le monde trouve ça dramatique qu'un enfant ait une mère bipolaire, que nous

finalement dans cet espace-là qui est un collectif de parents et d'enfants, c'est pas des personnes qui regardent, il nous semble que l'enfant non seulement il est protégé mais surtout il peut se construire et que des fois, il peut troquer un parent impossible au regard de la société contre un parent « exotique » et ma foi, c'est déjà pas si mal.

Et voilà, on ne fait pas de comptes rendus et de récapitulatifs, et ça c'est quelque chose qui nous est reproché, c'est comme l'idée de dire « mais si vous ne dites pas, mais si ces parents ne sont pas ... » « mais qu'est-ce qu'on tolère ? Où est l'intérêt de l'enfant » ?

Dans l'intérêt de l'enfant, protéger, ça ne suffit pas parce que si on empêche un enfant de tomber, ça ne marche pas, le construire par rapport à son environnement réel, c'est ce qui compte, avec le parent tel qu'il l'a et qui a toujours des ressources et qui peut toujours donner de l'amour.
Voilà. Et je suis d'accord pour le militantisme et je pense qu'il n'y a pas que moi, on est une équipe et la créativité je pense que c'est un peu notre dada.
C'est tout.

Merci

Je m'appelle OUALI.
Je voudrais poser une question concernant le secteur social, il est englobé dans un marché du travail et aujourd'hui, sur ce marché du travail, dans des entreprises, dans tout le reste de l'activité, on demande toujours plus d'indicateurs, des compte-rendus, des schémas, faire plus avec moins, et je me dis : comment aujourd'hui le social peut s'en sortir ou être différent de cette injonction de rapidité, de qualité, de compte-rendus, etc ... C'est-à-dire est-ce qu'on peut, est-ce qu'il y a une solution pour faire un secteur social un peu différent du reste du marché du travail ?

Je te l'ai déjà dit, je suis un idéaliste béat. Je pense qu'on va gagner, autrement je me flinguerais et je pourrais plus être grand-père et ça m'emmerderait.

La 1ère des réponses que j'ai à te donner : je suis extrêmement content que le social soit en train de s'appauvrir, je pense que pendant des années ce qu'on nous a demandé de faire, c'est de l'anesthésie sociale, on donnait de l'argent aux gueux pour qu'ils ferment leur gueule.

Ces politiques qui consistent maintenant à activer les ressources – j'ai vu ça, des parents qui viennent en disant « ça va pas du tout avec notre fille » et puis on place leur fille dans un foyer – moi ce que je constate maintenant c'est qu'il y a quelqu'un qui leur dit « vous allez bouger votre cul pour que votre fille aille mieux » et tu as des parents qui te regardent en disant « mais c'est quoi cette histoire » ?

Moi, la grosse différence que je vois entre la Belgique et la France, c'est que je pense sérieusement qu'en Belgique on a pas de réponse institutionnelle comme chez vous.

Une gamine vient, elle s'est fait tabasser par son père, la 1ère des réponses qui va venir dans la tête du travailleur social, c'est pas : quel foyer ? Quel endroit ? Non c'est quelles sont les ressources du milieu ? De toutes façons, quand tu téléphones dans un foyer, on te dit « oui, oui, on aura de la place dans 18 mois » donc t'es obligé … et tu vois j'ai une copine qui travaille en Grèce et qui dit « c'est clair, on ne va pas nier ce qui s'est passé en Grèce, on est passé à 7 000 suicides à la suite de la crise » mais elle ajoute « si tu savais comme la solidarité sociale ça marche mieux » et moi je pense qu'une société qui va bien, c'est pas une société dans laquelle il y a énormément de professionnels qui s'occupent de la relation, non, c'est quand il y a du lien social.

Alors peut-être que notre travail à tous va changer, oui, on va peut-être être là bien plus pour recréer des liens, ce qui était quand même le fondement du travail social, c'était pas de se substituer aux gens, c'était pas d'être des experts, non, c'était d'animer les processus pour que les gens soient experts de leur propre vie.

Mais ça va pas être facile, ça je suis d'accord avec toi.

Ce fut en tous cas pour moi un réel plaisir d'avoir un auditoire aussi chaleureux que vous.

Merci.

CLÔTURE DU COLLOQUE

Annie CAZARD
Vice-présidente du Conseil Départemental

Pour clôturer cette journée, Madame CAZARD va nous dire quelques mots.

C'est difficile de clôturer après une après-midi aussi passionnante, enthousiasmante, qui a permis de mettre en avant ce métier d'assistant social, à votre façon, Monsieur Hardy, une façon qui parle et nous retiendrons les uns et les autres toutes ces anecdotes de votre vie et de votre carrière.

Il faut maintenant en terminer, et l'élue que je suis n'aura peut-être pas des propos aussi passionnants que les uns ou les autres vous pouvez attendre.

Tout simplement, je voudrais dire un grand merci à tous les intervenants.

Tous ces intervenants ont su nous apporter des regards complémentaires sur cette problématique des Majeurs Vulnérables, chacun à sa façon.

Je vais donc les citer
- Valérie SABRAN,
- Hervé OLIVIER,
- Jacques COMBRET,
- Martine DUPLAN,
- Guy HARDY.

Je remercie Odette Vialaret, même si elle n'est pas là aujourd'hui, mais je sais qu'elle a beaucoup travaillé.

Je remercie également nos deux animatrices qui ont veillé au bon déroulement de la journée en y apportant tout leur dynamisme : Magali BRUN du Conseil Départemental et Claire ALAZARD de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Je souhaite également adresser des remerciements anticipés à Rolande FILHOL de l'ADAVEM qui, au travers des actes du colloque qu'elle va élaborer, nous permettra à tous de garder en mémoire la richesse de nos échanges de cette journée.

Et enfin je tire un coup de chapeau à l'équipe organisatrice de ce colloque que j'invite à me rejoindre.

Vous vous êtes mobilisés pour mettre en œuvre la piste d'action du schéma majeurs vulnérables relative à l'organisation de cette journée autour des pilotes
- Martine DUPLAN du Conseil Départemental
- Frédéric JALADEAU, directeur de l'UDAF
- Danielle BRIDET du Conseil Départemental

Les organisateurs se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un bon retour.

« Nous accueillons une personne comme une PERSONNE à part entière »

Valérie Sabran.

« La personne protégée reste d'abord et avant tout une PERSONNE »
Hervé Olivier et Jacques Combret.

« Respecter les choix de vie de la PERSONNE vulnérable »

Martine Duplan.

« Mettre la PERSONNE en posture de compétence »

Guy Hardy.

Quels que soient leurs mots, quelle que soit leur profession, les intervenants se rejoignent sur une idée-clé : c'est la « PERSONNE » que l'on doit voir, c'est à la personne que l'on s'adresse et on ne peut l'aider qu'à cette condition.

La vulnérabilité est un état certes à un moment donné mais elle est le résultat d'un processus, d'une histoire de vie.
Souvent un contexte familial ou social fragile n'a pas permis à la personne d'acquérir la force nécessaire pour aller de l'avant.
Face à des événements difficiles, la personne vulnérable s'est créé des moyens de survie qui lui sont propres et que nous comprenons mal, voire pas du tout.

Quelle aide apporter à ces personnes que nous avons le devoir de protéger ?

Elle peut être judiciaire, sociale, médicale et psychologique ; elle peut, comme dans l'exemple aveyronnais, mettre en partenariat les acteurs de ces diverses aides.

Mais surtout, aider un majeur vulnérable exige

- une capacité à sortir de ses normes personnelles et professionnelles,
- une capacité à aller vers la personne dans le respect de ce qu'elle est, de ses choix, de ses compétences,
- une volonté de partir de ces compétences pour aller vers le futur plutôt que pointer les incapacités et ressasser le passé.

Pour demain, on peut souhaiter

- plus de formation en ce sens pour l'ensemble des intervenants,
- plus de complémentarité réelle des structures qui sont autour de ces personnes.

Vulnérable, le majeur n'est pas un objet, il doit être auteur et acteur de sa vie et il n'y a pas d'action valable si l'on oublie ce principe fondamental.

CONSEIL

AVEYRON

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

aveyron.fr

Majeurs vulnérables

COLLOQUE

Les majeurs vulnérables : l'exemple aveyronnais
Savoir repérer et signaler pour adapter l'aide
6 décembre 2016 à Rodez